Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MOEURS
DES
ISRAÉLITES
ET
DES CHRETIENS.

Digitized by Google

Digitized by Google

MOEURS
DES
ISRAÉLITES
ET
DES CHRÉTIENS;

PAR L'ABBÉ FLEURY, *Prieur d'Argenteuil.*

Nouvelle Édition, revue avec soin, augmentée de différentes Tables, et précédée d'une Notice sur la Vie, ainsi que sur les Ouvrages de l'Auteur.

TOME II.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE GOUJON FILS.
Se vend chez lui rue Taranne, N.° 737.

AN XI. — Fin de 1802.

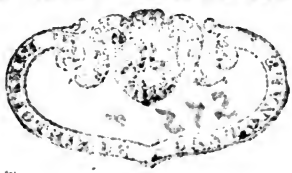

Digitized by Google

Digitized by Google

LES MŒURS DES CHRÉTIENS.

DIVISION DE CE TRAITÉ.

Je diviserai ce discours en quatre parties :

La *première* représentera les mœurs des Chrétiens de Jérusalem jusqu'à sa ruine ; ce premier état du Christianisme fut si parfait, que, bien qu'il ait peu duré, il mérite d'être considéré séparément.

La *seconde* partie comprendra le temps des persécutions, c'est-à-dire, les trois premiers siècles ; et ceux qui voudront en voir les preuves les trouveront dans les deux premiers

Digitized by Google

volumes de mon *Histoire ecclésiastique.*

Dans la *troisième* partie, je décrirai l'état de l'église en liberté depuis Constantin.

Dans la *quatrième*, je chercherai les causes des changemens qui sont arrivé depuis.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

§. Ier.

Vie de Jesus-Christ.

Comme la religion chrétienne n'est pas une invention des hommes, mais un ouvrage de Dieu, elle a eu d'abord sa perfection, aussi bien que l'univers. *Il faudroit avoir perdu la raison,* dit Tertullien (1), *pour s'imaginer que les Apôtres aient ignoré quelque vérité utile au salut, et que dans la suite des siècles on n'ait rien trouvé, touchant les mœurs et la conduite de la vie, de plus sage et de plus sublime que ce que Jesus-Christ leur a enseigné.* Mais cette doctrine si excellente a produit différens effets, suivant la différente disposition des hommes qui l'ont reçue, et les diffé-

(1) Tertull. præscript. c. 22.

Digitized by Google

rentes mesures de graces dont Dieu l'a accompagnée. Les vrais Israélites, déjà instruits par la tradition de leurs pères et par la lecture des écritures saintes, élevés dès le berceau dans la connoissance du vrai Dieu et l'observation de sa loi, se trouvèrent disposés à la pratiquer dans sa perfection, sitôt que cette perfection leur eût été découverte et qu'ils eurent compris quel salut le Messie leur devoit procurer, quel devoit être son royaume. Il étoit bien plus difficile d'amener à la perfection les Gentils, qui avoient vécu jusques-là sans Dieu et sans loi; accoutumés à se laisser mener comme des bêtes devant des idoles insensibles, et à se plonger dans toutes sortes de crimes (1). C'est donc chez les Chrétiens de la première église de Jérusalem qu'il faut chercher l'exemple de la vie la plus parfaite, et par conséquent la plus heureuse qui puisse être sur la terre.

Il faudroit commencer par la vie de

(1) Eph. II. 32. 1. Cor. XII. 2.

Digitized by Google

Jesus-Christ même; il est le modèle comme la source de toute perfection. Il nous a donné l'exemple, afin que nous fassions comme il a fait; et c'est un des grands biens de l'incarnation, que le verbe s'est rendu sensible, pour être non-seulement l'objet de notre admiration, mais la règle sur laquelle il faut redresser nos mœurs. Je sais bien que cette vie si divine n'a pu être écrite dignement que par ceux qui avoient vu de leurs yeux le verbe de vie, qui l'avoient ouï de leurs oreilles et touchés de leurs mains (1), et qui étoient animés de son esprit; mais du moins chacun peut-il remarquer, selon sa portée, ce qui lui semble le plus propre à être imité par les hommes; laissant aux autres à y en découvrir infiniment davantage, selon qu'ils sont plus avancés dans l'oraison et dans la pratique des vertus chrétiennes.

D'abord, nous voyons en Jesus-Christ les vertus de l'enfance. Il étoit

(1) 1. Jos. 1. 1.

Digitized by Google

docile et soumis à ses parens, il se rendoit aimable à tout le monde; car il est dit qu'à mesure qu'il croissoit en âge, il croissoit aussi en sagesse et en grace devant Dieu et devant les hommes (1). De tout le reste de sa jeunesse jusqu'à l'âge de trente ans, nous n'en savons autre chose, sinon qu'il demeura dans la petite ville de Nazareth, passant pour le fils d'un charpentier, et charpentier lui-même (2). Ce silence de l'histoire exprime mieux qu'aucun discours l'état de retraite et d'obscurité où Jesus-Christ a voulu passer la plus grande partie de sa vie, lui qui n'étoit venu que pour être la lumière du monde (3). Il a donné trente ans à la vie privée, et seulement trois ou quatre ans à la prédication et au ministère public, pour montrer que le devoir général de tous les hommes est de travailler en silence, et qu'il n'y en a qu'un

(1) Luc. II. 40.
(2) Matth. XIII. 55.
(3) Marc. VI. 3.

Digitized by Google

petit nombre qui doivent se donner aux fonctions publiques, seulement pour autant de temps que l'ordre de Dieu et la charité du prochain les y obligent.

Le métier qu'il choisit est digne de réflexion. Vivre du travail de ses mains, est un état plus pauvre que d'avoir des terres à cultiver ou des bestiaux à nourrir. Soit qu'il travaillât pour les bâtimens, soit qu'il fît des charrues et d'autres instrumens de labourage, comme porte une ancienne tradition, toujours est-il constant que son métier étoit rude et pénible, mais utile, et même nécessaire à la société (1), et par conséquent plus honnête que ceux qui servent pour le luxe et pour le plaisir. Il passa aussi toute sa jeunesse attaché à sa famille et au lieu où il avoit été élevé, menant une vie libre et honnête, mais sérieuse et occupée, portant la peine imposée à tous les hommes en la personne d'Adam, et donnant continuel-

(1) Justin. in Tryph.

Digitized by Google

lement des exemples des deux vertus qu'il a le plus recommandées, la douceur et l'humilité (1).

Avant que de commencer l'ouvrage de sa mission, il s'y prépare par le baptême, la prière et le jeûne (2). Il n'avoit pas besoin de ces préparations; c'étoit, comme il dit lui-même, pour accomplir toute justice, et nous en donner l'exemple. Son jeûne de quarante jours et de quarante nuits sans manger, est ordinairement regardé comme un miracle, aussi bien que ceux de Moïse et d'Élie; mais je ne sais si nous connoissons bien les forces de la nature: St. Augustin dit avoir appris de personnes dignes de foi, que quelqu'un étoit arrivé à quarante jours sans prendre aucune nourriture; et Théodoret témoigne que S. Siméon Stylite avoit déjà passé vingt-huit carêmes de la sorte, après être arrivé par degrés à cette prodigieuse

(1) Matth. xi. 26.

(2) Luc. iii. 21. Matth. iii. 15.

Digitized by Google

abstinence (1). On voit encore aujourd'hui des Indiens idolâtres être des vingt jours et plus sans prendre de nourriture.

Pendant ce jeûne et dans cette affreuse solitude, à quoi s'occupoit Jesus-Christ, sinon à prier? mais qui oseroit parler de son oraison? Méditons humblement ce que l'écriture nous en rapporte, entr'autres cette adorable prière que nous voyons dans St. Jean; et ne perdons rien de tout ce qui nous est dit de sa manière de prier (2). Il prioit la nuit, et quelquefois les nuits entières: il prioit à découvert, dans un jardin, sur les montagnes, dans les déserts, seul et à l'écart; il levoit les yeux et les mains au ciel (3); il se mettoit à genoux et se prosternant contre terre, marquant en tout son profond respect pour son père.

(1) Aug. ep. 36. ad Casul. n. 27. Théodor. hist. relig. c. 26. p. 880.

(2) Jos. XVII.

(3) Luc. VI. 12.

Digitized by Google

Il souffre d'être tenté, pour nous animer, par son exemple, à combattre contre le démon, et il ne se défend contre ses attaques que par des passages de l'écriture, afin de nous apprendre entre autres choses à la méditer sans cesse, et à y chercher les règles de notre conduite, pour nous déterminer en toutes les occasions (1).

Il commence ensuite à paroître, et à mener une vie qui est le modèle de celle des prêtres, des évêques et de toutes les personnes publiques. Son occupation principale est d'instruire et de convertir. Il est venu, comme il dit lui-même, chercher et sauver ce qui étoit perdu. Il attire les yeux et les cœurs de tout le monde, par les guérisons des malades et les autres miracles, qui d'ailleurs étoient nécessaires pour établir sa mission. C'est ce que les saints évêques ont imité, même sans avoir le don des miracles, en s'attirant le respect et l'amour des peuples par les grandes aumônes,

(1) Luc. xix. 16.

Digitized by Google

par la protection des personnes opprimées, par l'accord des différends, et les autres bienfaits sensibles. Mais les miracles mêmes ont donné à Jesus-Christ la matière de bien des vertus imitables, de simplicité, d'humilité, de patience. Il faisoit ses miracles sans empressement, sans faste, sans ostentation, sans se faire prier, que rarement, pour exercer et faire paroître la foi de ceux qui les demandoient. Il cachoit ses miracles avec autant de soin que les autres hommes cachent leurs crimes. Il semble attribuer les guérisons plutôt à la foi des malades qu'à sa puissance: aussi fit-il très-peu de miracles à Nazareth, à cause de l'incrédulité du peuple. Il en rend toute la gloire à son père: *Je ne puis rien faire*, dit-il; *mon père qui demeure en moi, est celui qui fait les œuvres* (1).

Quelle patience ne falloit-il point pour supporter cette multitude incroyable de malades, pauvres et misérables pour la plupart, qui le sui-

(1) Marc. VI. 6. Jos. V. 30. *Ibid.* XIV. 10.

Digitized by Google

voient continuellement, qui s'empressoient pour le toucher, et se jettoient sur lui ? On le voit, lorsqu'il guérit la femme affligée d'une perte de sang, et lorsqu'il dit à ses disciples de se servir d'une barque, de peur qu'il ne fût accablé de la foule. S'il étoit dans une maison, toute la ville s'amassoit à la porte ; on l'y assiégeoit, on ne lui donnoit pas le temps de manger. Il fut réduit à ne pouvoir entrer dans les villes qu'en cachette, et à demeurer le plus souvent dehors dans les déserts, où toutefois le peuple ne laissoit pas de s'assembler autour de lui en grandes troupes, comme il paroît par les cinq mille hommes qu'il y nourrit. De-là vient qu'il se retiroit sur les montagnes pour prier, qu'il y employoit les nuits, qu'il dormoit en passant lorsqu'il le pouvoit, comme dans la barque pendant la tempête (1).

Sa vie étoit alors plus pénible que

(1) Ma. v. 12. 4. Marc. III. 9. *Ibid.* 1. 32. 3. 20. *Ibid.* 1. 45. Matth. VII. 24.

Digitized by Google

quand il travailloit de ses mains: car il n'en avoit plus le loisir, puisqu'il souffroit que des femmes le suivissent pour le servir de leurs biens (1), et qu'il gardoit quelqu'argent, dont Judas étoit le dépositaire, tant Jesus estimoit l'argent. Du peu qu'il en avoit, il donnoit l'aumône (2); mais il en manquoit lorsqu'il fut obligé de faire trouver à St. Pierre, par miracle, de quoi payer le tribut des premiers nés, qui n'étoit qu'un demi sicle, c'est-à-dire, environ seize sols de notre monnoie (3).

En effet, il vécut toujours dans une grande pauvreté. Il dit lui-même qu'il n'avoit pas où reposer sa tête (4), c'est-à-dire, qu'il ne logeoit que par emprunt chez ceux qui vouloient bien le retirer. A sa mort, on ne voit pas qu'il eût d'autres biens que ses habits. Il dit qu'il n'est pas venu pour

(1) Luc. VIII. 1.
(2) Joan. XII. 6. *Ibid.* XIII. 29.
(3) Matth. XVII. 26.
(4) *Ibid.* VII. 10.

Digitized by Google

être servi, mais pour servir. Il voyageoit à pied, et quand il monta sur un âne pour entrer en Jérusalem, on voit bien que ce fut une action extraordinaire (1). Il marchoit par le chaud du jour; quand il rencontra la Samaritaine, il est dit qu'il étoit environ midi, et qu'il se reposoit sur le puits, étant fatigué du chemin (2): car, bien qu'il fût le maître de la nature, on ne voit point qu'il ait fait de miracle pour sa commodité particulière, ni pour s'épargner de la peine. Il est dit une seule fois que les anges vinrent le servir, pour montrer ce qui lui étoit dû, s'il eût voulu en user (3).

En cette même rencontre de la Samaritaine, on voit son extrême modestie, puisqu'il est dit: *que ses disciples s'étonnoient qu'il parlât à une femme* (4). Aussi ses ennemis n'ont

(1) Marc. x. 45.
(2) Joan. iv. 6.
(3) Matth. v. 111.
(4) Joan. iv. 27.

Digitized by Google

jamais osé inventer aucune calomnie qui attaquât sa pureté. Ce n'étoit point, toutefois, une modestie contrainte; rien n'étoit feint ni affecté dans celui qui étoit l'ennemi déclaré de l'hypocrisie, et la vérité même. Ses manières étoient simples, aisées, naturelles, vives. Il regardoit les gens en face, comme ce jeune homme qu'il prit en affection, pour la bonne volonté qu'il témoignoit (1). Il est dit souvent qu'il étendit la main, ou qu'il fit quelque autre geste marqué. Quelquefois, par ses regards et par ses paroles il faisoit paroître de l'étonnement, de l'indignation, de la colère, de la peine à souffrir l'incrédulité des hommes : d'autres fois il montroit de la tendresse, comme quand il faisoit approcher des enfans, leur imposoit les mains et les embrassoit, pour recommander l'innocence et l'humilité (2).

Son extérieur n'avoit rien de singulier, rien qui le distinguât en appa-

(1) Marc. x. 21.
(2) *Ibid.* IX. 35. 10. 11.

Digitized by Google

rence des autres Juifs, des simples particuliers et des hommes du commun, comme il se nomme lui-même; car c'est ce que veut dire le fils de l'homme. Sa vie étoit dure et laborieuse, mais sans aucune austérité particulière : il mangeoit comme les autres, il buvoit du vin, et ne faisoit point de difficulté de se trouver à de grands repas, comme aux noces de Cana et au festin de St. Mathieu (1). Cependant il étoit si peu touché de la nourriture, que ses disciples l'invitant à manger dans une occasion où manifestement il en avoit besoin, il leur répondit : *j'ai une autre viande que vous ne connoissez pas ; ma nourriture est de faire la volonté de mon père* (2).

Avec cet extérieur si simple, Jesus-Christ conservoit une merveilleuse dignité. Il étoit très-sérieux; on le voit pleurer en deux occasions, mais il n'est point dit qu'il ait ri, non pas même

(1) Luc. v. 29.

(2) Jos. iv. 32. 34.

Digitized by Google

qu'il ait souri doucement, comme remarque Saint-Chrysostôme (1). Il ne demandoit rien à personne, puisqu'il aima mieux faire un miracle, que d'emprunter le statere qu'il vouloit payer. Toutefois, quand il envoie querir l'âne pour son entrée, et retenir le cénacle pour faire la Pâque, il parle comme sachant bien que l'on ne lui pouvoit rien refuser (2). Il agissoit suivant la maxime : *que c'est un plus grand bonheur de donner que de recevoir*, puisque répandant continuellement tant de bienfaits, il recevoit si peu de chose (3). Tout le monde le cherchoit et couroit après lui, et il ne cherchoit personne en particulier ; mais allant de ville en ville, il exhortoit tout le monde à la pénitence. Il étoit de facile accès aux malades et aux pécheurs qui vouloient se convertir : il se rendoit condescendant pour ceux-ci, jusqu'à

(1) In Matth. hom. 6. mor.
(2) Matth. xvi. 26.
(3) Act. xx. 35.

Digitized by Google

manger avec eux et loger chez eux; jusqu'à souffrir qu'une femme le touchât et lui parfumât les pieds; ce qui sembloit une délicatesse fort opposée à sa vie pauvre et mortifiée (1).

Comme il étoit venu instruire tout le genre humain, il enseignoit continuellement, en public et en particulier. Il avoit accoutumé, les jours de sabbat, d'expliquer l'écriture sainte dans la synagogue, comme faisoient les docteurs des Juifs; d'où vient que l'on lui donnoit le même nom, l'appelant *maître* ou *rabbi* (2). Mais il avoit une autorité qui le distinguoit bien d'eux: *il parloit comme ayant puissance; et on admiroit les paroles de graces qui sortoient de sa bouche* (3).

Son discours est simple et clair, sans autres ornemens que des figures vives et naturelles, qui ne manquent jamais à celui qui est bien persuadé, et qui sont les plus efficaces pour

(1) Luc. VII. 38.

(2) *Ibid.* IV. 16.

(3) Matt. VII. 29. Luc. IV. 22.

Digitized by Google

persuader les autres. *Ses discours*, dit St. Justin (1), *étoient courts et succincts, parce que ce n'étoit pas un sophiste, mais la vertu et le verbe de Dieu.* Quelquefois, il répond plus par les actions que par les paroles, comme quand il dit aux disciples de Saint Jean-Baptiste (2) : *allez dire à Jean ce que vous avez ouï et ce que vous avez vu.* Il établit de grands principes, sans se mettre en peine de les prouver ni d'en tirer les conséquences. Ces principes ont par eux-mêmes une lumière de vérité, à laquelle on ne peut résister que par un aveuglement volontaire; et c'est pour punir cette mauvaise disposition du cœur, qu'il parle quelquefois par paraboles et par énigmes. S'il emploie des preuves, ce sont des raisonnemens sensibles et des comparaisons familières (3). Ses miracles et ses vertus étoient des preuves plus fortes et plus

(1) Just. 1. apol.
(2) Matth. XI. 22.
(3) *Ibid.* XIII. 21.

Digitized by Google

proportionnées à toutes sortes d'esprits, que tous les syllogismes des philosophes; les savans comme Nicodême, et les ignorans comme l'aveuglé-né, étoient également frappés de ces preuves (1). Il y joint souvent les autorités de la loi et des prophètes, montrant que sa doctrine vient de la même sagesse, et ses miracles de la même puissance; que l'ancien et le nouveau testament sont fondés sur la même autorité divine. C'est pour cela qu'il emploie si souvent les anciennes écritures, soit par des citations expresses, soit par des allusions fréquentes, que découvrent ceux qui sont versés dans la lecture des livres sacrés.

Il forme ses disciples dans cet esprit de soumission à l'autorité divine; bien éloigné de l'esprit de dispute et de contention dans lequel les philosophes nourrissoient leurs sectateurs, sous prétexte de chercher avec eux la vérité. Jesus-Christ ne cherche point,

(1) Jos. III. 2. *Ibid.* IX. 32.

Digitized by Google

il ne doute point comme Socrate; il parle sûrement, et possédant pleinement la vérité, il la découvre comme il lui plaît. Afin que ses disciples profitassent de tous ses exemples, il vivoit avec eux en commun, ne faisant qu'une famille; ils le suivoient par-tout; ils mangeoient et logeoient avec lui; ils avoient lieu de l'étudier continuellement (1). Il leur faisoit imiter sa pauvreté, les envoyant sans argent et sans aucune provision; et même étant avec lui, la faim les réduisoit quelquefois à prendre ce qu'ils trouvoient dans la campagne, comme les épis qu'ils arrachèrent le jour du sabbat.

Il prenoit grand soin de les instruire. Ce qu'ils n'avoient pas compris dans ses discours publics, il le leur expliquoit en particulier, les traitant comme ses amis, et leur disant tout ce qu'il avoit appris de son père, autant qu'ils étoient capables de l'en-

(1) Tertull. *de præscr.* 6. 22.

tendre (1). Toutefois, il ne donne rien à leur curiosité : tantôt il l'arrête expressément, comme quand ils lui demandoient le temps de la fin du monde, devant et après sa résurrection, et quand St. Pierre vouloit savoir ce que St. Jean deviendroit (2); d'autres fois il se contente de ne rien répondre à leurs questions, comme quand St. Jude lui demandoit pourquoi il ne se manifesteroit point au monde. Il souffroit avec une extrême patience leur grossièreté, leur ignorance, leur vanité et tous leurs défauts, et travaillait sans cesse à les corriger (3).

Par ses disciples, j'entends ici les douze qu'il avoit choisis pour être avec lui (4); mais l'écriture nomme aussi *disciples* tous ceux qui suivoient sa doctrine, et qui avoient reçu son baptême. Ils étoient en grand nom-

(1) Matt. XIII. 11. 15. XV. 16. Jos. XV. 15.

(2) Matth. XXIV. 36. Act. I. 7. Jos. XXI. 22.

(3) Jos. XIV. 12.

(4) Marc. III. 14.

Digitized by Google

bre, puisqu'il y en avoit six vingt enfermés avec les apôtres à l'élection de St. Matthias (1); et qu'il y en eut plus de cinq cents qui virent Jesus-Christ tous ensemble après sa résurrection (2). L'église étoit donc dès-lors composée de deux parties; du peuple fidèle, que l'on nommoit simplement les *disciples* ou les *frères;* et de ceux que Jesus-Christ avoit choisis pour le ministère public, savoir: les douze apôtres et les soixante-douze disciples, qu'il envoyoit deux à deux devant lui dans les lieux où il devoit arriver (3).

On voit dans ces distinctions, divers degrés de charité bien dignes de réflexion. Jesus-Christ nous apprend que tout homme est ce prochain que nous devons aimer comme nous-mêmes (4); et en effet il a donné sa vie pour tous les hommes. Mais il aimoit particulièrement ses disciples,

(1) Act. 1. 15.
(2) 1. Cor. xv.
(3) Luc. x. 1.
(4) *Ibid.* x. 29.

Digitized by Google

et ses apôtres entre les autres, et entr'eux St. Pierre et les deux frères fils de Zébédée, et sur-tout St. Jean. Je n'examine point les raisons que nous pouvons connoître de ces distinctions, et les différentes marques d'affection qu'il a données à St. Pierre et à St. Jean : il suffit d'observer que par son exemple il a autorisé et sanctifié les affections naturelles, et les liaisons particulières d'inclination et d'amitié qui se peuvent former entre les hommes, sans préjudice de la charité générale. Il avoit encore d'autres amis que ses apôtres : il aimoit Lazare et ses deux sœurs; il le nomme lui-même son ami (1), et il témoigna assez sa tendresse, en le pleurant mort, lorsqu'il alloit le ressusciter.

Qui peut douter qu'il n'aimât tendrement sa mère, vu principalement le soin qu'il en prit en mourant? et toutefois il semble lui parler rudement quand elle le trouva au milieu des docteurs, et quand elle l'avertit

(1) Jos. x. 5. 11. 35.

Digitized by Google

que le vin manquoit aux noces. Il reprend la femme qui la louoit simplement comme sa mère, et témoigne ne connoître pour mère ni pour parens, que ceux qui font la volonté de son père : c'est qu'il savoit comment il falloit traiter cette ame forte, et vouloit montrer que la chair et le sang n'avoient aucune part dans ses affections (1).

Sa charité s'étendoit sur tout le monde. *Venez à moi*, disoit-il, *vous tous qui souffrez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.* Il avoit pitié des troupes qui le suivoient, les voyant affligées et délaissées comme des brebis sans pasteur (2) : ce fut la compassion qui l'obligea par deux fois à multiplier les pains ; ce fut la compassion qui l'obligea à ressusciter le fils de la veuve de Naïm (3). Il aimoit sa patrie, le peuple d'Israël et la ville

(1) Luc. II. 49. Joan. XI. 4. Luc. XI. 28. Matth XII. 48.

(2) Matt. XI. 28. *Ibid.* IX. 36. *Ibid.* XIV. 14.

(3) Luc. VII. 13. *Ibid.* XIX. 41.

de Jérusalem, comme bon citoyen ; il pleura sur elle au milieu de son triomphe, prévoyant les malheurs qu'elle s'attiroit par ses crimes. Il enseignoit l'obéissance au prince, et le respect aux prêtres et aux docteurs de la loi, quelque corrompus qu'ils fussent ; et lui-même observoit exactement les loix et les cérémonies de la religion, quoiqu'il vint abolir ces cérémonies, et qu'il fût maître et du sabbat et de toutes les loix (1). Jamais il ne voulut prendre aucune autorité touchant les choses temporelles, non pas même pour être arbitre entre deux frères (2). Étant interrogé juridiquement, il répondit à ses juges suivant ce qui étoit de leur compétence ; au pontife, sur sa qualité de Christ et de fils de Dieu ; à Pilate, sur celle de roi. Il déclara que son royaume n'étoit point de ce monde, et par conséquent, que sa doctrine ne changeoit rien à l'ordre des choses humaines. Ce seroit

(1) Matth. XIII. 8.

(2) Luc. XII. 24.

Digitized by Google

une trop grande témérité de prétendre remarquer toutes ses vertus; la considération en est infinie, et les saintes ames qui méditent attentivement l'évangile y découvrent toujours plus de merveilles. Ajoutons seulement un mot de sa passion, où il donna les plus grands exemples et les plus utiles, puisqu'il n'y a rien de si ordinaire dans la vie que les souffrances.

L'état pitoyable où Jésus-Christ fut réduit au jardin des Olives montre bien qu'il étoit sensible, comme les autres hommes, à la crainte et à la tristesse; et par conséquent, que ce fut par effort de vertu qu'il souffrit ensuite de si grands maux. Comme il nous étoit semblable en tout, hors le péché, il a éprouvé toutes les incommodités de la vie, la faim, la soif, la lassitude, la douleur; il est vrai que nous ne voyons point qu'il ait été malade, peut-être parce que la maladie est ordinairement l'effet de quelqu'excès, au moins de travail, et rien ne pouvoit être déréglé dans un corps conduit par la sagesse même.

Digitized by Google

Dans sa passion il souffre avec une constance invincible, sans se défendre, sans résister, sans rien refuser à ceux qui le tourmentent: il demeure, comme un rocher, inébranlable aux coups et aux outrages. Son silence sur-tout étoit admirable; il n'ouvre pas la bouche, lui qui d'une parole pouvoit confondre les accusateurs, les faux témoins et les juges mêmes, parce qu'il savoit qu'ils n'étoient capables de rien entendre pour sa justification. Enfin, sur la croix et dans les horreurs du supplice, il conserve la liberté d'esprit toute entière, et même la tranquillité: il prie pour ses bourreaux, il récompense la foi du bon larron, il pourvoit à la consolation de sa mère, il achève d'accomplir les prophéties, il recommande son esprit à Dieu.

Les apôtres ayant reçu le saint esprit, furent comme des images vivantes de Jésus-Christ, sur lesquelles tous les fidèles devoient se former (1). Ils ne

(1) 1. Cor. xii. Phil. iii. 27.

Digitized by Google

feignirent point de le dire. *Soyez mes imitateurs*, dit St. Paul, *comme je le suis de Jésus-Christ.* Et ailleurs: *soyez mes imitateurs, et observez ceux qui se conduisent suivant la forme de vie que je vous ai donnée.*

Aussi, quelqu'appliqués qu'ils fussent à enseigner, ils le faisoient plus par leurs exemples que par leurs discours. Entre les fidèles ils choisissoient des disciples, qu'ils instruisoient plus particulierement, comme Jésus-Christ les avoit instruits eux-mêmes : ceux-là étoient attachés à leurs personnes et vivoient avec eux en famille, mangeant en même salle, et couchant en même chambre ; au moins c'est ainsi que l'auteur des Recognitions nous décrit Saint-Pierre vivant avec ses disciples; et cet ouvrage est ancien, quoiqu'il ne soit pas authentique. Ces disciples suivoient les apôtres dans leurs voyages, et demeuroient pour gouverner les églises à mesure qu'elles se formoient.

Ainsi nous voyons, auprès de Saint-Pierre, Saint-Marc qu'il nomme son

Digitized by Google

fils, Saint-Clément si fameux par toute l'église, Saint-Evode qui lui succéda à Antioche, Saint-Lin et Saint-Clet, qui lui succédèrent à Rome (1). Auprès de Saint-Paul, nous voyons Saint-Luc, Saint-Tite, Saint-Timothée, et le même Saint-Clément. Auprès de l'apôtre S. Jean, nous voyons Saint-Polycarpe et Saint Papias. Ces saints s'appliquoient à retenir la doctrine des apôtres dans leur mémoire, plutôt que dans des écrits, et l'enseignoient plus par la pratique que par des discours (2). C'est ainsi qu'en imitant leurs maîtres, ils se rendoient eux-mêmes, comme dit Saint-Paul (3), les exemples des fidèles par la parole et les bonnes œuvres, la foi, la charité, la chasteté, la gravité, et toute leur manière de vivre. Ils faisoient plus, ils formoient eux-mêmes des disciples capables d'en instruire et d'en former d'autres. C'est ce que

(1) 1. Pet. v. 13.

(2) Euseb. III. hist. 6. 38. 1. Tim. IV. 12.

(3) Tit. II. 7.

St. Paul recommande à Timothée (1): *ce que vous m'avez ouï dire devant plusieurs témoins, confiez-le à des hommes fidèles qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres.* Et voilà la tradition, plus propre à perpétuer une doctrine que l'écriture, de l'aveu même des philosophes qui ont tant écrit (2).

§. II.

Église de Jérusalem.

Mais revenons à ceux qui furent instruits et gouvernés immédiatement par les apôtres, et particulièrement à cette église de Jérusalem que Jésus-Christ avoit commencé d'édifier de ses propres mains sur le fondement de la synagogue, et qui a été non-seulement le modèle, mais la tige et la source de toutes les autres. Voyons comment l'écriture nous dépeint ces premiers fidèles.

(1) 2. Tim. 11. 2.
(2) *Plato. Phædr.*

Digitized by Google

Ils persévéroient dans la doctrine des apôtres, dans la communion de la fraction du pain, et dans les prières (1). Et ensuite (2) : *Ceux qui croyoient, étoient tous unis ensemble, et tout ce qu'ils avoient étoit commun : ils vendoient leurs possessions et leurs biens, et ils les distribuoient à tous, selon le besoin de chacun : ils continuoient d'aller tous les jours avec union d'esprit dans le temple ; et rompant le pain par les maisons, ils prenoient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur, louant Dieu et étant aimés de tout le peuple.* Et ailleurs (3) : *Toute la multitude de ceux qui croyoient n'étoit qu'un cœur et qu'une ame ; et aucun d'eux ne s'approprioit rien de tout ce qu'il possédoit ; mais ils mettoient tout en commun. Il n'y avoit point de pauvres parmi eux, parce que tous ceux qui avoient des terres ou des maisons les vendoient et en*

(1) Act. 11. 4.
(2) *Ibid.* 43. etc.
(3) *Ibid.* 2. v. 31.

Digitized by Google

apportoient le prix (1). *Ils le mettoient aux pieds des apôtres, et on le distribuoit à chacun selon son besoin.* Et encore ailleurs (2) : *Il se faisoit beaucoup de miracles et de prodiges parmi le peuple, par les mains des apôtres, et ils étoient tous d'un même esprit dans la galerie de Salomon. Aucun des autres n'osoit se joindre à eux, mais le peuple leur donnoit de grandes louanges ; et le nombre de ceux qui croyoient au seigneur, tant des hommes que des femmes, s'augmentoit de plus en plus.*

Le sommaire de cette description est l'instruction, la prière, la communion, l'union des cœurs, la communication des biens temporels, la joie en eux-mêmes et au-dehors, le respect, l'estime, l'amour du peuple. Cette église étoit composée de gens de tout sexe, de tout âge, et de toutes conditions, et fut très-nombreuse en peu de temps. Il se convertit trois

(1) Act. IV. 34. 35.

(2) Act. V. 12. 13. 14.

Digitized by Google

mille personnes à la première prédication de Saint-Pierre, et cinq mille à la seconde. Il est dit plus d'une fois que le nombre des fidèles croissoit de jour en jour; et Saint-Jacques parlant à Saint-Paul vers l'an 38, fait entendre selon le grec, qu'ils étoient plusieurs fois dix mille (1). La plupart étoient mariés, car la continence parfaite avoit été rare jusqu'alors; et ils logeoient séparément, puisqu'il est dit que l'on alloit par les maisons rompre le pain, c'est-à-dire, consacrer et distribuer la sainte eucharistie. Toutefois ils vivoient en commun, réduisant tous leurs biens en argent, que les apôtres et ensuite les sept diacres, distribuoient à chacun selon son besoin, avec tant de fidélité et de prudence, qu'il n'y avoit point de pauvres.

Voilà donc un exemple sensible et réel de cette égalité de biens, et de cette vie commune, que les législateurs et les philosophes de l'antiquité

(1) Act. xxi. 20.

avoient regardé comme le moyen le plus propre à rendre les hommes heureux, mais sans y pouvoir atteindre. C'étoit pour y parvenir, que Minos, dès les premiers temps de la Grece, avoit établi en Crète des tables communes, et que Lycurgue avoit pris tant de précaution pour bannir de Lacédémone le luxe et la richesse (1). Les disciples de Pythagore mettoient leurs biens en commun, et contractoient une société inséparable, nommée en grec *Coinobion*, d'où sont venus les Cénobites (2). Enfin, Platon avoit poussé cette idée de communauté jusqu'à l'excès, voulant ôter même la distinction des familles. Ils voyoient bien que pour faire une société parfaite, il falloit ôter *le tien* et *le mien*, et tous les intérêts particuliers; mais ils n'avoient que des peines pour contraindre les hommes, ou des raisonnemens pour les persuader. Il n'y avoit que la grace de Jésus-Christ qui

(1) Arist. polit. liv. 2.

(2) Gel. lib. 1. 8. 9.

Digitized by Google

pût changer les cœurs, et guérir la corruption de la nature.

Les Juifs, comme mieux instruits par la loi de Dieu, avoient chez eux des exemples plus parfaits de la vie commune : c'étoient les Esséniens et et les Thérapeutes (1). Il n'y avoit des Esséniens qu'en Palestine, et au nombre de quatre mille ou environ : ils demeuroient à la campagne, s'occupant au labourage et aux métiers innocens, vivant en commun et pauvrement : la plupart renonçoient au mariage. Ils s'appliquoient à la prière et à l'étude de la loi, principalement les jours de sabbat : mais ils croyoient au destin et à la divination, et étoient les plus superstitieux de tous les Juifs. Les Thérapeutes étoient répandus en divers lieux, mais la plupart vivoient en Égypte vers Alexandrie : ils étoient plus solitaires et plus contemplatifs que les Esséniens, ne s'oc-

(1) *Philo. quod omn. probl.* p. 876. D. Id. *de vita contempl.* Jos. XIII. antiq c. 9. XVIII. c. 2. *Ibid.* 11. bel. c. 12.

Digitized by Google

cupant que de la prière, de la lecture et de la méditation de la loi. Ordinairement ils ne mangeoient que du pain, et le soir. Ils s'assembloient le jour du sabbat et à la Pentecôte, pour prier et manger ensemble. On peut voir dans Philon et dans Josephe un plus grand détail de la vie des uns et des autres. Que si l'on pouvoit vivre ainsi sous l'état de la loi qui n'amenoit rien à la perfection, il ne faut pas s'étonner que l'on ait pratiqué les mêmes vertus, et encore plus purement sous l'état de la grâce; et c'est ce que nous voyons dans cette église de Jérusalem, ensuite par toutes les églises, dans les monastères et les autres communautés religieuses.

La source de cette communication de biens entre les Chrétiens de Jérusalem étoit la charité, qui les rendoit tous frères, et les unissoit comme en une seule famille, où tous les enfans sont nourris des mêmes biens par les soins du père, qui, les aimant tous également, ne les laisse manquer de rien. Ils avoient toujours devant les

Digitized by Google

yeux le commandement de nous aimer les uns les autres, que Jésus-Christ avoit répété tant de fois, particulièrement la veille de sa passion, jusqu'à dire que l'on reconnoîtroit ses disciples à cette marque (1). Mais ce qui les obligeoit à vendre leurs héritages, et à réduire tout en argent comptant, étoit le commandement du Sauveur, de renoncer à tout ce que l'on possède. Ils vouloient le pratiquer, non-seulement dans la disposition du cœur, à quoi se réduit l'obligation de ce précepte, mais encore dans l'exécution réelle, suivant ce conseil (2) : *Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, et viens me suivre ;* car on est bien plus assuré de n'être point attaché à ce que l'on a quitté effectivement, qu'à ce que l'on garde encore (3). De plus, ils savoient que le Sauveur avoit prédit la ruine de Jérusalem, et qu'il en avoit marqué le

(1) Jos. 12. 35.
(2) Matth. XIX. 21.
(3) Aug. *de Catech. rud.* 23.

Digitized by Google

temps avant que cette génération fût passée ; ainsi ils ne vouloient rien avoir qui les attachât à cette malheureuse ville, ni à cette terre qui devoit être désolée (1).

La vie commune entre tous les fidèles étoit donc une pratique singulière de cette première église de Jérusalem, convenable aux personnes et aux temps ; car il semble difficile, parlant humainement, qu'une église si nombreuse eût pu subsister long-temps sans fonds et sans revenus assurés ; et nous voyons par les actes et par les épîtres de St. Paul, qu'elle avoit besoin du secours des autres églises, et que de toutes les provinces on envoyoit des sommes considérables pour les saints de Jérusalem (2). Et toutefois Saint-Chrysostôme, si long-temps après, ne feint point de proposer encore cette manière de vie comme un exemple imitable, ni comme un moyen de convertir tous les infidèles (3). Il

(1) Matth. xxiv. 34.
(2) Ac. xxiv. 17. 1. Cor. xvi. 3.
(3) Hom. 11. in Act.

Digitized by Google

est à croire que ces saints de Jérusalem travailloient de leurs mains, à l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres : car nous ne saurions leur attribuer rien de trop parfait ; et c'étoit encore un moyen considérable de suppléer au défaut des revenus.

Il est dit qu'ils persévéroient dans la doctrine des apôtres, et ils sont souvent nommés *disciples ;* c'est-à-dire, qu'ils s'appliquoient à étudier la doctrine du salut, soit en écoutant les apôtres, qui leur parloient souvent en public et en particulier, et leur enseignoient tout ce qu'ils avoient appris du Seigneur ; soit en lisant les saintes écritures, et en conférant les uns avec les autres. Il est dit qu'ils persévéroient dans la prière, et qu'ils alloient tous les jours au temple s'assembler dans la galerie de Salomon, et y prier d'un même esprit. L'exemple de Saint-Pierre et de Saint-Jean, qui allèrent au temple à l'heure de la prière de none (1), fait croire qu'ils

(1) Act. III. v. Baron. an. 34. p. 250.

observoient dès-lors les mêmes heures que l'église a toujours gardées depuis. Ils vivoient à l'extérieur comme les autres Juifs, pratiquant toutes les cérémonies de la loi, et offrant même les sacrifices; ce qu'ils continuèrent tant que le temple subsista ; et c'est ce que les pères ont appelé *enterrer la synagogue avec honneur* (1).

Après la prière, l'écriture marque la fraction du pain, qui signifie l'*Eucharistie*, comme en plusieurs autres passages du nouveau testament. On célébroit ce mystère non pas dans le temple, où l'on n'avoit pas assez de liberté parce que les Chrétiens y étoient mêlés avec les Juifs, mais dans les maisons particulières, entre les seuls fidèles ; et il étoit suivi, comme les sacrifices pacifiques, d'un repas dont l'usage continua long-temps entre les Chrétiens, sous le nom d'*agape*, qui signifie *charité*. Il est dit que ces repas étoient accompagnés

(1) Act. xxi. 20. v. Aug. ep. 19.

d'allégresse et de simplicité de cœur. En effet, tous ces fidèles étoient des enfans par l'humilité, la pureté et le désintéressement. En renonçant aux biens et aux espérances du siècle, ils avoient retranché la matière des passions et des chagrins de la vie; et ils n'étoient occupés que de l'espérance du ciel et du règne de Jésus-Christ, qu'ils regardoient comme proche. Que si nous ne pouvons lire sans admiration le peu que l'écriture nous dit de cette première église, il ne faut pas nous étonner qu'elle fût si aimée et si révérée de ceux qui en étoient les spectateurs. Elle subsista à Jérusalem pendant près de quarante ans sous la conduite des apôtres, et particulièrement de Saint-Jacques, son évêque, jusqu'à ce que les fidèles voyant approcher la punition de cette malheureuse ville, suivant les prédictions du Sauveur (1), se séparèrent des Juifs infidèles, et se retirèrent à la petite

(1) Matth. xxiv. 10. Eus. iii. hist. c. 3.

Digitized by Google

ville de Pella, où ils se conservèrent pendant le siège (1).

On peut même pousser plus loin cette sainte tradition, c'est-à-dire, jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem, sous l'empereur Adrien (2); puisque nous voyons jusques-là que cette église, la mère de toutes les autres, eut des évêques circoncis, et Juifs d'origine (3); par où l'on peut juger que la plupart du peuple l'étoit encore et gardoit les observances légales. Mais depuis ce temps nous n'y voyons plus de distinction, parce qu'il ne fut plus permis aux Juifs d'habiter dans la nouvelle ville d'Elia, qu'Adrien bâtit à la place.

(1) Epiph. hær. 7. et 29.
(2) Item. *de pond.* n. 30.
(3) Eus. IV. hist. c. 5. Sev. Sulp. lib. 2.

Digitized by Google

IIe. PARTIE.

§. Ier.

État des Gentils avant leur conversion.

CEPENDANT il se formoit par-tout d'autres églises composées de Juifs et de Gentils, qui, bien qu'ils fussent au-dessous de cette souveraine perfection, ne laissoient pas d'être des prodiges de vertu et de sainteté, vu l'état où se trouvoient les Gentils avant leur conversion.

Ceux qui ne savent point l'histoire supposent que les hommes qui vivoient il y a seize cents ans étoient plus simples, plus innocens et plus dociles que ceux d'aujourd'hui, parce qu'ils ont ouï dire que le monde va toujours se corrompant, et qu'ils voient encore des marques de la franchise et de la bonne-foi de nos pères. Mais

Digitized by Google

ceux qui ont lu avec réflexion les livres qui nous restent des Grecs et des Romains, voient clairement le contraire. La prédication de l'évangile commença sous l'empire de Claude et de Néron. On voit dans Tacite quelle étoit la cour de ces empereurs, et quels vices y régnoient. On voit les mœurs de ce même siècle dans Horace, dans Juvénal, dans Martial et dans Pétrone. Les infamies dont ces auteurs sont remplis se disoient et s'écrivoient publiquement, parce que l'on ne se cachoit pas pour les commettre; et il semble que la providence ait conservé tous ces livres, d'ailleurs si pernicieux, pour nous montrer de quel abîme de corruption JÉSUS-CHRIST a retiré le genre-humain (1). On voit les mêmes abominations dans Suétone, dans les auteurs de l'histoire d'Auguste, qui décrivent les deux siècles suivans, dans Lucien, dans Apulée, dans Athénée, en un mot,

(1) V. Chrysost. in op. ad. Tit. III. 7. homil. 5.

Digitized by Google

dans tous les auteurs qui entrent dans quelque détail de mœurs. Les pères même de l'église ont été obligés d'en parler assez ouvertement; entr'autres, Saint-Augustin, Tertullien, Saint-Clément Alexandrin. Après quoi, on ne doit pas s'étonner du dénombrement affreux des vices du temps, que Saint-Paul fait au commencement de l'épître aux Romains (1).

La corruption des mœurs vint à Rome par la Grèce, l'Egypte et l'Orient. Il ne faut que jeter les yeux sur Aristophane, pour voir jusques où alloit dès son temps la dissolution des Grecs. Il n'est que trop certain qu'ils n'étoient pas devenus plus sages, et que depuis la conquête d'Alexandre, le luxe et la mollesse avoient fait chez eux de grands progrès. L'histoire des rois Macédoniens, d'Egypte et de Syrie, fournit des exemples fréquens de toutes sortes de vices et des débauches les plus monstrueuses. On sait en quelle répu-

(1) Aug. civit. 2. c. 4. Cypr. ep. 1. Clem. Alex. Pedag. lib. 2.

Digitized by Google

tation étoient Alexandrie, Antioche et Corinthe. On sait combien étoient fameuses pour leurs délices et leur mollesse, les villes de l'Ionie et de l'Asie mineure. Ce fut toutefois au milieu de cette corruption que le christianisme prit naissance; ce fut dans ces mêmes villes que se formèrent les églises les plus illustres. La dissolution n'étoit pas seulement universelle dans tout l'empire Romain; elle étoit publique, découverte, autorisée et consacrée par la religion. Les savans connoissent ce que c'étoit que les cérémonies de Bacchus et celles de Cybèle. On voyoit par-tout Vénus, Adonis, Ganimède et tous les déguisemens de Jupiter. Il n'y avoit point de jardin qui n'eût l'idole du dieu ridicule qui y présidoit. Les femmes ne chantoient rien plus communément que les amours des dieux, comme l'on voit, dans Virgile et dans Ovide; et la plupart des spectacles étoient infâmes ou cruels (1).

(1) Virg. 4. Geor. Ovid. 4. Métam.

Digitized by Google

Les divertissemens ordinaires du peuple Romain, étoient de voir des hommes s'entre-tuer ou être déchirés par des bêtes. Tous les jours on mettoit à la question des esclaves, pour des causes très-légères, et on leur faisoit souffrir des tourmens horribles. Les gouverneurs des provinces exerçoient souvent de grandes cruautés sur ceux qui n'étoient pas Romains. Les empereurs faisoient mourir qui il leur plaisoit sans forme de procès ; d'où vient que les méchans princes répandirent tant de sang, même des Romains les plus nobles. Enfin, l'avarice n'étoit pas moindre que la cruauté; tout étoit plein de fraudes, de parjures, de faussetés, de calomnies, de violences, d'oppressions. Les seules oraisons de Ciceron en sont une preuve suffisante. Si Verrès, du temps de la république, commit tant de crimes en trois ans (1), dans une seule province, que devoient faire sous Caligula et sous Néron, des gouverneurs

(1) V. Juven. sat. 8.

Digitized by Google

qui ne craignoient pas d'être accusés, et que l'exemple du prince autorisoit? Et que ne firent point en effet Albin et Florus en Judée, Flaccus à Alexandrie? Mais je crains de m'arrêter dans une chose trop claire.

Tels étoient donc ceux dont on faisoit les Chrétiens que je tâcherai de décrire : quand ils étoient une fois lavés et sanctifiés, on ne s'apperçevoit plus de ce qu'ils avoient été (1). Mais il ne faut pas dissimuler les bonnes dispositions de plusieurs d'entre les Grecs et les Romains.

Premièrement, ils étoient fort polis, et la politesse enferme nécessairement plusieurs bonnes qualités, que l'on peut appeler des vertus superficielles; la gravité, la patience et la douceur dans la conversation; la complaisance, la gaieté, les expressions vives de respect ou d'affection, le goût de la bienséance en toutes choses, qui étoit exquis chez les Grecs. On peut avoir tout cela sans vertu solide, et on peut

(1) 1. Cor. VI. 11.

en manquer sans être méchant ni vicieux; mais la vertu n'est point parfaite sans cet extérieur, qui la rend bien plus aimable et plus insinuante. Il y avoit encore parmi les Grecs plusieurs véritables philosophes; c'est-à-dire, des hommes qui cherchoient de bonne-foi, et par tout l'effort de leur raison, ce qui pourroit les rendre heureux, et qui s'appliquoient sérieusement à connoître la vérité et à pratiquer la vertu, renonçant pour cette étude à toutes sortes d'affaires et de prétentions, et ne plaignant ni la dépense, ni le travail, ni les voyages (1). Les Romains n'étoient pas si généralement corrompus, qu'il ne restât de la magnanimité, de la fermeté, et de ces vertus qui avoient tant éclaté dans leurs ancêtres.

La grace de l'évangile venant sur ces belles dispositions naturelles, ne pouvoit manquer de faire de grands effets. Saint-Corneille, le premier des Gentils qui reçut cette grace, étoit

(1) Justin. in Tryp. init.

un capitaine romain. On voit la générosité romaine dans plusieurs illustres martyrs, comme Saint-Laurent, Saint-Vincent, Saint-Sébastien; dans plusieurs grands évêques, comme St. Cyprien, Saint-Ambroise, Saint-Léon. Pour la gravité des philosophes grecs, on peut la voir dans les actes de Saint-Polycarpe, dans ceux de Saint-Pionius, prêtre de Smyrne, dans les écrits de Saint-Justin et de Saint-Clément Alexandrin, et dans ces mêmes écrits on voit une érudition profonde et une extrême politesse. L'humilité chrétienne ayant corrigé la fierté des Romains et l'orgueil des philosophes, en fit de véritables sages. Ayant une fois compris par la foi le but où ils devoient tendre, ils ne visoient plus à autre chose. Ces hommes si habiles et si fins, étant devenus chastes et désintéressés, devinrent aussi tranquilles et simples, de cette noble simplicité qui méprise l'artifice.

Ainsi la religion chrétienne s'établit au milieu de l'empire romain, et au milieu de Rome même, lorsqu'elle

étoit la plus florissante, dans le siècle le plus éclairé qui fût jamais, et en même-temps le plus corrompu. La divinité de l'évangile ne pouvoit mieux éclater qu'en triomphant des deux dispositions humaines qui lui étoient les plus opposées. La science et l'élévation d'esprit résistoient à la simplicité de la doctrine chrétienne, et à l'humilité de la foi; la dépravation du cœur et la corruption des mœurs répugnoient à la pureté et à la sévérité de sa morale. Il est nécessaire d'appuyer sur cette réflexion, afin que personne ne s'imagine que les apôtres n'aient eu affaire qu'à des gens grossiers et faciles à persuader. Tertullien a bien su le faire remarquer aux payens. *Jesus-Christ*, dit-il (1), *n'a pas fait comme Numa, qui apprivoisoit des hommes durs et farouches, les embarrassant par la multitude*

(1) V. August. epist. 137. *ad Volus.* n. 16. epis. 138. *ad Marcell.* n. 17. et XXII. Civit. c. 7. *de Vocat.* Gent. l. 11, c. 15. Apolog. c. 2.

Digitized by Google

des divinités qu'il leur proposoit à se rendre propices ; mais les trouvant déjà instruits, et séduits par leur politesse, il leur a ouvert les yeux pour connoître la vérité.

§. II.

Instruction. — Baptême.

La méthode de prêcher l'évangile étoit différente suivant la disposition des sujets. On convainquoit les Juifs par les prophéties, par les autres preuves tirées de l'écriture et de leurs traditions (1) : on persuadoit les Gentils par des raisonnemens plus simples ou plus subtils, selon leur capacité, et par l'autorité de leurs poëtes et de leurs philosophes. Les miracles excitoient l'attention des uns et des autres. Les actes des apôtres nous fournissent des exemples de toutes ces différentes manières d'instruire (2). On ne parloit

(1) Ambros. in Luc. IX. 21. lib. 6. c. ult.
(2) Act. II. 15. III. 12. XIII. 16. XIV. 14. XVII. 22. Justin. in Triph.

des choses de Dieu qu'à ceux qui les écoutoient sérieusement et tranquillement : sitôt que les infidèles commençoient à se fâcher ou à rire, comme il arrivoit souvent, le Chrétien se taisoit, pour éviter de profaner les choses saintes et d'exciter les blasphêmes. Avec le temps on publia quelques écrits, pour montrer aux payens le peu de fondement de leur religion, et les désabuser de leurs préjugés : tels sont l'*Avis aux Gentils*, de Clément Alexandrin; les *trois Livres de Théophile à Autolyque*; le *Traité de Tacien contre les Grecs*. Mais ce qui en attiroit le plus étoit les miracles encore fréquens, la sainte vie des Chrétiens, et leur constance dans le martyre.

Quand quelqu'un demandoit à être Chrétien, on le menoit à l'évêque ou à quelqu'un des prêtres, qui d'abord examinoit si sa vocation étoit solide et sincère; car on craignoit de profaner les mystères en les confiant à des personnes indignes, et de charger l'église de gens foibles et légers, ca-

pables de la déshonorer par leur chûte à la première persécution. On examinoit donc celui qui se présentoit, sur les causes de sa conversion, sur son état, s'il étoit libre, esclave ou affranchi, sur ses mœurs et sa vie passée. Ceux qui étoient engagés dans une profession criminelle ou dans quelque autre péché d'habitude, n'étoient point reçus, qu'ils n'y eussent effectivement renoncé. Ainsi on rejetoit (1) les femmes publiques, et ceux qui en faisoient trafic; les gens de théâtre, les gladiateurs; ceux qui couroient dans le cirque, qui dansoient ou chantoient devant le peuple; en un mot, tous ceux qui servoient aux spectacles et ceux qui y étoient adonnés; les charlatans, les enchanteurs et les devins; ceux qui donnoient des caractères pour guérir ou préserver de certains maux, et qui faisoient métier de quelqu'autre espèce de superstition. On ne recevoit point toutes ces sortes

(1) Const. Ap. 8. cap. 42. St. Aug. 61 *de serm. D. in mon.* Conc. Eliber. can. 62.

de gens, qu'ils n'eussent auparavant quitté leur mauvaise habitude, et on ne s'y fioit qu'après les avoir éprouvés quelque-temps. Le zèle de la conversion des ames ne rendoit pas les Chrétiens plus faciles à ceux qui vouloient se joindre à eux.

Celui qui étoit jugé capable de devenir Chrétien étoit fait cathécumène, par l'imposition des mains de l'évêque, ou du prêtre commis de sa part, qui le marquoit au front du signe de la croix, en priant Dieu qu'il profitât des instructions qu'il recevroit, et qu'il se rendît digne de parvenir au saint baptême. Il assistoit aux sermons publics, où les infidèles même étoient admis; mais de plus il y avoit des Catéchistes qui veilloient sur la conduite des cathécumènes, et leur enseignoient en particulier les élémens de la foi, sans leur expliquer à fonds les mystères, dont ils n'étoient pas encore capables. On les instruisoit principalement des régles de la morale, afin qu'ils sussent comment ils devoient vivre après leur baptême.

Digitized by Google

Cette instruction de morale est le sujet du Pédagogue de Clément, qui avoit succédé au philosophe Pantenus dans l'école d'Alexandrie, c'est-à-dire, dans la charge d'instruire ceux qui vouloient être Chrétiens. Origène lui succéda, et se fit ensuite soulager par Saint-Héraclas, lui donnant d'abord le soin des premières instructions (1).

Le temps du catéchumène étoit ordinairement de deux ans; mais on l'allongeoit ou on l'abrégeoit suivant le progrès du catéchumène (2). On ne regardoit pas seulement s'il apprenoit la doctrine, mais s'il corrigeoit ses mœurs, et on le laissoit en cet état jusqu'à ce qu'il fût entièrement converti. De-là vient que plusieurs différoient leur baptême jusqu'à la mort; car on ne le donnoit jamais qu'à ceux qui le demandoient, quoique l'on exhortât souvent les autres à le demander. Ceux qui demandoient le

(1) Eus. vi. hist. c. 15.

(2) Conc. Eliber. c. 42. Orig. in Luc. homil. 2.

baptême et qui en étoient jugés dignes, donnoient leurs noms au commencement du carême, pour être écrits sur la liste des compétens ou illuminés. Ainsi il y avoit deux ordres de catéchumènes, les *auditeurs* et les *compétens* (1): ceux-ci jeûnoient le carême comme les fidèles, et joignoient au jeûne, des prières fréquentes, des génuflexions, des veilles et la confession de leurs péchés. Cependant on les instruisoit plus à fond, leur expliquant le symbole, et particulièrement les mystères de la Trinité et de l'Incarnation ; on les faisoit venir plusieurs fois à l'église pour les examiner, et faire sur eux des exorcismes et des prières en présence des fidèles: c'est ce que l'on appeloit les *scrutins*, que l'on a continué d'observer pendant plusieurs siècles, même pour les petits enfans; et il en reste encore des vestiges dans l'office de l'église, particulièrement dans la messe du

(1) Orig. in Cels. lib. 3. p. 142. Tertull. *de Bapt.* 19. 20.

Digitized by Google

mercredi de la quatrième semaine de carême, où l'on lit l'évangile de l'aveugle-né.

A la fin du carême, on leur enseignoit l'oraison dominicale, et on les instruisoit succinctement des sacremens qu'ils alloient recevoir, et que l'on devoit leur expliquer plus au long ensuite. Cet ordre d'instruction se voit clairement par les catecheses de Saint-Cyrille de Jérusalem, et par la lettre du diacre Ferrand à St. Fulgence, touchant le baptême de l'éthiopien. Ceux que par toutes ces épreuves on trouvoient dignes du baptême, étoient nommés *élus*, et on les baptisoit solennellement la veille de Pâques; afin qu'ils ressuscitassent avec Jesus-Christ, ou la veille de la Pentecôte, afin qu'ils reçussent le saint esprit avec les apôtres: car on leur donnoit en même-temps la confirmation. Régulièrement on ne baptisoit qu'à ces deux fêtes; le pape St. Léon condamne la pratique des évêques de Sicile, qui baptisoient à l'épiphanie; cette règle duroit encore au dixième

siècle, mais on baptisoit en tout temps ceux qui se trouvoient en péril; comme lorsque la persécution étoit ouverte (1).

Le jour du baptême étant venu, on amenoit le catéchumène au baptistaire, on le faisoit renoncer au démon et à ses pompes; on l'interrogeoit sur la foi, et il répondoit en récitant le symbole des apôtres. Le baptême se faisoit ordinairement par immersion; on plongeoit trois fois les baptisés, et à chaque fois on nommoit une des personnes divines. Toutefois le baptême par aspersion étoit jugé suffisant en cas de nécessité, comme pour les malades; mais le peuple nommoit *cliniques* ceux qui avoient été ainsi baptisés dans le lit. On baptisoit les enfans des fidèles sitôt qu'ils les présentoient, sans même attendre qu'ils eussent huit jours, et les parrains répondoient pour eux. Mais tous les nouveaux baptisés étoient nommés *enfans*, quelque âge qu'ils

(1) Ap. Fulg. epist. 11. p. 214. Tertull. *de Bap.* c. 19. 20. epist. 4.

Digitized by Google

eussent. Au baptême on joignoit l'onction de l'huile sanctifiée sur l'autel. Les baptisés étoient présentés à l'évêque, et par sa prière et l'imposition de ses mains, ils recevoient le saint esprit, c'est-à-dire, la confirmation; mais ceux qui mouroient sans ce sacrement, ne laissoient pas d'être tenus pour vrais fidèles (1). On faisoit manger aux nouveaux baptisés du lait et du miel, pour marquer l'entrée dans la vraie terre promise et l'enfance spirituelle ; car c'étoit la première nourriture des enfans sevrés (2). Pendant la première semaine, les néophytes portoient la robe blanche qu'ils avoient reçue au sortir des fonds ,

(1) Tertull. Bap. c. 19. 20. *Ibid.* de Cor. 2. 3. Cypr. Ep. 70. *ad Januar.* Tertull. *in Prax.* 6. 26. Cypr. Epiph. 69. al. 76. *ad Magn. Ibid.* epist. 64. *ad Fidum.* Tertull. *de Bapt.* c. 18. Cypr. Ep. 70. *ad Januar. Ibid.* Ep. 73. *ad Jubaïan.* Tertull. *de Resur. car.* c. 8.

(2) De Bapt. hær. ad Cypr. Tertull. *de Cor.* c. 3. etc. 1. *in Marc.* c. 14. *de Cor.* c. 3.

Digitized by Google

pour marque de l'innocence qu'ils devoient garder jusqu'à la mort; et pendant cette même semaine, ils s'abstenoient du bain ordinaire, que l'on prenoit tous les jours dans les pays chauds. Il ne paroît pas que les adultes changeassent de nom, puisque nous voyons plusieurs saints dont les noms venoient des faux dieux, comme Denis, Martin, Démétrius. Mais pour les enfans, on leur donnoit volontiers les noms des apôtres, ou quelques noms pieux tirés des vertus et de la créance; comme en grec Eusebe, Eustache, Hesychius, Grégoire, Athanase; en latin Pius, Virgilius, Fidus, Speratius, et les autres qui devinrent si fréquens depuis l'établissement du christianisme. Les nouveaux baptisés étoient aidés par ceux qui les avoient présentés au baptême, et par des prêtres qui les observoient encore long-temps pour les dresser à la vie chrétienne (1).

(1) Dionys. Alex. cap. Euseb. VII. c. 20. Chrys. in Gen. hom. 21.

Digitized by Google

§. III.

Prière.

Ils commençoient donc à mener une vie nouvelle, toute intérieure et toute surnaturelle, et à trouver facile ce qui leur paroissoit impossible auparavant. La première et la principale de leurs occupations étoit la prière (1), qui est aussi celle que Saint-Paul recommande en premier lieu; et comme il exhorte à prier sans cesse, suivant le précepte de Jesus-Christ, ils employoient toutes sortes de moyens pour n'interrompre que le moins qu'il étoit possible, l'application de leur esprit à Dieu et aux choses célestes (2). Ils prioient en commun le plus qu'ils pouvoient, persuadés que plus de personnes s'unissent ensemble pour demander à Dieu les mêmes graces, plus ils ont de force pour les obtenir,

(1) Cypr. *ad Donat.* 1. Tim. II. 18. 1. Thess. v. 17.

(2) Ignat. ep. *ad Ephes.* et al.

Digitized by Google

suivant la parole du Sauveur: *si deux de vous s'accordent ensemble sur la terre, quoi qu'ils demandent, il leur sera donné par mon père qui est dans les cieux; car où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis là au milieu d'elles* (1). St. Ignace recommande à Saint-Polycarpe que les assemblées soient fréquentes, et l'exhorte à y chercher chacun des fidèles par son nom. De plus, la présence des pasteurs donne plus d'autorité à ces prières, et on s'excite par les exemples réciproques de ferveur et de modestie.

Les prières publiques où ils assistoient le plus étoient celles du matin et du soir, que nous appelons aujourd'hui *laudes* et *vêpres* (2). On les exhortoit à consacrer ainsi le commencement et la fin de la journée, et à ne point s'en excuser pour les occupations temporelles, qui ne doivent

(1) Tertull. apoll. c. 39. Matth. xviii. 19. 20.

(2) Const. ap. 2. 59.

être que l'accessoire des spirituelles. Les matines, que nous appelons *laudes* à cause des pseaumes de louanges que nous y chantons, semblent avoir succédé au sacrifice du matin de l'ancienne loi : c'est encore une des parties les plus solennelles de l'office, comme il paroît par les commémoraisons, le luminaire et l'encens. Les vêpres tiennent la place du sacrifice du soir, et sont instituées pour sanctifier le commencement de la nuit: on les nommoit quelquefois *lucernarium*, la prière des lampes, parce que c'étoit l'heure où l'on commençoit à les allumer; et nous y chantons des hymnes qui font mention de la lumière et du souper qui suivoit cette prière (1). Il étoit ordinaire de se donner le baiser de paix après la prière publique. Ceux qui ne pouvoient s'y trouver, les malades, les prisonniers, les voyageurs, s'assembloient en particulier le plus

(1) *O lux beata Trinit. lucis creator opt. condit. alme sid. Verg. mundi vespere. Ad cœnam agni prov.*

qu'il étoit possible ; et s'ils étoient seuls, ils ne laissoient pas de prier aux heures marquées.

Outre les matines et les vêpres, on prioit encore à tierce, à sexte, à none, et pendant la nuit. Clément Alexandrin, Tertullien et St. Cyprien marquent expressément toutes ces prières ; ils les établissent par les exemples de l'ancien et du nouveau testament, et en rendent des raisons mystérieuses. Origène veut que l'on prie au moins trois fois le jour ; le matin, à midi, le soir ; et encore la nuit. On se tournoit à l'orient pour prier ; la posture ordinaire étoit de lever la tête et les mains au ciel. Les heures de la prière se comptoient suivant l'usage des Romains, qui divisoient tout le jour, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, en douze heures égales en chaque jour, mais inégales suivant que les jours étoient plus longs ou plus courts (1). La nuit étoit aussi

(1) Tertull. orat. c. 13. V. Baron. an. 34. n. 254. etc. Const. ap. VIII. 34. 35. etc.

divisée en douze heures et en quatre parties, que l'on nommoit *veilles* ou *stations*, parce qu'à la guerre on ne relevoit les gardes que quatre fois. Ainsi pour nous régler sur les jours de l'équinoxe, on comptoit *prime* ou la première heure, depuis six heures du matin jusqu'à sept; *tierce* à neuf heures; *sexte* à midi; *none* à trois heures; la douzième heure ou le *vêpre*, à six heures du soir; de sorte que l'on prioit pendant le jour de trois heures en trois heures.

On se relevoit même pour prier au milieu de la nuit, suivant l'autorité du pseaume et l'exemple de St. Paul, lorsqu'il étoit en prison, après avoir été fouetté avec Silas. Clément Alexandrin, Tertullien et Origene font mention de cette prière de la nuit (1): St

Clem. Alex. 7. 7. strom. p. 7. 9. 722. Terr. adv. Psych. c. 10. Cypr. *de orat. dom. in fine.* Orig. *de orat.* c. 33. stlem. 7. strom. p. 724. 9. Martial. IV. epigr. 8.

(1) Bar. an. 51. n. 68. etc. Ps. 118. 62. Act. XVI. 25. Clem. 7. strom. p. 7. 18. 1.

Cyprien la recommande, et cette coutume de veiller en prières est louée par tous les pères, comme très-utile pour mortifier le corps et pour élever l'esprit à Dieu dans le temps le plus tranquille. On recommandoit même de profiter des intervalles du sommeil pour méditer les pseaumes et l'oraison dominicale. On recommandoit de réciter le symbole tous les matins, et à toutes les occasions de péril (1).

Enfin, pour renouveler plus souvent l'attention à Dieu, et approcher le plus qu'ils pouvoient de l'oraison continuelle, ils faisoient des prières particulières à chacune de leurs actions, suivant ce précepte de Saint-Paul: *que toutes vos actions et toutes vos paroles se fassent au nom de notre Seigneur Jesus Christ, rendant graces par lui à Dieu le père.* Ainsi tous les travaux, comme le labour,

(1) Pœd. c. 9. Tertull. 2. *ad uxor.* 4. Cypr. *de orat. in fine.* Chrys. *home* 26. *in acta* 14. *in ep. ad Rom.* Aug. hom. 42. Ambros. lib. 3. *de virg.* Coloss. III. 17.

Digitized by Google

les semailles, la moisson et la récolte des fruits commençoient et finissoient par des prières. On prioit en commençant à bâtir une maison ou à l'habiter, à faire une pièce d'étoffe ou un habit, ou à s'en servir; et ainsi de toutes les autres choses les plus communes. Nous voyons des exemples de ces prières en plusieurs bénédictions qui sont encore dans les rituels. La salutation au commencement d'une lettre et dans les autres rencontres, n'étoit pas seulement un témoignage d'amitié, mais une prière (1); pour les moindres actions, ils se servoient du signe de la croix, comme d'une bénédiction plus abrégée; ils le marquoient sur le front et l'employoient presqu'à tout moment, c'est-à-dire, toutes les fois qu'il falloit entrer, sortir, marcher, s'asseoir, se lever, se coucher, s'habiller, se chausser, boire, manger, et ainsi du reste. Dans les occasions de tentation, ils y ajou-

(1) Chrysost. homel. 5. in epist. *ad Thessalonicos.*

toient le souffle, pour chasser le démon (1).

§. IV.

Étude de l'écriture sainte.

Le corps des prières a toujours été les pseaumes, qui, étant prononcés gravement et distinctement, étoient d'une grande instruction, puisqu'ils renferment en abrégé tout ce que contiennent les autres livres sacrés, et donnent des modèles des sentimens qu'un homme de bien doit avoir dans tous les différens états de la vie : on y joignoit toujours quelque lecture des autres livres saints, d'où sont venus les petits chapitres des heures (2). Comme les prières nocturnes étoient les plus longues, elles étoient accompagnées de plus de lectures, et comme

(1) Tertull. de cor. c. 2. S. Cir. Hierosol. Catech. 4. *de Ascens.* et 12. *circa fin.* Tertull. *ad uxor.* 5.

(2) Athanas. epist. *ad Marcellin.*

Digitized by Google

la messe est la partie la plus solennelle de tout l'office, c'est aussi celle où il y avoit le plus d'instruction. On ne lisoit comme écritures divines que celles qui étoient dans le canon, c'est-à-dire, celles que la tradition constante des églises autorisoit; et l'on nommoit *apocryphes*, c'est-à-dire, cachées ou obscures, celles que quelques particuliers y vouloient ajouter. De peur que les livres ecclésiastiques ne fussent altérés par la témérité des copistes, on y mettoit quelquefois une protestation, où l'on conjuroit par le jugement de Dieu celui qui transcriroit, de le faire fidèlement (1). Saint-Irenée l'a fait à la fin de son épître à Florin; et telle est la menace que nous voyons à la fin de l'Apocalypse (2).

L'église n'étoit pas seulement la maison de prière, mais l'école du salut. L'évêque expliquoit l'évangile et les autres livres sacrés, avec l'assi-

(1) V. Orig. ad Afric. p. 219. et in Matt. XXIII. hom. 26. Eus. 20 hist.

(2) Apoc. XXII. 28.

Digitized by Google

duite d'un professeur, quoiqu'avec plus d'autorité; d'où vient que, dans le style des anciens, le nom de *docteur* ne s'applique guères qu'aux évêques. Ils instruisoient publiquement dans l'assemblée des fidèles, et par les maisons, comme dit Saint-Paul; et ils accommodoient leurs instructions à chaque genre de personnes, comme il est marqué dans les épîtres à Tite et à Timothée (1). Ils faisoient profession de ne rien dire d'eux-mêmes, de n'être point curieux, de ne rien rechercher après l'évangile, mais de rapporter fidèlement ce qu'ils avoient appris de leurs pères, c'est-à-dire, des prêtres et des évêques plus anciens, par une tradition qui remontoit sans interruption jusqu'aux apôtres. Ils imprimoient dans l'esprit des fidèles une grande horreur de toutes sortes de nouveautés, principalement dans la doctrine; ensorte que, si les

(1) Act. xx. 20. agnit. ep. *Ibid.* Polycarp. Tertull. præs. c. 8. St. Iren. ad Florin. ap. Eus. v. hist. 20.

Digitized by Google

particuliers entendoient quelque discours contraire à leur foi, ils ne s'amusoient pas à le contredire, laissant ce soin à leurs pasteurs; mais ils bouchoient leurs oreilles et s'enfuyoient (1). De-là vient que tant d'hérésies qui s'élevèrent dans les premiers siècles, furent condamnées la plupart sans conciles et sans jugemens en forme, dont nous ayons connoissance. Les pasteurs catholiques étoient tous d'accord de la tradition, et les peuples inviolablement attachés à leur doctrine.

Les fidèles étudioient encore la loi de Dieu, chacun en son particulier, et la méditoient jour et nuit. Ils relisoient dans leurs maisons ce qu'ils avoient ouï lire à l'église, et s'imprimoient dans la mémoire les explications du pasteur, s'en entretenant les uns avec les autres : sur-tout les pères avoient soin de faire ces répé-

(1) St. Clem. Al. strom. 1. init. Pap. apud. Eus. hist. III. c. 3. 4. et ap. Eus. v. hist. c. 20. Ignat. ep. ad Trall. et al.

Digitized by Google

titions dans leurs familles ; car chacun dans la sienne étoit comme un pasteur particulier, qui présidoit aux prières et aux lectures domestiques, instruisoit sa femme, ses enfans et ses serviteurs, les exhortoit familièrement, et les entretenoit dans l'union de l'église par la soumission parfaite qu'il avoit à son pasteur (1). Ce que je dis des pères, doit aussi s'entendre des mères. Saint-Basile et Saint-Grégoire de Nysse son frère, faisoient gloire d'avoir conservé la foi qu'ils avoient apprise de leur ayeule, Ste. Macrine, instruite par Saint-Grégoire thaumaturge, et là semble se rapporter l'éloge que Saint-Paul donne à la foi de la mère et de l'ayeule de Saint-Thimothée (2). Une marque du grand soin qu'avoient les pères et les mères de bien instruire leurs familles, est que l'on ne voit dans toute l'antiquité aucun vestige de catéchisme pour les

(1) Const. Apost. 4. c. 10.

(2) Basil. epist. 64. 73. 79. Greg. *vita Macr. jun.* 2. Tim. 1. 5.

Digitized by Google

enfans, ni aucune instruction publique pour ceux qui avoient été baptisés avant l'âge de raison. Les maisons particulières étoient alors des églises, dit Saint-Chrysostôme (1).

Plusieurs Chrétiens, même entre les laïques, savoient l'écriture sainte par cœur, tant ils la lisoient assiduement. Ils la portoient d'ordinaire sur eux, et on a trouvé plusieurs saints enterrés avec l'évangile sur la poitrine (2). St-Chrysostôme témoigne qu'encore de son temps plusieurs femmes le portoient pendu à leur col; que l'on se lavoit les mains pour prendre les livres sacrés; que chacun composoit son extérieur; que les hommes se tenoient tête nue, et que les femmes se couvroient par respect: car elles ne lisoient pas moins l'écriture que les hommes. On voit des saintes martyres, qui dans la persécution de Dioclétien, ayant été obligées de tout abandonner, et de se retirer dans des cavernes,

(1) Chrysost. hom. 36. in ep. ad Cor.

(2) In Matth. hom. 72.

Digitized by Google

ne regrettoient que les livres sacrés, qu'elles n'avoient plus la consolation d'étudier jour et nuit comme auparavant (1).

Les Chrétiens lisoient encore les écrits des évêques et des auteurs ecclésiastiques; et il y en eut grand nombre de célèbres dès ces premiers siècles. Eusèbe nous en nomme environ quarante, sans ceux qui n'avoient pas mis leurs noms à leurs ouvrages, ou dont il ne parle qu'en général (2). Il est vrai que nous en avons perdu la plus grande partie. Ce n'est pas que la plupart des évêques ne fussent détournés de faire des livres, par leur humilité et par la crainte de divulguer les mystères, par leurs grandes occupations, par les persécutions, qui ne les laissoient pas même vivre longtemps (3): mais il falloit toujours

(1) In Joan. hom. 63. Mor. Acta SS. Agapes, etc.

(2) Eus. IV. et V. hist.

(3) Ex script. electa n. 27. post. Clem. Alex.

Digitized by Google

écrire des lettres pour diverses affaires, et défendre la religion contre les hérétiques et les payens. D'ailleurs il y avoit tant de savans, tant de philosophes et d'orateurs par tout l'empire, principalement en Grèce et en Orient, qu'il se trouvoit toujours parmi les Chrétiens un grand nombre de bons écrivains.

On recommandoit aux fidèles de s'abstenir des livres des payens, comme étant capables de renverser la foi des foibles, et d'ailleurs inutiles (1): *car que vous manque-t-il dans la loi de Dieu,* disoit un ancien auteur; *si vous voulez de l'histoire, vous avez les livres des Rois. Si vous voulez de la philosophie et de la poésie, vous avez les prophètes, Job, les proverbes, où vous trouverez plus d'esprit que dans tous les poëtes et les philosophes, parce que ce sont les paroles de Dieu, qui est le seul sage. Si vous aimez les cantiques, vous avez les pseaumes. Si vous cherchez les antiquités, vous avez la Ge-*

(1) Const. Apost. 1. 6.

nèse. Enfin, la loi du Seigneur vous fournit des préceptes et des avis salutaires. Les évêques et les prêtres ne laissoient pas de lire les livres profanes, et de les employer utilement, pour combattre les Gentils par l'autorité de leurs poëtes et de leurs philosophes. Ils faisoient profession d'embrasser toutes les vérités, quelque part qu'elles se trouvassent écrites, comme leur appartenant, puisqu'ils étoient les disciples de Jesus-Christ, qui est le Verbe, *Logos*, c'est-à-dire, la souveraine raison. Origène se servoit utilement de toutes les sciences humaines pour attirer les gens d'esprit à la religion (1).

§. V.

Travail. — Professions.

C'étoit particulièrement aux riches, que l'on recommandoit de lire assidument l'écriture pour éviter l'oisiveté

(1) St. Clem. Al. 1. strom. Greg. taum. in Orig. p. 55.

Digitized by Google

et la curiosité. Les autres faisoient des métiers, pour gagner de quoi vivre, payer leurs dettes, et faire l'aumône (1); mais ils choisissoient les métiers les plus innocens, et qui s'accommodoient le mieux avec la retraite et l'humilité. Plusieurs même d'entre les riches se réduisoient à la pauvreté volontaire, en distribuant leurs biens aux pauvres, principalement dans le temps de persécution, pour se préparer au martyre. Les premiers disciples des apôtres qui travaillèrent après eux à la propagation de l'évangile, en usoient de même par un motif encore plus relevé (2). Ils vendoient leurs biens, et en donnoient le prix au pauvres, afin d'aller avec plus de liberté prêcher la foi de tous côtés dans les pays les plus éloignés. Plusieurs Chrétiens travailloient de leurs mains, simplement pour éviter l'oisiveté: car il étoit fort recommandé de fuir ce vice entre les autres et ceux qui en sont

(1) Const. Apost. 1. 4.

(2) Eus. hist. III. 37.

Digitized by Google

les plus inséparables, savoir l'inquiétude, la curiosité, la médisance, les visites inutiles, les promenades, l'examen de la conduite d'autrui (1). Au contraire, on exhortoit chacun à demeurer en repos et en silence, occupé à quelque travail utile, principalement aux œuvres de charité envers les malades, envers les pauvres et tous les autres qui avoient besoin de secours.

La vie chrétienne étoit donc une suite continuelle de prière, de lecture et de travail, qui se succédoient selon les heures, et n'étoient interrompus que le moins qu'il se pouvoit par les nécessités de la vie. Mais quelqu'occupation qu'ils eussent, ils la regardoient toujours comme l'accessoire de la religion, qu'ils comptoient pour le principal, et pour l'unique affaire qui les devoit occuper toute leur vie (2). Leur profession

(1) 2. Thess. 8. 6. etc. Cass. de sp. Acced. c. 7. Const. Apost. 1. 4. 2. ult. Clem. Alex. Pœdag. 3. c. 10.

(2) Const. Apost. 2, 62. 63.

Digitized by Google

étoit d'être chrétien purement et simplement. Ils ne prenoient point d'autre qualité ; et quand les juges les interrogeoient sur leur nom, leur pays, leur condition, ils disoient pour toute réponse : *je suis Chrétien.*

Ils n'aimoient pas les professions qui occupent ou dissipent trop, le trafic, la poursuite des affaires, les charges publiques ; et toutefois ils demeuroient dans les emplois où ils étoient avant leur baptême, quand ils n'avoient rien d'incompatible avec la piété (1). Ainsi on n'obligeoit point les gens de guerre à quitter le service quand ils se faisoient Chrétiens (2) : on leur faisoit seulement observer la règle, qui leur est donnée dans l'évangile, de se contenter de leur paye, et de ne point faire de concussions ni de fraudes. Il y avoit grand nombre de soldats Chrétiens : témoin la légion fulminante du temps de Marc-Aurèle, et la Thébéenne, qui souffrit le martyre

(1) Orig. cont. Cels. 8. *in fin.*

(2) Tertull. de cor. c. 11.

toute entière avec Saint-Maurice son tribun, sous Maximilien Herculius (1). La discipline militaire des Romains, qui se maintenoit encore, consistoit principalement dans la frugalité, dans le travail, dans l'obéissance et la patience; toutes vertus fort à l'usage des Chrétiens. Ils évitoient pourtant quelquefois de s'enrôler, ou même quittoient le service pour se dispenser de prendre part aux superstitions des payens, de manger des viandes immolées, d'adorer les enseignes où il y avoit des idoles, de jurer par le génie de l'empereur, de se couronner de fleurs aux pompes profanes (2).

§. VII.

Jeûnes.

Les Chrétiens jeûnoient plus souvent que les Juifs; mais la manière de jeûner étoit à peu près la même,

(1) Luc. 1114. Tertull. apol. 6. 37.

(2) *Acta S. Maximil. Acta S. Marcelli.* Centur. Tertull. *de coron.*

Digitized by Google

renfermant les marques naturelles d'affliction. L'essentiel étoit de ne manger qu'une fois le jour vers le soir; c'est-à-dire, ne faire qu'un souper, s'abstenir du vin et des viandes les plus délicates ou les plus nourrissantes, et passer la journée dans la retraite et la prière. Le livre du pasteur si respecté des anciens, dit *que ce jour-là on doit commencer dès le matin à se retirer pour prier* (1); *que l'on ne doit prendre que du pain et de l'eau, et donner aux pauvres ce que l'on dépenseroit de plus.* En effet, on joignoit toujours l'aumône au jeûne, et le jeûne même fournissoit de quoi la faire en retranchant une partie de la dépense ordinaire. On croyoit rompre le jeûne en buvant hors le repas. Saint-Fructueux, évêque de Tarragone, allant au martyre, refusa un breuvage qu'on lui offroit pour le fortifier, en disant qu'il n'étoit pas encore l'heure de rompre le jeûne : c'étoit un vendredi à dix heures du ma-

(1) Simil. v. 11. 3.

Digitized by Google

tin (1). Dans les premiers temps, on ne comptoit pour jeûnes d'obligation dans la loi nouvelle, que ceux qui précédoient la pâque, c'est-à-dire, le carême. L'église les observoit en mémoire de la passion de Jesus-Christ, appliquant ainsi ce qu'il avoit dit : *qu'elle jeûneroit quand son époux lui seroit ôté.* Il y avoit d'autres jeûnes qui n'étoient que de dévotion, le mercredi de chaque semaine ; les jeûnes commandés par les évêques pour les besoins extraordinaires des églises; ceux que chacun s'imposoit par sa dévotion particulière (2). Le jeûne du mercredi et du vendredi, autrement de la quatrième et sixième férie, se nommoit *station*, nom tiré des factions ordinaires, et appliqué souvent aux autres jeûnes de dévotion. Les jeûnes de ces deux jours étoient encore fondés sur la passion de Jesus-Christ, parce que

(1) *Acta S. Fruct* hist. eccl. lib. III. n. 46.

(2) Tertull. de jejun. c. 2. Const. apost. v. c. 18. Matth. IX. 15. Marc. II. 20. Tertull. ib. c. 13.

Digitized by Google

le mercredi on tint conseil contre lui, et le vendredi il mourut (1).

Ces jeûnes étoient différens, et on en comptoit de trois sortes (2). Les jeûnes de *stations*, qui ne duroient que jusqu'à none, ensorte que l'on mangeoit à trois heures après midi; on les nommoit aussi *demi-jeûne* : le jeûne de *carême*, qui duroit jusqu'à vêpres, c'est-à-dire, environ six heures du soir, et le coucher du soleil (3): le jeûne *double* ou *renforcé*, *superpositio*, dans lequel on passoit un jour entier sans manger. On jeûnoit ainsi le samedi saint; quelques-uns y joignoient le vendredi, d'autres passoient trois jours, d'autres quatre, d'autres tous les six jours de la semaine sainte, sans prendre de nourriture, chacun selon ses forces. On observoit ce jeûne double en Espagne tous les samedis, et de plus un jour de chaque mois, excepté juillet et août. La raison de

(1) Epist. anon. Petr. Alex. c. 15.
(2) V. Vales. in Eus. v. hist. c. 24.
(3) Cang. gloss. x. superpos.

Digitized by Google

jeûner jusqu'à none étoit pour honorer l'heure de la mort de Jesus-Christ, et jusqu'à vêpres pour honorer sa sépulture (1).

Les degrés d'abstinence étoient encore différens. Les uns observoient l'*homophagie*, c'est-à-dire, de ne rien manger de cuit; d'autres la *xerophagie*, c'est-à-dire, qu'ils se réduisoient aux viandes sèches, s'abstenant non-seulement de la chair et du vin, mais des fruits vineux et succulens, et ne mangeant avec le pain que des noix, des amandes, et des fruits semblables; d'autres se contentoient de pain et d'eau (2). On recommandoit la *xérophagie*, principalement dans les temps de persécution, pour se préparer au martyr. Quelques-uns même, outre la semaine sainte, passoient plusieurs jours sans manger, et quelquefois jusqu'à dix soleils, comme parle Lu-

(1) Epist. canon. Dionys. Alex. tom. 1. conc. p. 83. Conc. Eliber. c. 23. 26. Tertull. Jejun. 6. 10.

(2) Tertull. Jejun. c. 13.

Digitized by Google

cien, témoin non suspect : car, dans ces jeûnes continués extraordinairement, on comprenoit même les dimanches dans lesquels régulièrement il n'étoit pas permis de jeûner (1).

Je sais que l'on est aujourd'hui peu touché de ces exemples. On croit que ces anciennes austérités ne sont plus praticables. La nature, dit-on, est affoiblie depuis tant de siècles; on ne vit plus si long-temps, les corps ne sont plus si robustes. Mais je demanderois volontiers des preuves de ce changement : car il n'est point ici question des temps héroïques de la Grèce, ni de la vie des patriarches ou des hommes d'avant le déluge; il s'agit du temps des premiers empereurs romains, et des auteurs grecs et latins les plus connus. Que l'on y cherche tant que l'on voudra, on ne trouvera point que la vie des hommes soit accourcie depuis seize cents ans (2);

(1) Tertull. c. 9. Iren. ap. Eus. v. hist. c. 24. Luc. Philopatr. Petr. Alex. c. 15.

(2) Psal. LXXXIX. 10.

Digitized by Google

dès-lors et long-temps devant, elle étoit bornée à soixante-dix ou quatre-vingt ans. Dans les premiers siècles du christianisme, quoiqu'il y eût encore quelques Grecs et quelques Romains qui pratiquassent les exercices de la gymnastique pour se faire de bons corps, il y en avoit encore plus qui s'affoiblissoient par les débauches, particulièrement par celles qui ruinent le plus la santé, et qui font qu'aujourd'hui plusieurs d'entre les Levantins vieillissent de si bonne heure. Cependant, de ces débauchés d'Egypte, et de Syrie, sont venus les plus grands jeûneurs, et ces grands jeûneurs ont vécu plus long-temps que les autres hommes. Il est vrai que dans les pays chauds le jeûne est moins pénible, mais on ne laisse pas de voir de grands exemples d'abstinence en Gaule et dans des pays plus froids, et cela plus de mille ans après les apôtres; car l'ancienne règle du jeûne a duré jusqu'au temps de Saint-Bernard, comme nous le verrons dans la suite.

Les Chrétiens, aussi bien que les

Juifs, regardoient le jeûne comme un état d'affliction; il est vrai que les Juifs l'appliquoient souvent à satisfaire la tristesse naturelle causée par la perte d'une personne chère, ou par quelqu'autre malheur purement temporel; les autres nations en usoient de même, et nous voyons de semblables marques de deuil chez les Grecs et chez les Romains. Mais les Chrétiens appliquant tout aux choses spirituelles, employoient ces marques extérieures d'affliction, pour exciter la tristesse qui opère le salut (1); c'est-à-dire, la componction des péchés. Saint-Cyprien veut qu'un pécheur pleure la mort de son ame, au moins comme la perte d'une personne chère (2); et Saint-Chrysostôme se sert de la même comparaison (3). Ils regardoient encore le jeûne comme utile à prévenir les tentations, en affoiblissant le corps et le soumettant

(1) 1. Cor. 7. 10.
(2) Cypr. de laps.
(3) Chrys. de compunct.

à l'esprit. C'étoit donc une suite du jeûne de s'éloigner de toutes sortes de plaisirs, même permis. Les personnes mariées vivoient en continence. On observoit plus de retraite et de silence, on étoit plus assidu à l'église, on prioit et on lisoit beaucoup plus.

§. VII.

Repas.

Mais le jeûne à part, les repas des Chrétiens étoient toujours accompagnés de frugalité et de modestie. On leur recommandoit de ne pas vivre pour manger, mais de manger pour vivre. C'est Saint-Clément Alexandrin qui le dit (1), de ne prendre de nourriture que ce qu'il faut pour la santé et la force nécessaire au travail; de renoncer à toutes les viandes exquises, à l'appareil des grands repas, et à tout ce qui a besoin de l'art des cuisiniers. Ils prenoient à la lettre, et

(1) St. Clem. Alex. 2. Pœdagog. 1.

comme une règle générale cette parole de Saint-Paul : *Il est bon de ne point manger de chair et de ne point boire de vin.* C'étoit principalement aux femmes et aux jeunes gens que l'on recommandoit l'abstinence du vin ; et ceux qui en buvoient y mettoient toujours beaucoup d'eau. S'ils mangeoient de la chair de quelques animaux, c'étoit plutôt du poisson ou de la volaille, que de la grosse viande des bêtes à quatre pieds, qu'ils estimoient trop succulente et trop nourrissante : mais toujours ils s'abstenoient du sang et des viandes suffoquées, suivant la décision du concile des apôtres, qui s'est observée pendant plusieurs siècles (1). Plusieurs donc ne vivoient que de laitage, de fruits ou de légumes : encore trouvoient-ils les légumes, comme les pois, les féves, les lentilles, trop nourrissantes pour ceux qui vouloient dompter leur chair ;

(1) Rom. 10. v. 21. Hier. a Furiam. Clem. 2. Pœdag. 2. Prud. hymn. *ante cib. Acta* xv. 15. Min. Fel.

ils les réduisoient aux simples herbes avec le pain et l'eau, prenant encore à la lettre ce passage de Saint-Paul: *Que celui qui est foible mange les herbes.* On remarque de l'apôtre Saint-Mathieu qu'il ne vivoit que d'herbes, de bourgeons et de graines (1).

Il est vrai que cette abstinence n'étoit pas si extraordinaire alors qu'elle seroit aujourd'hui. Quoique le luxe des tables fût excessif, comme l'on voit dans les auteurs Grecs et Latins de ce temps-là, particulièrement dans Athenée, il n'étoit pas venu au point où il est aujourd'hui parmi nous. Les Égyptiens et plusieurs autres Orientaux gardoient encore leurs abstinences superstitieuses. L'abstinence des Pythagoriciens étoit fort estimée, comme il paroît par l'exemple d'Apollonius de Tyane, et par les écrits de Porphyre. Horace, tout Épicurien qu'il étoit, compte pour son ordinaire des légumes et des

(1) Clem. Alex. 2; Pædagog. c. 1: Rom. xiv. 2.

Digitized by Google

herbes, et ne promet autre chose à son ami qu'il prie à souper (1). L'empereur Auguste vivoit le plus souvent de pain bis, de fromage, de figues, de dattes, de raisins, de petits poissons (2). On trouvera une infinité d'exemples semblables. Il étoit ordinaire de ne faire par jour qu'un grand repas, le soir, après que toutes les affaires étoient expédiées, et que chacun étoit retiré chez soi : c'étoit le souper ou la cène. Pour ce qu'ils appeloient *prandium*, c'étoit plutôt un déjeûner qu'un dîner à notre manière; puisque ce n'étoit qu'un repas léger, pour se soutenir le long de la journée (3); et plusieurs n'en faisoient point. On compte entre les excès de Vitellius, qu'il faisoit souvent quatre repas, et toujours trois (4).

(1) *Inde domum me ad potri et ciceris refero laganique catinum.* lib. 1. Sat.

(2) *Nec modica cœnare times olus omne parella.* 1. Ep. 5. Suet. in Aug. 76.

(3) *Pransus non avidè quantùm interpellet inani ventre diem durare.* Horat. 1. sat.

(4) Suet. in Vitell. c. 13.

Digitized by Google

Les Chrétiens vivoient au moins comme les payens les plus sages, et par conséquent n'usoient que des viandes fort simples, plutôt de ce qui se mange sans feu et sans apprêt, que ce qu'il faut cuire, et ne faisoient au plus que deux repas; condamnant absolument, suivant la doctrine des apôtres, ces collations après souper, appelées commessations, qui faisoient passer les nuits en débauches. Le repas, quelque simple et quelque léger qu'il fût, étoit précédé et suivi de grandes prières, dont nous avons encore une formule entre les prières ecclésiastiques; et Prudence a fait deux hymnes sur ce sujet, où l'esprit de ces premiers siècles est bien marqué (1).

Il étoit ordinaire en ces temps-là de faire lire pendant les repas. Pline n'y manquoit jamais (2); et Juvenal invitant un de ses amis à souper avec

(1) Clem. Alex. Pæd. II. c. 1. Gal. v. 21. Rom. XIII. 13. 1. Pet. IV. 3. Cathemerin 3. 4.

(2) Plin. III. ep. 5.

Digitized by Google

lui, promet de faire lire Homère et Virgile (1). Les Chrétiens faisoient lire l'écriture sainte, et chantoient des cantiques spirituels et des airs graves, au lieu des chansons prophanes et des boufonneries, dont les payens accompagnoient leurs festins (2): car ils ne condamnoient ni la musique, ni la joie, pourvu qu'elle fût sainte, et et qu'elle eût Dieu pour objet (3). Ils ne mangeoient point avec les hérétiques et les autres excommuniés, ni même avec les catéchumènes; mais ils mangeoient quelquefois avec les infidèles, pour ne pas rompre avec eux toute société (4).

(1) Sat. xi. Clem. 11.

(2) Pædag. 4. et strom. 6. p. 659.

(3) 1. Cor. v. 6. etc.

(4) *Ibid.* 2. 27.

Digitized by Google

§. VIII.

Modestie des Chrétiens.

Tout le reste de la vie des Chrétiens étoit du même air de modestie. Ils ne faisoient cas que de la grandeur et de la noblesse intérieure; ils n'estimoient que les richesses spirituelles. Ils condamnoient tout ce que le luxe avoit introduit dans cette richesse prodigieuse de l'empire Romain, comme la dépense en grands bâtimens ou en meubles précieux, les tables d'ivoire, les lits d'argent garnis d'étoffes de pourpre et d'or, la vaisselle d'or et d'argent, cizelée et ornée de pierreries (1). Voici les meubles que les persécuteurs trouvèrent dans la chambre où Sainte Domne, vierge fort riche de Nicomedie, vivoit enfermée avec l'eunuque Saint Inde : une croix, les actes des Apôtres, deux nattes sur le plancher, un encensoir de terre,

(1) Clem. Alex. 11. Pædag. 1.

Digitized by Google

une lampe, un petit coffre de bois où ils gardoient le Saint-Sacrement pour communier (1).

Les Chrétiens rejetoient les habits de couleur trop éclatante; mais Saint Clément d'Alexandrie recommandoit le blanc comme symbole de la pureté; et c'étoit la couleur ordinaire chez les Grecs et les Romains (2). Les Chrétiens rejetoient aussi les étoffes trop fines, sur-tout la soie, alors encore si rare, qu'elle se vendoit au poids de l'or; les bagues, les joyaux, la frisure des cheveux, les parfums, l'usage trop fréquent des bains, la trop grande propreté; en un mot tout ce qui peut exciter à l'amour sensuel et à la volupté. Prudence compte pour la première marque de la conversion de Saint Cyprien, le changement de l'extérieur et le mépris de la parure (3).

(1) Act. Martyr. Nicom. apud. Bar. an 29.

(2) Clem. 2. Pædag. 6. 10. p. 201. Vopis. Aurel. p. 224 D.

(3) Clem. Alex. 11. Pædag. c. 10. 11. 12. et III. c. 1. 2. 3. etc. Const. apost. 1. c. 5. et 29. v. Ap. Euseb. v. hist. 18.

Apollonius, ancien auteur ecclésiastique, fait ce reproche aux Montanistes, en parlant de leurs prétendus prophètes. *Dites-moi, un prophète se teint-il le poil? aime-t-il les ornemens? joue-t-il aux dez? prête-t-il à usure? Qu'ils disent si cela est permis ou non: je montrerai qu'ils le font.* Un martyr, pour convaincre d'imposture un faux Chrétien, représentoit aux juges que ce trompeur étoit frisé et qu'il aimoit les barbiers; qu'il regardoit les femmes avec trop d'application; qu'il mangeoit beaucoup et sentoit le vin (1). Tout l'extérieur des Chrétiens étoit sévère et négligé, au moins simple et sérieux. Quelques-uns quittoient l'habit ordinaire pour prendre celui de philosophes, comme Tertulien et Saint-Heraclas, disciple d'Origène (2).

Il y avoit peu de divertissemens à leur usage. Ils fuyoient tous les spec-

(1) Act. S. Seb. apud Baron. an. 289. n. 16. 17.

(2) Tertull. de pall. Eus. VI. hist. 20.

tacles publics, soit du théâtre, soit de l'amphithéâtre, soit du cirque. Au théâtre, se jouoient les tragédies et les comédies; à l'amphithéâtre, se faisoient les combats de gladiateurs ou des bêtes; le cirque étoit pour les courses des chariots: tous ces spectacles faisoient partie du culte des faux dieux, et des pompes du démon: c'étoit assez pour en bannir les Chrétiens; mais ils les regardoient encore comme une grande source de corruption pour les mœurs; *on ne doit point aimer*, dit Tertullien, *les images de ce que l'on ne doit point faire.* Le théâtre étoit une école d'impudicité; l'amphithéâtre, de cruauté: les Chrétiens en étoient si éloignés, qu'ils ne vouloient pas même voir les exécutions de justice. Tous ces jeux fomentoient toutes sortes de passions. Ceux même du cirque, qui paroissoient les plus innocens, étoient détestés par les pères, à cause des factions qui y règnoient, et qui produisoient tous les jours des querelles et des animosités furieuses, souvent même des

combats sanglans. Enfin, ils blâmoient la grande dépense de ces spectacles, l'oisiveté qu'ils fomentent, la rencontre des hommes et des femmes, qui s'y trouvoient mêlés et disposés à se regarder avec trop de liberté et de curiosité (1).

Les Chrétiens condamnoient aussi les dés et les autres jeux sédentaires, dont le moindre mal est d'entretenir la fainéantise. Ils blâmoient les grands éclats de rire et tout ce qui les excite; les actions et les discours ridicules, les contes plaisans, les bouffonneries, les badineries, et à plus forte raison ils rejetoient toutes sortes de gestes et de discours deshonnêtes (2). Ils ne vouloient pas même qu'il y eût rien dans la vie des Chrétiens d'in-

(1) Cont. apost. II. 62. Tertull. de spect. Cypr. ep. 1. de spect. c. 21. Athenag. apost. p. 38. August. VI. confess. 17. Clem. III. Pædag. II. Cypr. de oper. et eleëm. Ovid. de arte am. lib. 1 v. 89.

(2) Clem. Pædag. III. c. 11. Apoll. ep. Euseb. l. v. cap. 18. *Ibid.* II. Pæd. c. 6. 7. *Ibid.* l. IV. cap. 47.

Digitized by Google

décent, de bas et d'indigne d'honnêtes gens; point de ces discours fades et de ce babil inutile, si ordinaire au petit peuple, et sur-tout aux femmes, mais condamné par Saint Paul, lorsqu'il dit que nos discours doivent toujours être assaisonnés du sel de la grace. C'étoit pour retrancher tous ces maux, que l'on recommandoit si fort le silence (1).

Cette discipline paroîtra sans doute aujourd'hui bien sévère; mais on s'en étonnera moins, si l'on considère que les railleurs sont souvent blâmés et maudits dans les saintes écritures; que la vie de Jesus-Christ et de ses disciples a été très-sérieuse; et que Saint Paul condamne nommément ce que les Grecs nommoient *eutrapelie*, et dont Aristote avoit voulu faire une vertu: c'est ce que l'interprète latin a rendu par le mot de *scurrilité*, qui l'a fait méconnoître aux docteurs modernes. En effet, toute la vie chrétienne

(1) Ambros. 1. Off. 23. Const. ap. v. c. 9. Coloss. IV. 6.

consiste à expier les péchés passés par la pénitence, et à se prémunir contre les péchés futurs par la mortification des passions (1). Le pénitent, pour se punir d'avoir abusé des plaisirs, doit commencer par se priver de ceux mêmes qui sont permis; et pour éteindre la concupiscence, ou du moins l'affoiblir, il ne faut lui accorder que le moins qu'il est possible. Ainsi, un véritable Chrétien ne doit jamais chercher le plaisir sensible, mais seulement prendre en passant celui qui se trouve attaché aux fonctions nécessaires de la vie, comme de manger et de dormir. S'il prend quelque divertissement, ce doit être un divertissement véritable, c'est-à-dire, un relâchement, un repos, pour satisfaire à la foiblesse de la nature, qui succomberoit si le corps travailloit toujours, et si l'esprit étoit continuelle-

(1) Prov. III. 34. IX. 7. XII. 19. 29. etc. Chris. hom. 6. in Matth. Mor. Ephes. v. 4. et ibi Chris. hom. 17. mor. V. S. Thom. 22. q. 158. a. 2.

ment appliqué : mais de chercher le plaisir sensible pour le plaisir, et d'en faire sa fin, rien n'est plus contraire à l'obligation de renoncer à nous-mêmes, qui est l'ame des vertus chrétiennes. Le travail du corps ou l'exercice modéré relâchent l'esprit ; le simple repos, la nourriture et le sommeil suffisent pour remettre le corps ; les jeux ne sont jamais nécessaires. On le voit par l'exemple des pauvres et de tout le peuple, qui travaille continuellement. Ce sont les riches et les gens de loisir qui cherchent les divertissemens, pour diminuer l'ennemi de leur oisiveté.

Cette disposition sérieuse et mortifiée des vrais Chrétiens, se voit par le genre des hérésies de ces premiers temps, qui ne venoient la plupart que d'un excès de sévérité et de haine du corps. Les Marcionites, et ensuite les Manichéens soutenoient que la chair étoit mauvaise, comme étant l'ouvrage du mauvais principe : d'où ils concluoient qu'il n'étoit pas permis d'en manger, ni de la multiplier

par la génération, ni d'espérer qu'elle ressuscitât. Ce mépris du corps, cette abstinence et cette continence avoient quelque chose de fort spécieux. Les Montanistes ajoutoient plusieurs jeûnes d'obligation à ceux de l'église, condamnoient les secondes noces, et ne vouloient point de pénitence, ne croyant pas que l'église eût le pouvoir de relever ceux qui tomboient dans les grands crimes après leur baptême (1). Qui voudroit aujourd'hui soutenir des erreurs semblabes, ne trouveroit guères de sectateurs.

Mais quelque sévère que nous paroisse la vie des premiers Chrétiens, Il ne faut pas nous imaginer qu'elle fût triste (2). Saint Paul ne leur demandoit pas l'impossible, quand il les exhortoit à se réjouir. S'ils se privoient des plaisirs violens que cherchent la plupart des hommes, aussi étoient-ils exempts des chagrins et des autres passions qui les tourmentent,

(1) Greg. Naz. Orat. 6. p. 140. c.
(2) Phil. III. 5. IV. 4. etc.

puisqu'ils vivoient sans ambition et sans avarice. N'étant point attachés aux biens de la vie présente, ils étoient peu touchés de ses calamités (1) : ils avoient la paix de la bonne conscience, la joie des actions vertueuses, par lesquelles ils s'efforçoient de plaire à Dieu, et sur-tout l'espérance de l'autre vie, qu'ils regardoient comme proche ; car ils savoient que tout ce monde visible passe promptement, et les persécutions leur paroissoient préliminaires du jugement universel.

Ainsi, le soin de la postérité ne les inquiétoit pas. Ils souhaitoient à leurs enfans le même bonheur qu'à eux-mêmes, de sortir promptement du monde (2). S'ils les laissoient orphelins, comme il arrivoit souvent aux martyrs, ils savoient que l'église seroit leur mère, et qu'ils ne manqueroient de rien. Ils vivoient donc la plupart au jour la journée, du travail de leurs mains,

(1) Cypr. ad Demet.

(2) Tertull. 1. ad uxor. c. 5.

Digitized by Google

ou de leur revenu, qu'ils partageoient avec les pauvres, sans inquiétude, sans affaires, éloignés non-seulement de tout gain sordide ou tant soit peu suspect d'injustice, mais encore de tout desir d'amasser et de s'enrichir. Le désordre dont les prélats se plaignoient le plus dans l'intervalle des persécutions, étoit que les Chrétiens acquéroient des immeubles, et cherchoient des établissemens sur la terre (1). Des hommes si détachés de toutes les choses temporelles n'avoient pas grand goût pour les plaisirs des sens; et nous ne sommes pas bien Chrétiens, si nous n'avons au moins un desir sincère de leur ressembler. *Quel plaisir plus grand*, dit Tertullien (2), *que le mépris du monde, la vraie liberté, la pureté de conscience, se contenter de peu, de ne point craindre la mort? Vous foulez aux pieds les dieux des Gentils, vous chassez*

(1) Cypr. de lups.

(2) Tertull. de spect. cle. c. 29.

les démons, vous guérissez les maladies, vous demandez des révélations, vous vivez à Dieu : voilà les plaisirs, voilà les spectacles des Chrétiens.

§. IX.

Leurs Mariages.

Avec tout ce détachement des choses temporelles, la plupart des Chrétiens étoient mariés. Le célibat des Payens étoit odieux, n'étant fondé que sur le libertinage et la débauche. Aussi les loix civiles avoient voulu les réprimer par diverses peines, et par des récompenses pour ceux qui augmentoient le nombre des citoyens par les fruits des mariages légitimes (1).

Ceux qui se trouvoient chargés d'enfans ne faisoient point de difficulté de les exposer incontinent après leur naissance : les Chrétiens détestoient cette inhumanité ; *nous ne nous ma-*

(1) Tac. an. 3. v. tit. Cod. de infirm. pæn. cælib. v. Baron. an. 57. n. 44. etc.

rions, dit Saint Justin (1), *que pour élever des enfans ; en renonçant au mariage, nous gardons la continence parfaite.* Et S. Clément Alexandrin (2): *Il faut se marier, ou s'abstenir entièrement.* Ils ne connoissoient donc que ces deux états, et préféroient le dernier dont ils connoissoient l'excellence par l'autorité divine. Plusieurs s'engageoient à la continence aussitôt après leur baptême ; et entre ceux qui étoient Chrétiens dès l'enfance, on trouvoit plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, qui avoient conservé la pureté jusqu'à l'âge de soixante et soixante-dix ans. On sait jusqu'où Origène poussa le zèle indiscret de la continence ; et cet abus de se mutiler devint si fréquent, qu'il fallut des canons pour le réprimer (3).

(1) Just. 1. apol. p. 91. D. 11.

(2) Pædag. c. 10. p. 193. c.

(3) *Ibid.* III. strom. p. 459. D. Ath. anag. apol. p. 36. c. Tertull. 1. ad uxor. c. 5. Justin. 1. apol. p. 61. B. Can. Nic. 1 Tertull. de Monog.

Digitized by Google

Les hérétiques sévères outrèrent cette matière. Les uns condamnoient les secondes noces, les autres le mariage en général, et regardoient toute union des sexes comme un crime. C'est à ces derniers que St. Clément Alexandrin applique la prédiction de Saint Paul touchant ceux qui viendroient dans les derniers temps défendre de se marier (1). C'est ce qui a obligé ce père et les autres de relever la sainteté du mariage, et d'appuyer sur les exemples des apôtres Saint Pierre et Saint Philippe, qui étoient mariés et avoient des enfans (2). Les Pères regardoient le mariage noblement, comme ayant pour fin la production des créatures raisonnables, qui devoient durer éternellement, et rendant l'homme image de Dieu d'une manière particulière, en ce qu'il concourt avec lui à la production d'un homme. Ils ne veulent pas que l'on cherche le plaisir seul dans ce com-

(1) VIII. Strom. 446. D. 1. Tim. 4.
(2) Clem. II. Pædag. c. 10.

Digitized by Google

merce dangereux, quoique légitime; mais qu'il soit réglé par la raison et l'honnêteté, avec une attention continuelle à la présence de Dieu, qui voit dans les ténèbres les plus obscures, et un grand respect pour nos corps qui sont ses temples.

Entre les préceptes pour l'éducation des enfans, on recommandoit de les marier de bonne heure, pour prévenir la débauche (1); et on exhortoit ceux qui avoient la charité de nourrir des orphelins, à les marier quand ils seroient en âge, et avec leurs enfans plutôt qu'avec d'autres (2); ce qui montre combien l'intérêt avoit peu de part aux mariages des Chrétiens. On consultoit les évêques sur les mariages, comme sur les autres affaires importantes, *afin*, dit Saint Ignace, *qu'ils se fissent selon Dieu, et non selon la concupiscence* (3). Quand les parties étoient d'accord, on célébroit

(1) Const. apost. IV. c. 20.

(2) *Ibid.* c. 1.

(3) Ignac. epist. ad Polycarp.

le mariage publiquement et solennellement dans l'église, et il y étoit consacré par la bénédiction du pasteur, et confirmé par l'oblation du saint sacrifice (1). Les époux se donnoient la main, et la femme recevoit du mari un anneau gravé d'une croix, ou de la figure symbolique de quelque vertu, une colombe, une ancre, un poisson, car tels étoient les cachets des Chrétiens (2) : or chez les anciens les anneaux servoient de cachets.

Les Chrétiens s'abstenoient de l'usage du mariage aux jours solennels de fête ou de jeûne; d'où est restée la défense de célébrer les noces en certains temps de l'année, et généralement ils vivoient en continence toutes les fois qu'ils vouloient vaquer plus librement à la prière, suivant le précepte de l'apôtre. St. Clément Alexandrin dit que le gnostique, c'est-à-dire, le Chrétien parfait, quand il aura des enfans, regardera sa femme comme

(1) Tertull. II. ad uxor. in fin.
(2) Clem. Alex. III. Pæd. c. 1.

sa sœur, puisqu'elle la doit être un jour, lorsqu'ils auroient quitté leurs corps; et Tertullien témoigne que plusieurs gardoient la continence dans le mariage, d'un contentement mutuel (1). Il représente ainsi le bonheur d'un mariage chrétien (2): *Deux fidèles portent ensemble le même joug; ils ne font qu'une chair et un esprit. Ils prient ensemble, ils se prosternent ensemble, ils jeûnent ensemble, ils s'instruisent et s'exhortent l'un l'autre, ils sont ensemble à l'église et à la table de Dieu, dans les persécutions et dans le soulagement: ils ne se cachent de rien, et ne s'incommodent point. On visite librement les malades, on fait l'aumône sans contrainte; on assiste aux sacrifices sans inquiétude. Ils chantent ensemble les psaumes et les hymnes; ils s'excitent à louer Dieu.* On ne permettoit pas aux fidèles de se marier avec les infidèles, mais bien

(1) 1. Cor. VII. 5. 6. strom. p. 464. c.

(2) 1. Ad uxor. c. 5. de Resur. car. c. 8. 2. Ad uxor. in fin.

Digitized by Google

de demeurer ensemble s'ils étoient mariés auparavant. Les secondes noces, quoique permises, étoient regardées comme une foiblesse, et en quelques églises, on mettoit en pénitence ceux qui se remarioient (1).

§. X.

Union des Chrétiens.

Telle étoit à peu près la vie de chaque Chrétien en particulier. Voyons maintenant quelles étoient leurs assemblées. Le nom d'*église*, qui ne signifie qu'assemblée, se prenoit dans les villes grecques pour l'assemblée du peuple, qui se faisoit d'ordinaire au théâtre, pour traiter des affaires publiques (2). Nous avons dans les actes des apôtres un exemple de cette église profane d'Éphèse, et pour en distinguer l'assemblée des fidèles, on l'ap-

(1) 1. Cor. vii. 19. Tertull. 11. ad uxor. c. 1. Hier. ad Salvin. in fine.

(2) Act. xix. 32.

peloit l'*église de Dieu* (1). Origène, répondant à Celse, fait la comparaison de ces deux sortes d'églises, et soutient comme un fait constant, que les moins zélés des Chrétiens, qui étoient fort peu en comparaison des autres, étoient tellement au-dessus des autres hommes, que les églises chrétiennes étoient comme les astres dans le monde. Les Chrétiens de chaque ville faisoient donc un corps, et c'étoit un des principaux prétextes de persécution; car on traitoit leurs assemblées d'illicites, parce qu'elles n'étoient point autorisées par les lois de l'état. On leur faisoit aussi un crime de l'union que la charité formoit entr'eux, et on la faisoit passer pour une conjuration (2).

En effet, les Chrétiens d'un même lieu se connoissoient tous; quand ce n'eût été que par les assemblées qu'ils tenoient pour les prières et les autres exercices de la religion, et où ils se

(1) Cont. Cels. lib. 5. p. 130.
(2) Tertull. apoleg. 39.

rencontroient presque tous les jours. Ils étoient souvent ensemble, et se conformoient les uns aux autres, même pour les choses indifférentes : leurs joies et leurs afflictions étoient communes; si quelqu'un avoit reçu de Dieu quelque grace particulière, tous y prenoient part; si quelqu'un étoit en pénitence, tous demandoient miséricorde. Ils vivoient ensemble comme parens, s'appelant pères, enfans, frères et sœurs, selon l'âge et le sexe.

Cette union se maintenoit par l'autorité de chaque père en sa famille, et par la soumission aux prêtres et à l'évêque, tant recommandée dans les lettres du martyr Saint Ignace. Les évêques sur-tout étoient fort unis entr'eux. Ils ne faisoient rien d'important que d'un commun consentement : ceux de chaque province s'assembloient souvent en concile quand ils en avoient la liberté. Les plus éloignés se connoissoient au moins de nom et de réputation, et entretenoient un commerce fréquent de lettres; ce qui étoit facile par la grande étendue de

Digitized by Google

étoit le cenacle d'où tomba le jeune Eutichius, que Saint Paul ressuscita. Il étoit à un troisième étage, éclairé de plusieurs lampes, et les fidèles s'y étoient assemblés la nuit du dimanche pour la fraction du pain, c'est-à-dire, pour la célébration des mystères, qui fut suivi d'un repas. Souvent la persécution obligeoit de se cacher dans des cryptes ou caves souterraines hors les villes, comme les catacombes que l'on voit encore à Rome, et dont on nous a donné la description sous le titre de *Rome souterraine* (1). Quand on avoit plus de liberté, on s'assembloit dans les lieux publics connus de tout le monde pour être les églises des Chrétiens. On en voit des exemples sous l'empereur Alexandre et sous Gordien. L'empereur Gallien faisant cesser la persécution, ordonna que l'on restituât aux Chrétiens leurs cimetières, qui d'ordinaire avoient des églises jointes; et quand Paul de Samosate fut déposé, l'empereur Aurélien

(1) V. Baron. an 57. n. 39.

commanda que la maison de l'église fût rendue à ceux qui étoient en la communion de l'évêque de Rome (1). Quelques-unes de ses églises publiques avoient été des maisons particulières, comme on dit de celle du sénateur Saint Pudens, père de Saint Novat et de Saint Thimotée, prêtre, et des vierges Sainte Pudentienne et Sainte Praxede (2) : souvent aussi c'étoit de nouveaux bâtimens faits exprès. Un peu avant la persécution de Dioclétien, on avoit rétabli les églises par toutes les villes depuis les fondemens, tant la multitude des fidèles étoit augmentée, et la persécution commença par la ruine de ces bâtimens (3).

Dans ces assemblées on faisoit les prières que j'ai marqué aux différentes heures du jour et de la nuit; mais

(1) Baron. an. 224. n. 3. an. 245. n. 502. Euseb. VIII. hist. c. 3. *Ibid.* VII. hist. 13. *Ibid.* 30.

(2) Martyr. Rom. 20. jun.

(3) Euseb. VIII. hist. c. 2.

Digitized by Google

de plus, on y offroit le sacrifice que l'on ne pouvoit faire sans les prêtres. On le nommoit, ou par les noms de l'écriture, *cène*, *fraction du pain*, *oblation*, ou par les noms que l'église reçut ensuite, *synaxe*, c'est-à-dire, assemblée, en latin *collecte*, *eucharistie* (1), c'est-à-dire, action de graces; *lithurgies*, qui veut dire service public : on le célébroit quelquefois avant le jour, dans les temps de persécution, afin de n'être point troublé par les infidèles (2). Il n'y avoit qu'un seul sacrifice dans chaque église, c'est-à-dire, dans chaque diocèse ; c'étoit l'évêque qui l'offroit, et les prêtres ne le faisoient qu'au défaut de l'évêque, absent ou malade ; mais ils y assistoient et l'offroient tous avec lui. L'ordre de la lithurgie a changé selon le temps et les lieux; on y a ajouté quelques cérémonies indifférentes, on en a retranché quelques-unes ; mais l'essentiel a toujours été le même.

(1) *Domini cum Collecta.*

(2) Cypr. ep. 63. ad Gæcil.

Digitized by Google

Voici ce que nous en trouvons écrit dès les premiers temps.

Après quelques prières, on lisoit les saintes écritures, premièrement de l'ancien testament, puis du nouveau (1). On finissoit toujours par la lecture de l'évangile, que le prélat expliquoit ensuite, y ajoutant quelqu'exhortation convenable au besoin de son troupeau. Puis ils se levoient tous, et se tournant vers l'orient, les mains élevées au ciel, ils faisoient des prières pour toutes sortes de personnes; Chrétiens, infidèles, grands et petits, particulièrement pour les affligés, les malades, et les autres qui souffroient. Un diacre exhortoit à prier : le prêtre faisoit la prière, et le peuple y consentoit, répondant *amen* (2) : ensuite on offroit les dons, c'est-à-dire, le pain et le vin mêlé d'eau, qui devoit être la matière du sacrifice. Le peuple se donnoit le baiser de paix, les hommes aux hommes, les femmes aux femmes,

(1) S. Justin. 2. Apol. infin.
(2) Cypr. ep. 63.

Digitized by Google

en signe de parfaite union, puis chacun offroit les dons au prêtre, qui les offroit à Dieu au nom de tous (1) : il commençoit alors l'action du sacrifice, en avertissant le peuple d'élever leurs cœurs à Dieu, de lui rendre grace, et de l'adorer profondément avec les anges et toutes les vertus célestes ; puis il continuoit, jusqu'à ce que, racontant l'institution de l'eucharistie, et répétant les paroles de Jesus-Christ, il fit la consécration (2) ; après laquelle il récitoit, avec le peuple, l'oraison dominicale ; et après avoir pris la communion, il la distribuoit à tous par les mains des diacres (3) : car régulièrement tous ceux qui entroient dans l'église devoient communier, particulièrement les ministres de l'autel. On recevoit le corps du seigneur avec une extrême précaution, de peur qu'il n'en tombât la moindre partie (4).

(1) Clem. 11. Ped. c. 2. Orig. in Rom. XLV. lib. 10. S. Cypr. de orat.

(2) St. Just.

(3) Can. apost. 9. 11.

(4) Orig. in Exod. hom. 13.

Digitized by Google

Quant à ceux qui n'avoient pu assister au sacrifice, on leur envoyoit l'eucharistie par des diacres ou des acolytes. On y en réservoit aussi une partie pour le viatique des mourans, c'est-à-dire, pour leur provision dans le grand voyage qu'ils alloient faire. On permettoit aux fidèles de l'emporter chez eux, pour la prendre tous les matins avant toute autre nourriture, ou dans les occasions de péril, comme lorsqu'il falloit aller au martyre; parce que l'on n'avoit pas la liberté de s'assembler tous les jours pour célébrer les mystères (1). Ce que l'on réservoit pour les sains ou pour les malades, n'étoit que la seule espèce du pain, quoique dans l'assemblée tous ordinairement communiassent sous les deux espèces, hors les petits enfans, à qui l'on ne donnoit que l'espèce du vin (2). L'agape qui suivoit la communion dans les premiers temps étoit

(1) Tertull. 1. ad uxor. c. 5. Clem. 1. Strom. p. 271. c.

(2) Cypr. de laps.

Digitized by Google

un repas de viandes ordinaires, qu'ils faisoient tous ensemble dans le même lieu. Depuis, on le donna seulement aux veuves et aux pauvres. Il y avoit toujours une portion pour le pasteur, quoiqu'absent. Les prêtres et les diacres y avoient double portion; on en donnoit une à chacun des lecteurs, des chantres et des portiers (1).

§. XII.

Secret des Mystères.

C'ÉTOIT dans ces mêmes assemblées que l'on donnoit tous les autres sacremens, autant qu'il étoit possible; et c'est pour cela que les infidèles en étoient exclus avec tant de soin; car on observoit inviolablement ce précepte du Sauveur, *de ne point donner aux chiens les choses saintes, et ne point jeter les perles aux pourceaux* (2).

(1) Const. apost. II. c. 28. Tertull. de jejun. c. 17.

(2) Matth. VII. 6.

Digitized by Google

De-là vient que l'on nommoit les sacremens *mystères*, c'est-à-dire, *choses cachées*, et que l'on y gardoit un secret inviolable. On les cachoit non-seulement aux infidèles, mais aux catéchumènes. Non-seulement on ne les célébroit pas devant eux, mais on n'osoit même leur raconter ce qui s'y passoit, ni prononcer en leur présence les paroles solennelles, ni même parler de la nature du sacrement (1). On en écrivoit encore moins; et si, dans un discours public ou dans un écrit qui pût tomber en des mains profanes, on étoit obligé de parler de l'eucharistie, ou de quelque autre mystère, on le faisoit en termes obscurs et énigmatiques: ainsi, dans le nouveau testament, *rompre le pain*, signifie consacrer et distribuer l'eucharistie; ce que les infidèles ne pouvoient entendre (2). Cette discipline a duré plusieurs siècles après la liberté de l'église. Il faut seulement excepter

(1) Orig. in Jos. hom. 4.
(2) Act. II. 42. 6. *Ibid.* XX. 7. 11.

Digitized by Google

les apologies, dans lesquelles les pères ont expliqué les mystères, pour justifier les Chrétiens des calomnies qu'on leur imputoit.

Au reste, il n'étoit pas étrange aux Payens de voir des secrets dans la religion; ils en faisoient autant pour leurs cérémonies profanes. Ceux qui étoient initiés aux mystères d'Isis, d'Osiris, de Cérès, d'Eleusine ou de Cybèle, ou des dieux de Samothrace, ou d'autres semblables, se croyoient obligés à les cacher sous de grandes malédictions, et passoient pour impies et pour scélérats s'ils venoient à les révéler. Apulée en fournit un exemple fort précis (1), et c'est ce qui fait souvent dire à Hérodote, parlant de diverses cérémonies de la religion des Égyptiens et des autres: *j'en sais bien la raison, mais je n'ose pas la dire.*

(1) Apud Asta. l. 11.

§. XIII.

Calomnie contre les Chrétiens.

Ce secret des mystères ne laissoit pas d'être un grand sujet de calomnie contre les Chrétiens ; car on se cache plus souvent pour le mal que pour le bien ; et il n'étoit que trop notoire que dans les autres religions, la plupart des mystères que l'on cachoit avec tant de soin n'étoient que des infâmies, comme dans les cérémonies de Cérès et de Cybèle ; et dans ces sacrifices de Bacchus, qui furent défendus par ordre du sénat l'an de Rome 568. La prévention où l'on étoit contre les Chrétiens, faisoit aisément présumer que ce qu'ils tenoient si secret étoit quelque chose de semblable. Ces soupçons étoient appuyés par les abominations que les Gnostiques, les Carpocratiens et d'autres hérétiques commettoient dans leurs assemblées, et que l'on a peine à croire même sur le récit qu'en font

Digitized by Google

les pères; car les hérétiques portoient tous le nom de Chrétiens. Les catholiques même avoient des esclaves payens, à qui la crainte des tourmens faisoit dire contre leurs maîtres tout ce que vouloient leurs ennemis (1).

Ainsi se répandit cette fable, que les Chrétiens dans leurs assemblées nocturnes tuoient un enfant pour le manger, après l'avoir fait rôtir et couvert de farine, et avoir trempé leur pain dans son sang; ce qui venoit manifestement du mystère de l'eucharistie mal-entendu. On disoit encore, qu'après leur repas commun, où ils mangeoient et buvoient avec excès, on jetoit un morceau à un chien

(1) Orig. in Cels. 1. Tertull. Apol. 7. S. Clem. Alex. protrept. liv. LIX. c. 9. Greg. Naz. Orat. 33. p. 532. p. Castor. ap. Eus. IV. hist. c. 7. V. Baron. an. 120. n. 22. etc. Epiph. hær. 26 et 27. Iren. l. 1. c. 24. Eus. V. hist. c. 1. Just. apol. p. 50. c. Hist. Eccl. l. III. c. 21. Eus. IV. hist. c. 7, Athenag. S. Justin. 1. apol. Min. Felix.

attaché au chandelier; que ce chien en sautant renversoit la seule lampe qui les éclairoit, et qu'ensuite à la faveur des ténèbres, tout ce qu'ils étoient d'hommes et de femmes se mêloient indifféremment comme des bêtes, selon que le hasard les assembloit. Les Juifs furent les principaux auteurs de ces calomnies; quelques absurdes qu'elles fussent, le peuple les croyoit, et on étoit réduit à s'en justifier sérieusement. L'exemple des bacchanales, où deux cents ans auparavant on avoit découvert des crimes si horribles, persuadoit en général qu'il n'y avoit point d'abomination qui ne pût s'introduire sous prétexte de religion (1).

On accusoit encore les Chrétiens d'être ennemis de tout le genre humain, et de la puissance romaine en particulier; de se réjouir des calamités publiques, de s'affliger du bon succès des affaires, et de souhaiter la ruine

(1) Tertull. apol. c. 7. 8. 9. Orig. cont. Cels. VI. p. 293.

Digitized by Google

de l'empire : tout cela sur le fondement de ce qu'ils disoient de la vanité de toute la grandeur temporelle, de la fin du monde, et du jugement, et peut-être sur le rapport indiscret ou malicieux de ce qui est prédit dans l'Apocalypse, touchant la punition de Rome idolâtre, et la vengeance que Dieu feroit un jour du sang des martyrs (1). Ce qui confirmoit cette calomnie, est qu'ils ne prenoient point de part aux réjouissances publiques, qui consistoient en des sacrifices, en des festins et des spectacles, pleins d'idolâtrie et de dissolutions : au contraire, ils affectoient de passer ces jours-là dans l'affliction et dans la pénitence, en vue des péchés innombrables qui s'y commettoient; et ils se réjouissoient plutôt aux jours que la superstition des payens leur faisoit compter pour lugubres et malheureux. Ils fuyoient même les foires, à cause des jeux qui s'y faisoient; s'ils y alloient, c'étoit pour acheter en pas-

(1) Luc. Philopatr.

Digitized by Google

sant quelque chose nécessaire à la vie, ou quelque esclave, afin de le convertir (1).

Enfin, c'étoit assez pour les rendre odieux au peuple, que la profession qu'ils faisoient de détester toutes les religions établies. Ils avoient beau dire qu'ils adoroient en esprit le Dieu créateur du ciel et de la terre, à qui ils offroient continuellement le sacrifice de leurs prières. Le peuple idolâtre n'entendoit point ce langage : il leur demandoit le nom de leur Dieu, et les appeloit *athées*, parce qu'ils n'adoroient aucun des Dieux que l'on voyoit dans les temples ; qu'ils n'avoient point d'autels allumés, ni de sacrifices sanglans, ni de statues connues du peuple (2). Les sacrificateurs des idoles, les augures, les aruspices, les devins, en un mot,

(1) Tertull. apol. c. 35. Const. apol. v. 69. Clem. 1. Pæd. Aug. in psalm. 98. n. 5. Serm. 7. in ap Amb. Baron. 1. Martyrol. 1. Jan. Const. ap. 11. c. 26.

(2) Min. Felix.

Digitized by Google

tous ceux dont les professions étoient fondées sur le paganisme, ne manquoient pas de fomenter et d'exciter cette haine du peuple, et d'employer à cet effet les prétendus prodiges et les malheurs qui arrivoient, comme les stérilités, les mortalités, les guerres. *Les Chrétiens*, disoient-ils, *attiroient la colère des Dieux sur tous ceux qui les laissoient vivre* (1).

Par ces préventions, on empoisonnoit jusqu'à leurs vertus. La charité qu'ils avoient les uns pour les autres étoit une conjuration odieuse. Les noms de *frères* et de *sœurs* qu'ils se donnoient étoient interprétés en mauvaise part, parce qu'en effet les payens en abusoient pour la débauche (2). Leurs aumônes passoient pour des moyens de séduire les pauvres et de les attirer à leur cabale, ou pour un effet de l'avarice des prélats, afin d'amasser dans les églises de grands trésors,

(1) Tertull. apoll. 40. Arnob. init.

(2) *Ibid.* apoll. c. 39. Prud. hymn. in S. Laur.

Digitized by Google

dont ils pussent disposer. Leurs miracles étoient, disoit-on, des maléfices et des impostures de magie: en effet, tout étoit plein de charlatans, qui se vantoient de prédire l'avenir par diverses sortes de divinations, ou de guérir des maladies par des caractères et des enchantemens, par des mots barbares ou des figures extravagantes. Ils faisoient même des choses surprenantes pour tromper les yeux, soit par art, soit par opération du démon. Apollonius de Tyane en est un exemple illustre. Ainsi, on ne s'étonnoit pas trop d'entendre raconter des miracles, ni même d'en voir; on confondoit les vrais avec les faux, et l'on méprisoit également tous ceux qui passoient pour en faire (1). Le pays des apôtres et des premiers Chrétiens aidoit encore à cette erreur; car la plupart de ces imposteurs venoient d'Orient.

Ces persécutions mêmes étoient un sujet de haine contre les Chrétiens. On supposoit qu'ils étoient criminels,

(1) Orig. in Cels. l. 2.

Digitized by Google

puisqu'ils étoient par-tout traités en criminels, et on jugeoit de la grandeur de leurs crimes, par la rigueur des supplices (1). On les regardoit comme des gens dévoués à la mort, destinés au feu et aux gibets; on leur en faisoit des noms injurieux (2). Voilà ce qui rendoit les Chrétiens si odieux au peuple et aux ignorans; voilà le fondement de ce qu'en disent Suetone et Tacite, suivant l'opinion commune. Suetone dit que l'empereur Claude *chassa de Rome les Juifs qui brouilloient sans cesse, à la suscitation du Christ* (3), comme si Jesus-Christ eût été encore sur la terre et se fût rendu chef de parti entre les Juifs. Il compte entre les bonnes actions de Néron, d'avoir fait souffrir des supplices aux

(1) Tertull. apoll. c. 50. Baron. an. 138. n. 5.

(2) *Biæothanati. Sarmenticii. Semaxii.* V. Bar. 385. n. Suet. Claud. n. 25.

(3) *Judæos impulsore Christo assiduè tumultuantes Româ expulsit.* Sueton. Ner. n. 16.

Digitized by Google

Chrétiens, *gens*, ajoute-t-il, *d'une superstition nouvelle et malfaisante.*

Tacite, parlant du feu que Néron fit mettre à Rome pour se divertir, dit qu'il en accusa *des gens odieux par leurs crimes, que le peuple appeloit Chrétiens :* puis il ajoute : *Ce nom venoit de Christ, que Ponce Pilate avoit fait supplicier sous l'empire de Tibère. Et cette pernicieuse superstition arrêtée pour lors, s'élevoit de nouveau, non-seulement par la Judée, source de ce mal, mais à Rome même, où tout ce qu'il y a de noir et d'infâme dans le monde se rassemble et se pratique. On prit d'abord ceux qui avouoient; puis sur leur rapport une grande multitude fut convaincue, non pas tant de l'incendie, que de la haine du genre humain.* Il les traite encore ensuite *de coupables, et qui méritoient les derniers exemples* (1).

Les gens d'esprit, et ceux même

(1) *Aff. supplicii Christian. genus hominum superstitio novæ ac maleficiæ.* Tac. 15. annal. *Quos per flagitia invidos vulgus*

qui entroient en quelque examen, avoient aussi leurs sujets d'aversion contre les Chrétiens; car ces gens d'esprit étoit des Grecs ou des Romains accoutumés à mépriser les autres peuples, qu'ils nommoient barbares; et sur-tout les Juifs, décriés depuis long-temps, tenus pour des gens d'une superstition ridicule et d'une sotte crédulité. *Un Juif le pourroit croire*, dit Horace parlant d'un prodige, *mais non pas moi* (1). Ainsi, quand on leur disoit qu'il y avoit des Juifs qui adoroient comme fils de Dieu un homme qui avoit été pendu; et que leur principale dispute contre les autres Juifs étoit de savoir si cet homme étoit encore vivant après sa mort, et si c'étoit leur véritable roi; on peut juger de quelle absurdité

Christianos appellabat. Repressaque in præsens exitiabilis superstitio, etc. Quo omnia undique atrocia et pudenda confluunt celebranturque.

(1) *Credat Judæus appella, non ego.* Hor. 1. sat. 5. in fin.

Digitized by Google

leur paroissoient tous ces discours. Ils voyoient que ceux de cette nouvelle secte étoient haïs et persécutés par tous les autres Juifs, jusqu'à exciter souvent de grandes séditions; et de-là ils concluoient que c'étoit les pires de tous (1).

§. XIV.

Autres reproches.

On leur disoit de plus, que ces gens n'employoient pour persuader, ni raisonnemens, ni éloquence; qu'ils exhortoient seulement à croire les faits qu'ils avançoient, et qu'ils prétendoient confirmer par leurs miracles; que la plupart étoient des ignorans, et n'étudioient que les livres des Juifs (2); qu'ils faisoient profession d'instruire les ignorans comme eux, les femmes et le petit peuple, parce qu'ils les trouvoient bien mieux dis-

(1) Act. xxv. 19.

(2) *Ibid.* xxviii. 22. Orig. in Cels. lib. 3.

posés à recevoir leur doctrine que les gens plus éclairés. Ce procédé étoit fort nouveau; car il n'y avoit chez les Payens aucune sorte d'instruction pour le peuple. Les philosophes étoient les seuls qui parlassent de morale, et leurs disputes n'avoient rien de commun avec l'exercice de la religion: enfin, comme tous les hérétiques passoient sous le nom de Chrétiens, on attribuoit à toute l'église les rêveries des Valentiniens, et de tous ces visionnaires que Saint Irénée a combattus: les Payens confondoient toutes ces extravagances avec la doctrine catholique, et le christianisme leur paroissoit un entêtement de gens ignorans et opiniâtres (1).

A quoi bon, disoient-ils, quitter les religions établies depuis si longtemps avec de si belles cérémonies, par l'autorité de tant de rois et de législateurs, et par le consentement de tous les peuples grecs et barbares,

(1) Aug. *de vera relig.* init. Orig. cont. Cels. V. Baron. an. 179. n. 27 et 28.

Digitized by Google

pour embrasser des mœurs étrangères, et vous intéresser à soutenir les fables judaïques? encore si vous vous faisiez Juifs tout-à-fait; mais quelle extravagance de vouloir servir leur Dieu malgré eux, par un culte nouveau que les Juifs rejettent, et vous appliquer des loix qui ne vous conviennent point (1)?

Il est vrai que la morale des Chrétiens étoit pure, et que leur vie répondoit à leur doctrine. Mais tout étoit plein de philosophes, qui faisoient aussi profession de pratiquer la vertu et de l'enseigner (2). Il y en eut même plusieurs, dans ces premiers siècles de l'église, qui, peut-être à l'imitation des Chrétiens, coururent le monde, prétendant réformer le genre humain, et souffrirent quelques mauvais traitemens, tels qu'Apollonius de Tyane, Musonius, Damis, Épictète (3). Les philosophes étoient

(1) Eus. præpar. 1. c. 1.
(2) Tertull. Apol. c. 46.
(3) V. Baron. an. 75. n. 6.

en grand crédit depuis plusieurs siècles; on croyoit qu'ils avoient tout dit, et on ne pouvoit s'imaginer que des barbares pussent en savoir plus que Pythagore, Platon, ou Zénon. On croyoit plutôt que s'ils avoient quelque chose de bon, ils l'avoient emprunté de ces sages si fameux (1).

D'ailleurs, les philosophes étoient plus commodes que les Chrétiens. La plupart ne rejetoient point le plaisir, et quelques-uns en faisoient le souverain bien. Ils laissoient chacun suivre son opinion et vivre à sa mode, se contentant de mépriser ceux qui n'étoient pas philosophes et de s'en moquer (2). Le nombre des Pyrrhoniens étoit grand : ceux-ci doutoient de tout, principalement sur l'article de la divinité, si mal éclairci par les philosophes. Ils se faisoient une règle de sagesse de suspendre leur jugement, et trouvoient très-mauvais que des ignorans, des gens du commun, tels

(1) Orig. in Cels.
(2) Minut. Felix.

Digitized by Google

qu'étoient la plupart des Chrétiens, osassent décider sur une matière si relevée. Pour eux, ils faisoient profession de respecter les religions établies; quelques-uns y croyoient, et donnoient des explications mystérieuses aux fables les plus ridicules, d'autres gardant pour eux la connoissance du premier Être, auteur de la nature, laissoient les superstitions à ceux qu'ils estimoient incapables de la sagesse. Les Epicuriens même qui se déclaroient le plus ouvertement contre les opinions populaires touchant les Dieux, ne laissoient pas d'assister aux sacrifices (1), et de prendre part aux cérémonies de la religion des lieux où ils se trouvoient. Ils convenoient tous de ne point combattre les coutumes autorisées par les loix et par les temps.

La créance de la pluralité des dieux s'étendoit jusqu'à croire que chaque nation, chaque ville, chaque famille avoit les siens, qui en prenoient soin,

(1) *Assisto divinis.* Horat.

Digitized by Google

et vouloient y être honorés d'un culte particulier. Ainsi ils estimoient bonnes toutes religions, pour ceux chez qui elles étoient reçues depuis long-temps. Les femmes et le peuple, léger et ignorant, avoient toujours grande inclination à en embrasser de nouvelles; croyant que plus ils serviroient de dieux et de déesses, et que plus ils observeroient de diverses cérémonies, plus ils auroient de la religion. Les hommes graves et les politiques réprimoient cette inquiétude autant qu'il leur étoit possible, et ne vouloient aucun changement sur cette matière (1) Sur-tout ils condamnoient toutes les religions étrangères, et les Romains en faisoient un point capital de leur politique. Ils persuadoient au peuple que c'étoit à ses dieux tutélaires que Rome étoit redevable de ce grand empire, et qu'il falloit bien que ces dieux fussent plus puissans que les autres, puisqu'ils leur avoient soumis toutes les nations du monde.

(1) Tit. Liv. lib. 19.

Digitized by Google

Aussi, quand le christianisme fut entièrement établi, les Payens ne manquèrent pas d'attribuer à ce changement la chûte de l'empire, qui le suivit d'assez près; et Saint Augustin fut obligé de composer son grand ouvrage *de la Cité de Dieu*, pour répondre à leurs calomnies.

Le mépris que les Chrétiens faisoient de la mort n'étonnoit pas beaucoup les Payens (1). Ils étoient accoutumés à voir des gladiateurs volontaires, qui, pour un petit intérêt, ou même pour rien, s'exposoient à se faire égorger en plein amphithéâtre. On voyoit tous les jours les plus honnêtes gens se tuer eux-mêmes pour le moindre déplaisir; et il y avoit des philosophes qui le faisoient par ostentation, comme disent les jurisconsultes (2): témoin Peregrin, dont Lucien rapporte la fin tragique. Ainsi, voyant que les Chrétiens fuyoient les plaisirs de cette vie,

(1) Tertull. Apol. c. 50.

(2) *Vel jactatione, ut quidam philosophi.* l. 6. §. ff. de injusto romp. et irr.

et n'attendoient de bonheur que dans la vie future, ils s'étonnoient qu'ils ne se tuassent point. *On nous dira*, dit St. Justin (1), *tuez-vous donc tous, et vous en allez tout-à-l'heure trouver Dieu, sans nous embarrasser davantage.* Antonin, proconsul d'Asie, voyant les Chrétiens accourir en foule autour de son tribunal, pour se présenter au martyr, s'écria : *Ah misérables! si vous voulez mourir, vous avez des cordes et des précipices* (2).

Tout le peuple étoit donc contre les Chrétiens, le peuple, les magistrats, les ignorans, les savans ; ils étoient haïs des uns comme des imposteurs, des scélérats et des impies, et méprisés des autres comme des misantropes, des visionnaires et des foux mélancoliques, qu'une opiniâtreté enragée faisoit courir à la mort. La prévention étoit telle, qu'on les condamnoit sur le seul nom de Chrétien, sans examiner davantage. Ce nom

(1) Just. 2. Apol. init.
(2) Tertull. ad Scap. cap. ult.

Digitized by Google

suffisoit pour détruire tout le bien que l'on en savoit d'ailleurs; et l'on disoit communément (1) : *Un tel est un honnête homme, c'est dommage qu'il soit Chrétien.*

§. XIV.

Forme des Jugemens. — Supplices.

Il n'est pas merveilleux que cette haine publique attirât aux Chrétiens des persécutions; mais peut-être quelqu'un s'étonnera que les Romains, qui dans leurs loix et le reste de leur conduite nous paroissent si pleins de sagesse et d'équité, exerçassent sur d'autres Romains, et enfin sur des hommes, les cruautés que nous lisons dans les histoires des martyrs; que les juges fissent tourmenter les accusés en leur présence, dans la place publique, devant tout le peuple, et qu'ils employassent des supplices si

(1) *Bonus vir, C. Sejus, tantum quod Christianus.* Tertull. apol. tom. 3.

divers, qu'ils semblent avoir été arbitraires. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de voir ce qui étoit de leurs loix et de leurs mœurs, et ce que le faux zèle de religion et la politique y ajoutoient.

Les Romains faisoient publiquement à l'audience tous leurs actes judiciaires, les procès criminels aussi bien que les civils, l'instruction aussi bien que le jugement; et les audiences se tenoient dans la place publique (1). Le magistrat étoit sous une galerie couverte, assis sur tribunal élevé, environné de ses officiers, avec des licteurs portant des haches et les faisceaux de verges, et des soldats toujours prêts à exécuter ses ordres (2); car les magistrats romains avoient l'exercice des armes aussi bien que de la justice. Les peines de chaque crime étoient réglées par les loix, mais différentes selon les personnes;

(1) Cit. IV. Verr. 6. 40.

(2) L. 6. §. 2. ff. de pæn. l. 9. §. 11. l. 10. l. 28. etc. *Ibid.*

Digitized by Google

toujours plus rigoureuses contre les esclaves que contre les libres, contre les étrangers que contre les citoyens romains. De-là vient que Saint Paul fut décolé comme citoyen, et Saint Pierre crucifié comme Juif. La croix étoit le plus infâme de tous les supplices, et ceux qui devoient y être attachés étoient d'ordinaire battus de verges auparavant, et brûlés aux côtés avec des fers rouges ou des flambeaux (1). La question se donnoit aussi en public, et étoit fort cruelle. On y doit rapporter la plupart des tourmens des martyrs (2); car les loix romaines, comme les nôtres, ne permettoient de tourmenter les accusés qu'à la question, et on employoit, pour faire nier aux Chrétiens leurs prétendus crimes, les moyens dont on se servoit pour faire avouer aux autres leurs crimes effectifs. La même manière de donner la question par l'extension

(1) Cic. de Vert. ult. n. 63. l. 21. ff. de quæst.

(2) Tertul. Apol. c. 1.

Digitized by Google

des membres, le fouet, le fer et le feu, duroit encore sous les empereurs Chrétiens : on le voit par l'exemple de Saint Eutrope et de Saint Tigrius, qui furent ainsi tourmentés sous d'autres prétextes, en haine de Saint Chrysostôme (1).

Il étoit ordinaire de condamner les personnes viles à travailler aux mines, comme aujourd'hui aux galères, ou de les destiner à être exposées aux bêtes dans l'amphithéâtre, pour divertir le peuple (2). Il pouvoit y avoir encore divers genres de supplices, usités en diverses provinces, et on ne peut nier que les magistrats n'en aient souvent inventé de nouveaux contre les Chrétiens, principalement dans les dernières persécutions, où le dépit de les voir multiplier s'étoit tourné en fureur, et où le démon leur suggéroit des moyens de tuer les ames plutôt que les corps. Je ne crois pas qu'il se trouve d'exem-

(1) Sozom. VII. hist. c. 24.

(2) L. 8. §. 4. c. etc. §. 11. ff. de pœn.

Digitized by Google

ple que l'on ait condamné d'autres que des vierges chrétiennes à être prostituées. L'amour de la charité qui éclatoit dans les Chrétiens, fit imaginer cette espèce de supplice; comme aussi celui dont parle Saint Jérôme, de ce martyr qui fut attaché mollement sur un lit dans un lieu délicieux, pour être tenté par une femme impudique, à qui il cracha sa langue au visage (1). Enfin, il y a eu un très-grand nombre de martyrs tués ou tourmentés sans aucune forme de justice, soit par la populace mutinée, soit par leurs ennemis particuliers.

§. XVI.

Persécutions.

La persécution commençoit d'ordinaire par quelqu'édit qui défendoit les assemblées des Chrétiens, et condamnoit à certaines peines tous ceux qui ne voudroient pas sacrifier

(1) Hier. init. vita S. Paul.

Digitized by Google

aux dieux. Les évêques s'en donnoient avis et s'exhortoient les uns les autres à redoubler les prières et à encourager le peuple (1). Plusieurs alors s'enfuyoient, suivant le conseil de Jesus-Christ. Les pasteurs mêmes et les prêtres se partageoient (2) : les uns se retiroient; les autres demeuroient avec le peuple, et ils se cachoient avec grand soin, parce que c'étoit eux que l'on cherchoit le plus, comme ceux dont la perte pouvoit causer la dispersion du troupeau (3). Quelques-uns changeoient de nom, pour n'être pas si aisément reconnus (4); d'autres se rachetoient de la persécution par de l'argent, qu'ils donnoient pour n'être point inquiétés; et c'étoit toujours souffrir en leurs biens, et montrer combien ils estimoient plus leurs ames (5). Que s'ils donnoient de l'ar-

(1) V. Cyp. ep. 25. etc.
(2) Matth. x. 23.
(3) Acta S. Pion.
(4) V. Can. 11. Petri Alex. tom. 1. Conc.
(5) Cyp. ep. 52. ad Antonian. *Libellatici*.

Digitized by Google

gent pour avoir des billets, qui fissent croire qu'ils avoient obéi aux édits des empereurs, ils étoient nommés *libellatiques*, et mis au rang des apostats, comme s'étant avoués tacitement idolâtres.

Les règles de l'église défendoient de s'exposer de soi-même au martyre, ni de rien faire qui pût irriter les Payens et attirer la persécution, comme de briser leurs idoles, mettre le feu aux temples, de dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs superstitions (1). Ce n'est pas qu'il n'y ait des exemples de saints martyrs qui ont fait des choses semblables, et de plusieurs entr'autres qui se sont dénoncés eux-mêmes; mais on doit attribuer ces exemples singuliers à des mouvemens extraordinaires de la grace. La maxime générale étoit *de ne point tenter Dieu et d'attendre en patience que l'on fût découvert et interrogé juridiquement, pour rendre compte de sa foi.* Il y avoit

(1) Con. Eliber. c. 60. Orig. Cels. 8.

sur ce point deux hérésies opposées à éviter. Les Gnostiques et les Valentiniens décrioient le martyre comme inutile, puisque Jesus-Christ est mort pour nous sauver de la mort, ne distinguant pas de quelle mort il nous sauve (1). Ils disoient même que c'étoit faire injure à Dieu ; et que puisqu'il refuse le sang des boucs et des taureaux, il n'y a pas d'apparence qu'il veuille le sang des hommes (2). Les Marcionites, au contraire, s'exposoient au martyre en haine de la chair et de celui qui l'avoit créée, qu'ils disoient être le *mauvais principe*. On examinoit sur ces règles ceux qui étoient morts pour la foi, afin de juger s'ils devoient être honorés comme martyrs : ce qui semble être l'origine des canonisations.

Quand les Chrétiens étoient pris, on les menoit devant le magistrat, qui les interrogeoit juridiquement,

(1) Const. Apost. v. c. 5. Iren. lib. 1. c. 1. Clem. Strom. 4o. p. 480.

(2) Tertull. in scorp. c. 1.

Digitized by Google

assis sur son tribunal (1). S'ils nioient qu'ils fussent Chrétiens, on les renvoyoit d'ordinaire sur leur parole, parce que l'on savoit bien que ceux qui l'étoient véritablement ne le nioient jamais, ou dès-lors cessoient de l'être. Quelquefois pour s'en assurer, on leur faisoit faire sur le champ quelqu'acte d'idolâtrie, ou dire quelque parole injurieuse contre Jesus-Christ (2). S'ils confessoient qu'ils fussent Chrétiens, on s'efforçoit de vaincre leur constance, premièrement, par la persuasion et par les promesses, puis par les menaces, et enfin par les tourmens. On tâchoit de les suprendre, et de leur faire commettre quelqu'impiété, même involontaire, afin de leur persuader qu'ils ne pouvoient plus s'en dédire. Comme le jugement se faisoit dans la place publique, il y avoit toujours quelqu'idole et quelqu'autel; on y offroit des victimes en leur présence, et on s'efforçoit de leur en faire

(1) Baron. an. 302. n. 126.

(2) Plin. lib. x. ep. 97.

Digitized by Google

manger, jusqu'à leur ouvrir la bouche pour y porter quelque morceau de chair, ou du moins quelque goutte du vin offert aux faux dieux ; et quoique les Chrétiens fussent bien instruits que *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, mais ce qui sort du cœur, qui rend l'homme impur*, ils ne laissoient pas de faire tous leurs efforts, pour ne pas donner le moindre scandale aux foibles (1). Il s'en est trouvé qui se sont laissé brûler la main, y tenant long-temps des charbons ardens avec de l'encens, de peur qu'ils ne semblassent offrir l'encens en secouant les charbons, comme St. Barlaam, dont Saint Basile a fait l'éloge (2).

Les tourmens ordinaires étoient : étendre sur un chevalet par des cordes attachées aux pieds et aux mains, et tirées des deux bouts avec des poulies,

(1) V. Can. 14. Petri Alex. 101. Conc. p. 967. Act. SS. Tharaci, Probi et Andron. Matth. xv. 11. 18.

(2) Basil. hom. 18.

Digitized by Google

ou pendre par les mains avec des poids attachés aux pieds; battre de verges ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes de fer nommés scorpions, ou des lanières de cuir cru, ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir sous les coups. D'autres étant étendus, on leur brûloit les côtés, et on les déchiroit avec des ongles ou des peignes de fer; ensorte que souvent on découvroit les côtes et jusqu'aux entrailles; et le feu entrant dans le corps étouffoit les patiens: pour rendre ces plaies plus sensibles, on les frottoit quelquefois de sel et de vinaigre, et on les r'ouvroit lorsqu'elles commençoient à se refermer.

Digitized by Google

§. XVII.

Actes des martyrs.

PENDANT ces tourmens, on interrogeoit toujours. Tout ce qui se disoit, ou par le juge ou par les patiens, étoit écrit mot pour mot par des greffiers, et il en demeuroit des procès-verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'hui les officiers de justice. car comme les anciens avoient l'art d'écrire par des notes abrégées, dont chacune signifioit un mot, ils écrivoient aussi vîte que l'on parloit, et rédigeoient précisément les mêmes paroles qui avoient été dites, faisant parler directement les personnages, au lieu que dans nos procès-verbaux, tous les discours sont en tierce personne, et rédigés suivant le style du greffier.

C'étoit ces procès-verbaux qu'ils appeloient actes (1). Les Chrétiens

(1) Act. S. Tharaci. etc. in fin.

étoient soigneux d'avoir des copies des procès faits à leurs frères, et les achetoient chèrement. Sur ces actes, et sur ce qu'ils observoient de leur côté, les passions des martyrs étoient écrites et conservées par autorité publique dans les églises. On dit que le pape Saint Clément avoit établi à Rome sept notaires, dont chacun avoit cette charge en deux quartiers de la ville, et Saint Cyprien, durant la persécution, recommandoit de marquer soigneusement le jour où chacun auroit fini son martyre (1). Plusieurs de ces actes des martyrs périrent dans la persécution de Dioclétien; et quoiqu'Eusèbe de Césarée en eut encore ramassé un grand nombre, son recueil a été perdu. Dès le temps du pape Saint Grégoire (2), il ne s'en trouvoit plus à Rome; on avoit seulement des catalogues de leurs noms, avec les dates de leur bienheureuse mort, c'est-à-dire, des martyrologes : mais il s'étoit

(1) Lib. Pontif. in Clem. Cypr. ep. 36.

(2) Greg. lib. 11. ep. 29. *ad Eulog.*

Digitized by Google

conservé ailleurs quelques actes de martyrs, dont les religieux bénédictins ont donné depuis peu un recueil en latin, sous le nom d'*actes choisis et sincères*, et j'en ai inséré la plupart dans mon histoire ecclésiastique.

Dans ces interrogatoires, on pressoit souvent les Chrétiens de dénoncer leurs complices, c'est-à-dire les autres Chrétiens, sur-tout les évêques et les prêtres qui les instruisoient, et les diacres qui les assistoient, et de livrer les saintes écritures. Ce fut particulièrement dans la persécution de Dioclétien que les Payens s'attachèrent à faire périr les livres des Chrétiens, étant persuadés que c'étoit le moyen le plus sûr d'abolir leur religion; ils les recherchèrent avec grand soin, et en brûlèrent autant qu'ils en purent saisir; ils alloient même faire perquisition dans les églises et dans les maisons des lecteurs et des particuliers. Sur toutes ces sortes de questions, les Chrétiens gardoient le secret aussi religieusement que sur les mystères: ils ne nommoient jamais personne; mais

ils disoient que Dieu les avoit instruits; que Dieu les avoit assistés; qu'ils portoient les saintes écritures gravées dans leur cœur. On appeloit *traditeurs* ou traîtres, ceux qui étoient assez lâches pour livrer les saintes écritures, ou pour découvrir leurs frères ou leurs pasteurs. Si les martyrs, pendant les tourmens, proféroient quelques paroles, ce n'étoit guères que pour louer Dieu, et implorer sa miséricorde et son secours (1).

§. XVIII.

Prisons.

Après l'interrogatoire, ceux qui persistoient dans la confession du christianisme, étoient envoyés au supplice; mais le plus souvent on les remettoit en prison, pour les éprouver plus long-temps, et les tourmenter à plusieurs fois. Cependant, les prisons

(1) Act. Cirtens. an. 303. Act. S. Felic. Tibur. Act. mart. Abitin. Act. SS. Agap. etc.

Digitized by Google

même étoient une autre espèce de tourmens. Les confesseurs de Jesus-Christ étoient enfermés dans les cachots les plus noirs et les plus infects; on leur mettoit les fers aux pieds et aux mains; on leur mettoit au cou des grandes pièces de bois, ou des entraves aux jambes, pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant posé sur le dos: quelquefois on semoit le cachot de petits morceaux de pots de terre, ou de verres cassés, et on les y étendoit tout nuds et tout déchirés de coups; quelquefois on laissoit corrompre leurs plaies, et on les faisoit mourir de faim et de soif; quelquefois on les nourrissoit et on les pansoit avec soin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau: on défendoit d'ordinaire de les laisser parler à personne, parce que l'on savoit qu'en cet état ils convertissoient beaucoup d'infidèles, souvent jusqu'aux geoliers et aux soldats qui les gardoient; quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur constance;

un père, une mère, une femme, des enfans dont les larmes et les discours tendres étoient une autre espèce de tentation, et souvent plus dangereuse que les tourmens. Si une martyre étoit enceinte, on attendoit, suivant les loix, qu'elle fût accouchée pour la faire mourir, comme il arriva à Sainte Félicité (1).

Cependant l'église avoit un soin particulier de ces saints prisonniers. Les diacres les visitoient souvent, pour les servir, pour faire leurs messages, et leur donner les soulagemens nécessaires (2). Les autres fidèles alloient aussi les consoler et les encourager à souffrir (3); ils bénissoient leurs peines, et souhaitoient d'y avoir part; ils bai-

(1) V. Paulin. Nat. 4. S. Felic. Prud. Peristeph. 4. de S. Vincent. et al. Martyr. 16. Apol. de S. Encratide. epist. Luciani ap. Cypr. ep. 22. Acta martyr. Abyt. Acta SS. Perpet. et Felicit.

(2) Const. Ap. v. c. 1. Cypr. ep. 11.

(3) Acta SS. Perpet. etc.

Digitized by Google

soient leurs chaînes ; ils pansoient leurs plaies et leur apportoient toutes les commodités qui leur manquoient (1), des lits, des habits, des rafraîchissemens : jusques-là que Tertulien se plaignoit que l'on faisoit bonne chère dans ces prisons (2). Les fidèles n'épargnoient rien en ces occasions ; si on leur refusoit l'entrée, ils tâchoient de gagner par argent les gardes et les geoliers : ils ne se rebutoient point de leurs mauvais traitemens ; ils souffroient les injures et les coups ; ils demeuroient patiemment aux portes des prisons, jusqu'à y veiller les nuits, attendant le moment favorable de satisfaire leur charité : quant ils pouvoient entrer, ils regardoient comme des églises ces prisons consacrées par la présence des saints ; ils y faisoient les prières, et les prêtres y alloient célébrer le sacrifice ; pour donner aux confesseurs la consolation de ne point

(1) Tertull. 1. ad ux. c.

(2) *Ibid.* de jejun. c. 12.

Digitized by Google

sortir du monde sans la protection du corps et du sang de Jesus-Christ, comme parle St. Cyprien (1). Si c'étoit un évêque ou un prêtre qui fût en prison, les fidèles s'y assembloient pour ne pas perdre l'occasion de recevoir l'eucharistie, et de l'emporter dans leurs maisons. En ces rencontres on mettoit tout en usage: on a vu des prélats, faute d'autel, consacrer sur les mains des diacres; l'illustre martyr Saint Lucien d'Antioche consacra sur sa poitrine, étant attaché, de sorte qu'il ne pouvoit se remuer (2). On peut juger quel poids avoient les exhortations dont ces messes étoient accompagnées: toute l'église respectoit ces saints prisonniers, comme étant déjà presque couronnés dans le ciel, ils avoient grand crédit auprès des prélats, pour obtenir, la grace de ceux qui par foiblesse étoient tombés dans l'idolâtrie: jusques-là que l'on fût obligé d'adopter la modération

(1) V. Cypr. ep. 5. et 6.

(2) Philost. III. hist. c. 13.

Digitized by Google

pour quelques-uns, qui avoient plus de zèle que de discrétion (1).

§. XIX.

Soin des Reliques.

Les Chrétiens suivoient encore les martyrs dans les places publiques, où on les tourmentoit, et dans les autres lieux où on les menoit pour les exécuter à mort. Ces exécutions se faisoient d'ordinaire hors les villes ; et la plupart des martyrs, après avoir surmonté les tourmens, ou par miracle ou par leurs forces naturelles, ont fini par avoir la tête coupée. Les fidèles accouroient en foule, pour les admirer, et se fortifier par leur exemple ; ils observoient leurs dernières paroles, qui d'ordinaire étoient des prières, comme celle de Saint Polycarpe, rapportée dans l'épître de l'église de Smyrne, comme l'hymne de Saint

(1) Cypr. *de lapsu*. 13. ep. 10. 11. 12. etc.

Digitized by Google

Athénogène, ancien théologien du même siècle, qu'il chanta avec joie, étant prêt d'entrer dans le feu, et la laissa par écrit à ses disciples (1). Souvent aussi les assistans encourageoient les martyrs. Origène exposa plusieurs fois sa vie en de telles occasions; et il y a plusieurs exemples de martyrs, qui souffrirent effectivement pour avoir exhorté les autres, comme ceux dont il est parlé dans une épître de Saint Denis d'Alexandrie et dans l'épître fameuse de l'église de Vienne (2).

Les fidèles ne craignoient point de s'approcher des martyrs tandis qu'on les tourmentoit, pour recueillir avec des linges ou des éponges le sang qui couloit de leurs plaies, et le conserver dans des phioles qu'ils mettoient dans les sépulcres. On fit mourir sept femmes qui avoient ainsi ramassé les gouttes du sang de Saint Blaise; et quand

(1) Ap. Eus. IV. hist. 15. Martyrol. 18. Jann.

(2) Euseb. VI. hist. 3. Ap. Eus, IV. hist. 34. *Ibid.* V. hist. 1.

Digitized by Google

Saint Cyprien eut la tête tranchée, les fidèles avoient étendu des linges autour de lui pour recevoir son sang: ils n'étoient pas moins curieux d'enlever les corps des martyrs, ou d'en recueillir les restes; car souvent il ne demeuroit que des os ou des cendres, comme quand ils avoient été brûlés ou dévorés par les bêtes; et de-là est venu le nom de relique. (1). Ils n'épargnoient point la dépense pour les racheter des mains des bourreaux, et les ensevelir honorablement; souvent même il leur en coûtoit la vie. Il y en a qui ont souffert le supplice, pour avoir baisé les corps des martyrs, pour avoir empêché que l'on ne leur insultât après leur mort, pour les avoir cherchés, pour les avoir ensevelis. Il y en a eu de jetés dans les cloaques, d'où ils avoient tiré les corps saints. On fit mourir Saint Théodore l'hôtellier, pour avoir retiré les corps de sept vierges, d'un étang où on les avoit

(1) Martyrol. rom. 3. Feb. Pont. Diac. V. Act. SS. Tharaci, etc. S. Bonifac. an.

Digitized by Google

noyées. Les disciples de St. Ignace rapportèrent ses reliques de Rome jusqu'à Antioche (1).

Ce soin des reliques étoit la cause de l'acharnement des Payens à dissiper les corps des martyrs après leur mort, joint qu'ils croyoient diminuer par-là l'espérance de la résurrection. Vous vous flattez, disoient-ils, que vos corps demeureront jusqu'au jour que vous croyez les reprendre, et vous espérez qu'ils seront embaumés et conservés dans des étoffes précieuses, par les femmes que vous avez infatuées de vos rêveries; nous y donnerons bon ordre: ils les faisoient donc manger aux bêtes; ils les mêloient avec des corps de gladiateurs, ou d'autres criminels; ils les jetoient dans l'eau, attachés à de grosses pierres; ils les brûloient, et jetoient les cendres au vent: mais malgré toutes leurs précautions, la plupart des reliques étoient con-

(1) Martyr. rom. 17. feb. de S. Juliano. 7. decemb. de S. Agathone. 15. mart. de S. Nicandro. 21. aug. de S. Paterno. 3.

Digitized by Google

servées, soit par le zèle ardent des fidèles, soit par les miracles que Dieu faisoit souvent en ces occasions. On honoroit les tombeaux des martyrs sitôt qu'ils y reposoient. Plusieurs saints ont péri dans les supplices pour avoir été pris veillant ou priant près de ces tombeaux, ou célébrant les fêtes de ces martyrs, ce que l'on faisoit tous les ans, comme Tertullien et Saint Cyprien le témoignent : aussi marquoit-on soigneusement le jour de leur mort (1).

(1) Acta S. Theod. Hier. de script. Chrys. de Ign. V. Roma Setteran. l. 1. c. 2. 3. etc. Epist. Eccles. Vienn. apud Euseb. v. c. 1. Acta SS. Tharaci, etc. in fine Prud. de S. Vinc. Martyr. 17. januar. de SS. Diodero, etc. 14. febr. de SS. Proculo, etc. 23. januar. de S. Emerent. Tertull. de corona. c. 3. Cypr. ep. 14.

Digitized by Google

§. XX.

Confesseurs.

Ceux que l'on ne vouloit pas faire mourir, étoient ou relegués simplement, ou bannis, de cette espèce de bannissement que les Romains appeloient *déportation*, et qui emportoit mort civile. On envoyoit ces bannis, ou dans les îles les moins habitées, ou dans les pays barbares, aux frontières de l'empire. La relégation étoit pour les personnes de grande qualité, la déportation pour les moindres; et pour ceux d'une condition encore plus basse, on les condamnoit à travailler aux ouvrages publics, particulièrement aux mines. Ils étoient esclaves du public, marqués d'ordinaire sur le front avec des fers chauds, afin de pouvoir être reconnus s'ils s'enfuyoient (1). Ils avoient toujours les fers aux pieds, ils étoient mal

(1) Inscript. Cypr. epist. 77.

Digitized by Google

nourris, mal vêtus, souvent battus et maltraités ; enfin, leur condition étoit pour le moins aussi misérable que celle de nos forçats de galères. Les Chrétiens avoient grand soin de les assister, et d'adoucir leurs peines autant qu'ils pouvoient.

Tous ceux qui mouroient en cet état pour la foi étoient comptés au nombre des martyrs (1); et ceux qui revenoient de leur exil ou de leur servitude, étoient mis au rang des confesseurs; car on donnoit ce nom à tous ceux qui avoient souffert quelques peines pour la foi, et généralement à tous ceux qui l'avoient confessée publiquement devant les juges. On leur faisoit de grands honneurs tout le reste de leur vie, et souvent on les élevoit aux ordres pour récompense (2).

(1) Const. apost. v. c. 1. 3.
(2) Cypr. epist. 38. 40.

Digitized by Google

§. XXI.

Excommunication.

Mais ceux qui avoient été vaincus dans la persécution, et qui avoient renoncé à la foi, même par foiblesse, ou par la violence des tourmens, étoient nommés en latin *lapsi*, c'est-à-dire, tombés; et on les excommunioit, s'ils ne faisoient pénitence publique(1). L'excommunication consistoit à les priver non-seulement des sacremens, mais encore de l'entrée de l'église, et de tout commerce avec les fidèles(2) : on ne mangeoit point avec eux, on ne leur parloit point, et on les fuyoit comme des gens frappés du mal contagieux. Aussi S. Paul ordonne d'éviter les mauvais Chrétiens avec plus de soin que les Payens mêmes, dont il étoit impossible de se séparer entièrement, sans sortir du

(1) Const. Apost. v. c. 1.

(2) 1. Cor. v. 9.

Digitized by Google

monde et de la vie. On traitoit ainsi non-seulement les apostats, c'est-à-dire ceux qui retournoient à l'idolâtrie, mais les hérétiques, les schismatiques, et tous les pécheurs publics; car il y a eu de mauvais Chrétiens dans les meilleurs temps de l'église. Saint Paul se plaint aux Corinthiens de plusieurs qui n'avoient point fait pénitence de leurs impudicités; et aux Philippiens, de plusieurs qu'il appelle ennemis de Jesus-Christ. Ceux-là étoient séparés des fidèles: il n'y avoit guères que les prélats et les prêtres qui pussent converser avec eux, pour les exciter à se convertir, tant qu'ils y voyoient de l'espérance. Au reste, on ne laissoit pas de prier pour eux. Voilà comme étoient traités ceux qui ne demandoient point la pénitence (1).

(1) Orig. in Cels. lib. 7. in Matth. tract. 35. in Jérém. hom. 9. 2. Cor. XII. 21. Philip. III. 18. Epistol. Cleri. Rom. ad Cypr. 31.

Digitized by Google

§. XXII.

Pénitence.

Quant à ceux qui la demandoient, on les recevoit avec une grande charité, mais accompagnée de discrétion. On leur faisoit sentir que c'étoit une grace qui ne devoit pas s'accorder facilement; on éprouvoit auparavant par quelque délai, si leur retour étoit sincère et solide (1); c'étoit à l'évêque à imposer la pénitence pour les fautes mortelles. Il jugeoit si le pécheur y devoit être admis, combien elle devoit durer, si elle devoit être secrète ou publique, s'il étoit à propos pour l'édification de l'église qu'il fît même sa confession publiquement; car régulièrement elle ne devoit être faite qu'au prêtre en secret (2). On n'admettoit pas facilement les jeunes gens

(1) Concil. Elib. c. 32.

(2) Orig. hom. 2. in Ps. 38. Soc. v. hist. 11. Leo epist. 36. al. 80.

Digitized by Google

à la pénitence, à cause de la fragilité de l'âge, qui faisoit craindre que leur conversion ne fût pas solide. On tenoit aussi pour suspecte la conversion de ceux qui attendoient l'extrémité d'une maladie pour demander la pénitence; et s'ils revenoient en santé, on les obligeoit d'accomplir la pénitence canonique (1).

Plusieurs faisoient pénitence publique, sans que l'on sût en particulier pour quels péchés ils la faisoient; et plusieurs faisoient pénitence en secret, même pour des grands crimes, comme les femmes mariées pour les adultères inconnus à leurs maris, et les autres dont la pénitence publique auroit trop causé de scandale, ou à qui la publication de leurs crimes auroit pu faire perdre la vie. Mais il étoit si ordinaire de voir des Chrétiens jeûner, prier, veiller, coucher sur la terre, même par simple dévotion, qu'il n'y avoit pas grand sujet

(1) Cypr. ad Anton. p. 146. August. serm. 57. de temp.

Digitized by Google

de s'informer pourquoi ils en usoient ainsi. Le temps des pénitens étoit réglé, suivant la qualité des péchés, mais avec quelque diversité, selon les usages des églises, et selon les temps; car les canons pénitentiaux les plus anciens sont d'ordinaire les plus sévères. St. Basile marque deux ans pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultère, vingt pour l'homicide, toute la vie pour l'apostasie (1).

Ceux à qui il étoit prescrit de faire pénitence publique, venoient le premier jour du carême se présenter à la porte de l'église en habits pauvres, sales et déchirés; car tels étoient chez les anciens les habits de deuil, non-seulement chez les Juifs comme j'ai fait voir ailleurs, mais chez les Grecs

(1) Conc. Araus. 1. c. 3. Carth. IV. can. 76. 78. Aug. epist. 18. ad Janu. Prosper 11. contempl. c. 7. S. Leo epist. 80. et 92. ad Rustic. c. 2. Basil. ad Amphiloch. c. 34. Ep. 3. can. ad Amphiloch. 56. 58. 59. 61. 64. 73.

Digitized by Google

et les Romains, même à la fin du quatrième siècle de l'église (1). Étant entrés dans l'église, ils recevoient de la main du prélat des cendres sur la tête, et des cilices pour s'en couvrir; puis demeuroient prosternés, tandis que le prélat, le clergé et tout le peuple faisoient pour eux des prières à genoux : le prélat leur adressoit une exhortation, pour les avertir qu'il alloit les chasser pour un temps de l'église, comme Dieu chassa Adam du paradis pour son péché, leur donnant courage et les animant à travailler, dans l'espérance de la miséricorde de Dieu (2); ensuite il les mettoit en effet hors de l'église, dont les portes étoient aussitôt fermées devant eux (3). Les pénitens demeuroient d'ordinaire enfermés et occupés à divers exercices

(1) V. Hier. epitaph. Fabiolæ. Sozom. VII. hist. c. 16. Lib. 1. Sac. Rom. Eccl. n. 16. Tertull. *de pœnit.* c. 11.

(2) V. *Mœurs des Isr. VIII.* Chrysost. de compunct. t. 6. p. 159.

(3) Lib. sacram. *Ibid.*

Digitized by Google

laborieux. On les faisoit jeûner tous les jours ou très-souvent au pain et à l'eau, ou avec quelqu'autre sorte d'abstinence, selon leur péché, selon leurs forces et leur ferveur; on les faisoit prier long-temps à genoux ou prosternés, veiller, coucher sur la terre, distribuer des aumônes selon leur pouvoir. Pendant la pénitence ils s'abstenoient, non-seulement des divertissemens, mais encore des conversations, des affaires et de tout commerce, même avec les fidèles, sans grande nécessité. Ils ne sortoient que les jours de fête ou de station, auxquels ils venoient se présenter à la porte de l'église, ce qu'ils observoient pendant quelque temps. Ensuite on les faisoit entrer pour entendre les lectures et les sermons, mais à la charge de sortir avant les prières; puis ils étoient admis à prier avec les fidèles, mais prosternés; et enfin à prier debout comme les autres (1). On les

(1) Ambr. 1. pœn. c. 16. Rom. tit. 1. n. 11. S. Elig. hom. 8. Conc. Ancyr.

Digitized by Google

distinguoit encore d'une autre manière du reste des fidèles, en les plaçant dans l'église du côté gauche. Il y avoit donc quatre ordres de pénitens, les *pleurans*, les *auditeurs*, les *prosternés*, les *consistans*, c'est-à-dire ceux qui prioient debout; et tout le temps de la pénitence étoit distribué en ces quatre états. Nous les trouvons marqués dès le temps de St. Grégoire thaumaturge, vers l'an 260.

Par exemple, celui qui avoit tué volontairement étoit quatre ans entre les pleurans, c'est-à-dire, qu'il se trouvoit à la porte de l'église aux heures de la prière, et demeuroit dehors, non pas sous le vestibule, mais dans la place, exposé aux injures de l'air. Il étoit revêtu d'un cilice, il avoit de la cendre sur la tête, et se laissoit croître le poil; en cet état, il prioit les fidèles qui entroient dans l'église, d'avoir pitié de lui et de prier pour lui; et en effet, toute l'église prioit pour les pénitens, comme elle fait encore pendant le carême. Les cinq années suivantes il étoit au rang

Digitized by Google

des auditeurs; il entroit à l'église pour entendre les instructions; mais il demeuroit sous le vestibule avec les catéchumènes, et en sortoit avant que les prières commençassent; de-là il passoit au troisième rang, et prioit avec les fidèles; mais au même lieu, près de la porte, prosterné sur le pavé de l'église, et il sortoit avec les catéchumènes. Après qu'il avoit été sept ans en cet état, il passoit au dernier, où il demeuroit quatre ans, assistant aux prières des fidèles, et priant debout comme eux; mais sans qu'il lui fût permis d'offrir ni de communier. Enfin, les vingt ans de sa pénitence étant accomplis, il étoit reçu à la participation des choses saintes, c'est-à-dire de l'eucharistie (1).

Les quinze ans de l'adultère se passoient de même à proportion. Le Pénitent étoit quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre prosterné, deux con-

(1) St. Basilean. 56. Append. ad Greg. Thaum. c. 1. Ambros. de pœnit. 1. c. 7. 15. 11. c. 7. 10.

sistant; et l'on peut juger par-là des autres sortes de pécheurs. Pendant tout le temps de la pénitence, l'évêque visitoit souvent les pénitens; on leur envoyoit quelque prêtre pour les examiner et les traiter diversement, suivant leurs dispositions, qu'il observoit avec grand soin (1). Il excitoit ou épouvantoit les uns, il consoloit les autres, il proportionnoit les remèdes aux sujets et aux maladies, car les prélats regardoient la dispensation de la pénitence comme une médecine spirituelle. Ils étoient persuadés que la guérison des ames demande pour le moins autant de science, de conduite, de patience et d'application, que la guérison des corps; et que l'on ne peut détruire les habitudes vicieuses que par un long temps et par un régime très-exact (2). Ils prenoient

(1) S. Basil. ibid. 84. 85. Const. Apost. lib. 2. 61. 7. etc.

(2) *Ibid.* 4. Chrysost. 2. Sacerd. init. Ambros. in Ps. 37. et 3. Epist. 19. Greg. Naz. Or. 1.

Digitized by Google

garde de ne pas désespérer les pécheurs par une dureté excessive, qui, les mettant au désespoir, leur donnât occasion de retourner au siècle et à la vie payenne (1). Mais d'ailleurs ils réprimoient leurs impatiences, sachant combien est nuisible une absolution prématurée; ils n'accordoient la réconciliation parfaite qu'aux larmes et au changement effectif des mœurs, jamais à l'importunité et beaucoup moins aux menaces. Il n'étoit pas facile d'intimider des prélats accoutumés à résister aux persécutions des Payens (2). Leur maxime fondamentale étoit de travailler de tout leur pouvoir au salut des autres, mais de ne se pas perdre avec les incorrigibles. Le pénitent n'avançoit donc d'un degré à l'autre que par l'ordre du prélat, et le temps seul ne décidoit pas de la pénitence (3) : mais on l'abrégeoit s'il y en avoit quelque raison

(1) Cler. Rom. ep. 31.
(2) Cyp. ep. SS. ad Corn.
(3) Ambros. 11. pœnit. ep. 9.

Digitized by Google

particulière, comme la ferveur extraordinaire du pénitent, une maladie mortelle, ou une persécution; car en ces rencontres on avoit grand soin de ne les pas laisser mourir sans sacremens (1). Cette dispense, qui abrégeoit la pénitence régulière, s'appeloit *indulgence;* et pendant les persécutions on l'accordoit souvent aux prières des confesseurs prisonniers, ou exilés. Si le pénitent mouroit pendant le cours de sa pénitence, avant que d'avoir reçu l'absolution, on ne laissoit pas d'avoir bonne opinion de son salut; on prioit pour lui, et on offroit pour lui le saint sacrifice (2).

Quand l'évêque jugeoit à propos de finir entièrement la pénitence, il le faisoit d'ordinaire à la fin du carême, afin que le pénitent recommençât à participer aux saints mystères, à la

(1) V. S. Cypr. ep. 51. epist. 3. apud Cypr. etc.

(2) Conc. Arel. 2. c. 24. Conc. Carth. 4. c. 59.

fête de Pâques (1). Le jeudi saint, les pénitens se présentoient à la porte de l'église; le prélat, après avoir fait pour eux plusieurs prières, les faisoit rentrer à la sollicitation de l'archidiacre, qui lui représentoit que c'étoit un temps propre à la clémence, et qu'il étoit juste que l'église reçût les brebis, en même-temps qu'elle augmentoit son troupeau par les nouveaux baptisés. Le prélat leur faisoit une exhortation sur la miséricorde de Dieu et le changement qu'ils devoient faire paroître dans leur vie, les obligeant à lever la main pour signe de cette promesse. Enfin se laissant fléchir aux prières de l'église, et persuadé de leur conversion, il leur donnoit l'absolution solennelle (2). Alors ils se faisoient faire le poil, quittoient leurs habits de pénitens, et recommençoient à vivre comme les autres fidèles. Il y a eu sans doute

(1) Ord. Rom. x. n. 1. lib. 1. sacram R. Eccl. n. 38.

(2) S. Elig. hom. 7. 8. et 11.

Digitized by Google

beaucoup de diversité dans ces cérémonies extérieures, suivant le temps et les lieux ; mais elles revenoient toujours à la même fin; elles contribuoient puissamment à faire sentir l'énormité du péché, et la difficulté de s'en relever, ainsi qu'à tenir dans le devoir ceux mêmes qui avoient conservé l'innocence. *Si l'homme*, dit St. Augustin (1), *revenoit promptement au bonheur de son premier état ; il regarderoit comme un jeu la chûte mortelle du péché.*

Si pendant le cours de la pénitence, le pénitent retomboit dans un nouveau crime, il falloit la recommencer: si l'on voyoit qu'il ne profitât point, et qu'il ne changeât point de vie, on le laissoit en même état, sans lui donner de sacremens; et si après avoir reçu l'absolution, il retomboit encore dans un péché capital, il n'y avoit plus de sacrement pour lui : car la pénitence publique ne s'accordoit qu'une fois; on se contentoit de prier pour lui, et de l'exhorter à se con-

(1) Sermo. 34. *de divers*.

Digitized by Google

vertir, et à espérer en la miséricorde de Dieu, qui n'a point de bornes (1). En général on comptoit peu la pénitence, si les rechûtes étoient fréquentes. Il y avoit des crimes dont la pénitence, quoique fidèlement pratiquée, duroit toute la vie, et après lesquels on n'accordoit la communion qu'à l'article de la mort. On ne recevoit point à la pénitence les apostats, qui attendoient pour la demander qu'ils se vissent en péril de mort (2); et bien qu'on l'accordât aux pécheurs, on faisoit toujours peu de cas de ces pénitens, dont la seule crainte des supplices éternels sembloit être cause. Ceux qui avoient été mis une fois au rang des pénitens, et quoiqu'ils eussent été absous et reconciliés, n'étoient plus capables de recevoir les ordres, ni d'être élevés à aucun ministère

(1) St. Augusr. epist. 54. ad Macedon. c. 7. Past. mund. 4. n. 3. Clem. 2. Strom. p. 385.

(2) Cypr. ep. 53. ad Anton. Conc. Arel. 1. c. 22.

Digitized by Google

ecclésiastique (1); et si un prêtre ou un clerc commettoit un péché qui méritât pénitence publique, il perdoit non-seulement son rang, mais, en outre, il demeuroit interdit pour toujours de ses fonctions, et réduit à l'état des laïques; on ne lui imposoit point d'autre pénitence, pour ne les pas punir deux fois, et pour la révérence du sacrement d'ordre (2).

Si quelqu'un s'étonne de cette ancienne discipline, qu'il considère qu'alors les péchés, dignes de telles pénitences, étoient rares parmi les Chrétiens. Comme les gens d'honneur, bien élevés et bien établis dans le monde, ne font gueres de ces crimes qui attirent la vengeance des loix et l'infamie du supplice; aussi n'arrivoit-il pas souvent que des Chrétiens, si bien choisis et si bien intruits, commissent des adultères, des homicides et d'autres péchés dignes de mort. Les Payens

(1) Conc. Nican. 9. 10. Conc. Carthag. IV. c. 18.

(2) Can. Apost. XXIV.

eux-mêmes reconnoissoient que les Chrétiens faisoient profession de renoncer aux voluptés criminelles. Le juge le reprochoit à Sainte Afre, et Origène dit que ces vices ne se trouvent point chez les véritables Chrétiens. Tertullien soutient que les Catholiques étoient aisés à distinguer des hérétiques par la différence des mœurs ; et il reproche hardiment aux Payens, que les prisons n'étoient pleines que de Payens comme eux, ou de Chrétiens accusés seulement d'être Chrétiens. *S'ils sont accusés d'autre chose*, ajoute-t-il, *ils ne sont plus Chrétiens. L'innocence est pour nous une nécessité ; nous la connoissons parfaitement, l'ayant apprise de Dieu, qui est un maitre parfait, et nous la regardons fidèlement comme commandée par ce juge, que l'on ne peut mépriser* (1).

(1) Acta S. Afræ. Orig. in Cels. p. 365. De præscrip. c. 41. 42. Apolog. c. 4. 5.

§. XXIII.

Ascètes. — Vierges.

Il y avoit des Chrétiens qui, sans y être obligés, pratiquoient volontairement tous les exercices de la pénitence, pour imiter les prophètes et Saint Jean-Baptiste, et pour s'exercer à la piété, comme dit Saint-Paul, en châtiant leur corps, et le réduisant en servitude (1). On les appeloit *ascetes*, c'est-à-dire, excitans. Ils s'enfermoient d'ordinaire dans des maisons, où ils vivoient en grande retraite, gardant la continence, et ajoutant à la frugalité chrétienne des abstinences et des jeûnes extraordinaires : ils pratiquoient la Xerographie ou nourriture sèche, et les jeûnes renforcés de deux ou trois jours de suite, ou plus longs encore ; ils s'exerçoient à porter le cilice, à marcher nuds pieds, à dormir sur la terre, à veiller une grande

(1) 2. Tim. 4. 7. 1. Cor. IX. 26.

Digitized by Google

partie de la nuit, lire assiduement l'écriture sainte, et prier le plus continuellement qu'il étoit possible (1). Plusieurs de ces ascetes ont été de grands évêques et des docteurs fameux. Origène a mené la même vie, et l'a marquée comme un état distingué entre les Chrétiens (2).

Il y avoit un grand nombre de filles qui consacroient à Dieu leur virginité, soit par le conseil de leurs parens, soit de leur propre mouvement : elles menoient la vie ascetique, et on comptoit pour rien la virginité, si elle n'étoit soutenue par une grande mortification, le silence, la retraite, la pauvreté, le travail, les jeûnes, les veilles et les oraisons continuelles (3). On ne tenoit pas pour de véritables vierges celles qui vouloient encore prendre part aux divertissemens du siècle, même les plus innocens, faire de grandes conversations, parler agréa-

(1) Eus. hist. 6. t. 3. id. præpar.

(2) In numer. hom. 25.

(3) V. Hier. ep. 15. *de Asella.*

Digitized by Google

blement, et montrer leur bel esprit ; encore moins celles qui vouloient faire les belles, se parer, se parfumer, trainer de longs habits, et marcher d'un air affecté. Saint Cyprien ne recommande presqu'autre chose aux vierges chrétiennes, que de renoncer aux vains ornemens, et à tout ce qui appartient à la beauté (1). Il connoissoit combien les filles sont attachées à ces bagatelles, et il en savoit les pernicieuses conséquences. Dans ces premiers temps, les vierges consacrées à Dieu demeuroient la plupart chez leurs parens, ou vivoient en leur particulier, deux ou trois ensemble, ne sortant que pour aller à l'église, où elles avoient leur place séparée du reste des femmes. Si quelqu'une violoit sa sainte résolution pour se marier, on la mettoit en pénitence (2).

(1) Cypr. de hab. Virg.
(2) Ambros. ad virg. laps. c. 6.

Digitized by Google

§. XXIV.

Veuves Diaconesses.

Les veuves qui renonçoient aux secondes noces, vivoient à peu près comme les vierges, dans les jeûnes, dans les oraisons, et les autres exercices de vie ascetique : mais elles n'étoient pas si enfermées, parce qu'elles s'appliquoient aux œuvres extérieures, comme à visiter et soulager les malades et les prisonniers, particulièrement les martyrs et les confesseurs, à nourrir les pauvres, à retirer et servir les étrangers, à enterrer les morts, et généralement à toutes les œuvres de charité (1). Toutes les femmes chrétiennes, veuves ou mariées, s'y employoient fort, et ne sortoient guères que pour ces bonnes œuvres, ou pour aller à l'église (2). Les veuves étant plus libres, s'y adonnoient entièrement : si

(1) Episc. Paulæ.

(2) Tertull. II. ad ux. c. 4. *Ibid.* 2. *de cult. fem.* c. 11.

elles étoient riches, elles faisoient de grandes aumônes ; si elles étoient pauvres, l'église les nourrissoit. On choisissoit pour diaconesses les veuves les plus âgées, c'est-à-dire, de soixante ans (1). Cet âge fut depuis réduit à quarante ans ; mais c'étoit toujours les veuves les plus sages et les plus éprouvées par toutes sortes d'exercices de charité. On donnoit aussi quelquefois cette charge à des vierges ; et alors elles prenoient aussi le nom de veuves. Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, et étoient comptées entre le clergé, parce qu'elles exerçoient à l'égard des femmes une partie des fonctions des diacres (1).

Leur charge consistoit à visiter toutes les personnes de leur sexe, que la pauvreté, la maladie, ou quelqu'autre misère rendoit dignes du soin de l'église : elles instruisoient celles qui étoient catéchumènes, ou plutôt leur

(1) 1. Tim. v. 9. V. Const. ap. lib. 3.

(2) Const. Apost. VI. c. 17. VIII. cap. 19. Tertull. de Vel. virg. c. 9.

répétoient les instructions du catéchisme : elles les présentoient au baptême, les aidoient à se déshabiller et à se revêtir, afin que les prêtres ne les vissent pas dans un état indécent : elles conduisoient ensuite ces nouvelles baptisées pendant quelque temps, pour les dresser à la vie chrétienne. (1). Dans l'église, elles gardoient les portes du côté des femmes, et avoient soin que chacune fût placée en son rang, et observât le silence et la modestie. Les diaconesses rendoient compte de toutes leurs fonctions à l'évêque, et par son ordre aux prêtres ou aux diacres : elle servoient principalement à les avertir des besoins des autres femmes, et à faire, sous leur direction, ce qu'ils ne pouvoient faire eux-mêmes avec autant de bienséance.

Les prélats usoient d'une grande patience et d'une grande discrétion pour gouverner toutes ces femmes, pour maintenir les diaconesses dans la so-

(1) Conc. Nic. c. 17. Calc. c. 15. Epiph. hær. 79. n. 3. Conc. Ap. 3. Ep. hær. 79. n. 3.

briété et l'activité nécessaires à leurs fonctions, mais difficiles à leur âge, pour empêcher qu'elles ne devinssent trop faciles, ou trop crédules, ou qu'elles ne fussent inquiètes, curieuses, malicieuses, colères et sévères avec excès. Il falloit prendre garde que sous prétexte de catéchisme, elles ne fissent les savantes et les spirituelles; qu'elles ne parlassent indiscrètement des mystères, ou ne semassent des erreurs et des fables; qu'elles ne fussent parleuses et dissipées (1). Il falloit encore bien de la charité pour guérir ou supporter les défauts des autres veuves et des autres femmes, comme la tristesse, la jalousie, l'envie, les médisances, les murmures contre les pasteurs mêmes; enfin tous les maux qui suivent ordinairement la foiblesse du sexe et de l'âge, sur-tout quand elle est jointe à la pauvreté, à la maladie, ou à quelques autres incommodités (2).

(1) Can. Apost. 1. c. 5. 6. 7.
(2) Chrysost. III. de Sacerdot.

§. XXV.

Soin des pauvres.

L'ÉGLISE prenoit soin de tous les pauvres, de tout âge et de tout sexe : mais on ne comptoit pas pour pauvres ceux qui pouvoient travailler, puisqu'ils étoient en état de n'être plus à charge à personne, ou même d'assister les autres pauvres : car on croyoit qu'un bon Chrétien ne devoit pas se contenter de travailler pour se nourrir, mais qu'il devoit encore contribuer à la nourriture de ceux qui ne pouvoient travailler (1). D'ailleurs, la loi civile avoit pourvu à empêcher qu'il n'y eût des mendians valides; car, comme l'esclavage étoit en usage, s'ils étoient libres, on les attachait à des terres, tels que des esclaves du public; et s'ils étoient esclaves, on les abandonnoit à qui s'en

(1) Const. Apost. lib. 2. cap. 4. et lib. 4. cap. 1, 2. etc. Orig. in Matth. tract.

Digitized by Google

vouloit saisir. Il en étoit de même des enfans exposés, ils appartenoient à ceux qui vouloient se charger de leur nourriture. Ainsi, il n'y avoit presque point d'autres mendians que de vieux esclaves, dont les maîtres étoient assez inhumains pour les abandonner quand ils ne pouvoient plus servir, des aveugles, des estropiés, ou d'autres invalides (1).

C'étoit ceux-là dont les Chrétiens prenoient soin, et Prudence nous les décrit, quand il représente ceux que Saint Laurent fit voir au préfet de Rome comme les trésors de l'église (2). Ils prenoient aussi grand soin des enfans, premièrement des orphelins, enfans de Chrétiens, et sur-tout des martyrs; puis ils prenoient soin des enfans exposés, et de tous ceux dont ils pouvoient être les maîtres, pour les élever dans la véritable religion.

(1) Reg. sus. 42. l. 7. Cod. *de mend. val.* l. 11. *Colonatu perpetuo fulciatur.* Argum. l. 3. Cod. *de ins. expos.*

(2) Peristeph. 11.

Digitized by Google

Tout ce soin des pauvres avoit pour but de leur procurer les biens spirituels, à l'occasion des temporels; c'est pourquoi on préféroit toujours les Chrétiens aux infidèles, et entre les Chrétiens, les plus vertueux; on abandonnoit les incorrigibles. On ne recevoit pas les aumônes de toutes sortes de gens indifféremment; on refusoit celles des excommuniés et des pécheurs publics, comme les usuriers, les adultères et les femmes débauchées: on aimoit mieux exposer les pauvres à manquer du nécessaire, ou plutôt on se confioit à la providence divine, qui sauroit y pourvoir d'ailleurs (1).

Chaque église faisoit un fonds considérable pour la subsistance des pauvres, pour l'hospitalité, les sépultures et les autres dépenses communes; comme l'entretien des clercs, le lu-

(1) Const. Ap. IV. c. 1. 2. Acta SS. Perp. et Felic. Const. Apost. IV. c. 5. 6. 7. 9. Acta S. Afræ.

Digitized by Google

minaire, les vases sacrés (1). L'église romaine, sous le pape St. Corneille, vers l'an 250, nourrissoit cent cinquante-quatre clercs, et plus de quinze cents pauvres. Et depuis sa fondation, tant que les persécutions durèrent, elle eut toujours soin d'envoyer de grands secours aux pauvres églises des provinces, et aux confesseurs condamnés aux mines. Ces biens communs des églises, pendant les trois premiers siècles, ne consistoient guères qu'en meubles, en provisions de bouche, en habits, en argent comptant, qui venoient de ce que les fidèles offroient toutes les semaines ou tous les mois, ou quand ils vouloient; car il n'y avoit rien de réglé ni de forcé en ces offrandes (2).

(1) V. Baron. an. 44. n. 68. etc. S. Just. 1. apol. Tertull.

(2) Apol. c. 39. Eus. l. VI. hist. c. 43. Epist. Dion. Corinth. ap. Eus. IV. hist. c. 23. V. Acta Celon. Cirtens. an. 304. Tert. Apoll. c. 39.

Digitized by Google

On recommandoit toutefois, comme un devoir de religion, de donner à l'église les prémices et les dîmes des fruits de la terre et du bétail, pour la subsistance des clercs et des pauvres. Origène soutient que la loi ancienne oblige encore en ce point, plutôt confirmé qu'aboli par l'évangile; seulement nous ne voyons pas que l'on procédât encore par des censures contre ceux qui y manquoient. Ces offrandes se portoient chez l'évêque ou chez les diacres, et il étoit défendu d'offrir sur l'autel autre chose que le pain et le vin, qui devoit être la matière du sacrifice. Les églises avoient des immeubles dès le temps des persécutions, puisque quand elles cessèrent, on en ordonna la restitution. On le voit dans l'édit de Constantin et de Licinius, de l'an 313 (1).

Voilà ces trésors de l'église dont les Payens étoient si avides, et qui

(1) Hom. 11. in m. v. 17. in Jos. Can. Apost. 3. 4. Ap. Lact. de mort. pers. n. 45. Eus. x. hist. c. 5.

Digitized by Google

entroient dans les causes des persécutions, comme on voit en l'exemple de Saint Laurent. C'étoit les diacres qui en avoient le soin (1). Il étoit de leur charge de recevoir tout ce qui étoit offert pour les besoins communs de l'église; de le mettre en réserve, le garder sûrement, et le distribuer suivant les ordres de l'évêque, qui en ordonnoit sur le rapport qu'ils lui faisoient des nécessités particulières. Il étoit donc encore de leur devoir de s'informer de ces nécessités, d'avoir des listes exactes tant des clercs que des vierges, des veuves et des autres pauvres que l'église nourrissoit (2). C'étoit à eux à examiner ceux qui se présentoient de nouveau, et à veiller sur la conduite de ceux qui étoient déjà reçus, pour voir s'ils étoient dignes d'être assistés. C'étoit à eux à pourvoir au logement des étrangers, et à savoir par qui et comment ils doivent être

(1) Prud. Per. Steph. hymn c. V. Baron. an. 34. n. 277.

(2) Const. Apost. III. c. 19.

Digitized by Google

défrayés. Les laïcs s'adressoient à eux pour tout ce qu'ils vouloient demander ou faire savoir à l'évêque, dont ils n'approchoient pas si librement par respect, et de peur de l'importuner (1). Ainsi, la vie des diacres étoit fort active : il falloit aller et venir souvent par la ville, et quelquefois même faire des voyages au-dehors ; et c'est pour cette raison, qu'ils ne portoient ni manteaux, ni grands habits comme les prêtres, mais seulement des tuniques et des dalmatiques, pour être plus disposés à l'action et au mouvement (2).

§. XXVI.

Hospitalité.

L'HOSPITALITÉ étoit d'un usage ordinaire, même entre les Payens. Chez les Grecs et les Romains, les hôtelleries publiques n'étoient guères fréquentées par les honnêtes gens :

(1) Const. Apost. II. c. 28.
(2) *Ibid.* II. c 17.

dans les villes où ils pouvoient avoir affaire, ils avoient des amis qui les recevoient, et qui réciproquement logeoient chez eux quand ils venoient à leur ville (1); ce droit se perpétuoit dans les familles. C'étoit un des principaux liens d'amitié entre les villes en Grèce et en Italie, et il s'étendit depuis par tout l'empire romain. Ils regardoient ce droit comme une partie de leur religion. Jupiter, disoit-on, y présidoit; la personne de l'hôte et la table où l'on mangeoit avec lui étoient sacrées. Les Juifs, de leur côté, l'observoient comme une bonne œuvre, pratiquée de tout temps par les saints; et ils l'observent encore entr'eux.

Il ne faut donc pas s'étonner si les Chrétiens exerçoient l'hospitalité, eux qui se regardoient tous comme amis et comme frères, et qui savoient que Jesus-Christ l'a recommandée entre les œuvres les plus méritoires (2).

(1) V. de Thomassin. Tesser. hospital.
(2) Matth. xxv. 34.

Digitized by Google

Pourvu qu'un étranger montrât qu'il faisoit profession de la foi orthodoxe, et qu'il étoit dans la communion de l'église, on le recevoit à bras ouverts. Qui eût pensé à lui refuser sa maison, eût craint de rejeter Jesus-Christ même; mais il falloit qu'il se fît connoître (1). Pour cet effet, les Chrétiens qui voyageoient prenoient des lettres de leur évêque, et ces lettres avoient certaines marques qui n'étoient connues que des Chrétiens. Elles faisoient voir l'état de celui qui voyageoit; s'il étoit catholique; si après avoir été hérétique ou excommunié, il étoit rentré dans la paix de l'église; s'il étoit catéchumène ou pénitent; s'il étoit clerc et en quelque rang, car les clercs ne marchent point sans le dimissoire de leur évêque (2). Il y avoit aussi des lettres de recommandation, pour distinguer les personnes de mérite, comme les confesseurs ou

(1) V. Baron. an. 141. n. 7. V. Prior de litt. Canon.

(2) Con. Elib. c. 58.

Digitized by Google

les docteurs ; ou ceux qui avoient besoin de quelqu'assistance particulière.

La première action de l'hospitalité étoit de laver les pieds aux hôtes. On voit cette coutume en plusieurs endroits de l'écriture ; et ce soulagement étoit nécessaire, vu la manière dont les anciens étoient chaussés. De-là vient que dans Saint Paul, l'action de laver les pieds est jointe à l'hospitalité. Si l'hôte étoit dans la pleine communion de l'église, on prioit avec lui, et on lui déféroit tous les honneurs de la maison, comme de faire la prière, d'avoir la première place à table, d'instruire la famille. On s'estimoit heureux de l'avoir : le repas où il prenoit part étoit estimé plus saint. On honoroit les clercs à proportion de leur rang ; et si un évêque voyageoit, on l'invitoit par tour à faire l'office et à prêcher, pour montrer l'unité du sacerdoce et de l'église (1).

(1) Const. apost. 2. cap. 58. Euseb. IV. hist. c. 14.

Digitized by Google

C'est ainsi que le pape St. Anicet en usa envers Saint Polycarpe. Il y a eu des saints à qui l'hospitalité, exercée envers des clercs ou d'autres qui venoient prêcher l'évangile, a été occasion de martyre, comme on dit du fameux Saint Alban en Angleterre, et de Saint Gentien à Amiens (1). Les Chrétiens exerçoient l'hospitalité, même envers les infidèles. Ainsi, ils exécutoient avec grande charité les ordres du prince, qui les obligeoient à loger les gens de guerre, les officiers et d'autres qui voyageoient pour le service de l'état, ou à leur fournir des vivres. Saint Pacôme ayant été engagé fort jeune à servir dans les troupes romaines, fut embarqué avec sa compagnie, et aborda en une ville où il fut étonné de voir que les habitans les recevoient avec autant d'affection que s'ils eussent été leurs anciens amis. Il demanda qui ils étoient, et on lui dit que c'étoit des gens d'une religion particulière, que

(1) Martyrol. 12. jun. *Ibid.* 11. déc.

Digitized by Google

l'on appeloit *Chrétiens*. Dès-lors il s'informa de leur doctrine ; et ce fut le commencement de sa conversion (1).

§. XXVII.

Malades.

Les Chrétiens avoient grand soin de la visite des malades, si recommandée dans l'évangile. Alexandrie étant affligée d'une cruelle peste, du temps de l'empereur Valérien, ils profitèrent de cette occasion pour montrer leur charité envers les persécuteurs, et ils assistèrent les malades si généreusement, que plusieurs, tant clercs que laïcs, y moururent, et furent honorés comme martyrs (2). Les prêtres visitoient les Chrétiens malades pour les consoler, prier pour eux et leur administrer les sacre-

(1) Vie de S. Pacôme, c. 4.

(2) Matth. xxv. 36. Dionys. Alex. ap. Eus. vii. hist. c. 22. Martyrol. 28. feb.

Digitized by Google

mens. Le viatique se donnoit sous la seule espèce du pain, et pouvoit être porté par un laïc en cas de nécessité, comme il paroît par l'histoire du vieillard Serapion (1). Outre l'onction de l'huile sacrée, portée par l'ordonnance de Saint Jacques, souvent ils guérissoient les malades par l'application d'une autre huile bénite, qui se donnoit indifféremment aux fidèles et aux infidèles, par les clercs ou par les laïcs, selon qu'ils avoient reçu le don des miracles; quelquefois on employoit pour cet effet l'huile des lampes, qui brûloit devant les sépulcres des martyrs (2).

Les Payens n'ayant point d'espérance après la mort, la regardoient purement comme un mal, qui les privoit des biens de la vie, ou comme un anéantissement, qui les délivroit de tous leurs maux. Il n'y avoit presque plus personne qui crût ce que les poëtes racontoient des supplices ou

(1) Eusch. vi. hist. 44. Jac. v. 14.

(2) V. Baron. an. 63. n. 16.

Digitized by Google

des récompenses de l'autre vie. Ainsi, on ne songeoit point à exhorter les mourans, mais à les divertir ; et ils travailloient, de leur côté, à faire durer le plus qu'ils pouvoient les plaisirs de la vie. Leur maxime étoit celle que rapporte Saint Paul après Isaïe : *Buvons et mangeons, puisque nous mourrons demain.* C'est-là où se terminent toutes les moralités d'Horace. La mort de Pétrone, sous Néron, en est l'exemple le plus fort que je connoisse. Ceux qui étoient plus sérieux, se consoloient par la philosophie, et cherchoient à mourir tranquillement (1).

Les Chrétiens ayant d'autres maximes, ne regardoient la mort que comme la porte de l'éternité (2). Ainsi vivant bien, la plupart, ils la souhaitoient plus qu'ils ne la craignoient, et ils

(1) *Adeone me delitare censes, ut ista credam.* Cic. Tuscul. quæst. lib. 1. n. 6. *Nec pueri credunt.* Juven. Isac. XXII. 13. 1. *Cor.* XV. 32. Tacit. annal. 16.

(2) Cyp. de mortal. et in Demetr.

Digitized by Google

s'affligeoient moins de la perte sensible de leurs parens et de leurs amis, qu'ils ne se réjouissoient de leur bonheur éternel et de l'espérance de les revoir dans le ciel. Ils ne comptoient leur mort que comme un sommeil, suivant le langage de l'écriture; et delà vient le nom de *cimetière*, qui en grec ne signifie qu'un *dortoir* (1).

§. XXVIII.

Sépultures.

Pour mieux témoigner la foi de la résurrection, ils avoient grand soin des sépultures, et y faisoient grande dépense, à proportion de leur manière de vivre. Ils ne brûloient pas les corps, comme les Grecs et les Romains: ils n'approuvoient pas non plus la curiosité superstitieuse des Egyptiens, qui les gardoient embaumés et exposés à la vue sur des

(1) *Dormivit cum patribus suis.* 3. Reg. 11. 10. xi. 40. 14. 20. etc.

lits dans leurs maisons. Saint Antoine combattit cette coutume, qui duroit encore de son tems (1).

Les Chrétiens enterroient les corps comme les Juifs. Après les avoir lavés, ils les embaumoient, et y employoient plus de parfums, dit Tertullien, que les Payens à leurs sacrifices. Ils les enveloppoient de linges très-fins, ou d'étoffes de soie, quelquefois ils les revêtoient d'habits précieux; ils les laissoient exposés trois jours, ayant grand soin de les garder et de veiller auprès en prière (2): ensuite ils les portoient au tombeau, accompagnant le corps avec quantité de cierges et de flambeaux, et chantant des pseaumes et des hymnes pour louer Dieu, et marquer l'espérance de la résurrection (3). On prioit aussi pour eux; on offroit le sacrifice,

(1) Vie S. Ant. c. 31.

(2) V. Baron. an. 34. n. 310. etc. apol. c. 4. 2.

(3) Const. ap. 6. c. 41. 42. etc. Prud. hymn. in exeq.

et l'on donnoit aux pauvres le festin que l'on nommoit *agape*, et d'autres aumônes. On en renouvelloit la mémoire au bout de l'an, et on continuoit d'année en année, outre la commémoration que l'on en faisoit tous les jours au saint sacrifice (1).

L'église avoit des officiers destinés pour les enterremens, que l'on appeloit *fossoyeurs* ou *travailleurs*, et qui se trouvent quelquefois comptés entre le clergé (2). On enterroit souvent avec les corps diverses choses, pour honorer les défunts, ou en conserver la mémoire, comme les marques de leur dignité, les instrumens de leur martyre, des phioles ou des éponges pleines de leur sang, les actes de leur martyre, leur épitaphe, ou du moins leur nom, des médailles, des feuilles de laurier, ou de quelque autre arbre toujours verd, des croix, l'évangile.

(1) Tertull. de cor. mil. c. 3. Orig. in Tob. hom. 3. Cypr. ep. 66.

(2) *Fossores. Laborantes Copiatæ.* V. Baron. an. 14. n. 288.

Digitized by Google

On observoit de poser le corps sur le dos, le visage tourné vers l'Orient. Les Payens, pour garder les cendres des morts, bâtissoient des sépulcres magnifiques le long des grands chemins, et par-tout ailleurs dans la campagne; les Chrétiens, au contraire, cachoient les corps, les enterrant simplement, ou les rangeant dans des caves, comme étoient auprès de Rome les tombes ou catacombes (1).

C'étoit des lieux souterrains, taillés dans le tuf, ou pratiqués dans les veines de sable, dont les Chrétiens avoient fait leurs cimetières. On y descend par des escaliers, et on trouve de longues rues, qui des deux côtés ont deux ou trois rangs de niches profondes, où les corps étoient posés; car on les en a tirés pour la plupart. De distance en distance sont des chambres spacieuses, voûtées et bâties avec la même solidité, et percées de plusieurs niches, semblables à celles des rues. La plupart de ces chambres sont

(1) V. Thomass. dis. p. 2. 3. c. 13. 14.

peintes de diverses histoires de l'ancien et du nouveau testament, comme les églises l'étoient, et en quelques-uns de ces cimetières il y a des églises souterraines. En plusieurs on a trouvé des coffres de marbre, ornés de figures de relief, qui représentent les mêmes histoires que les peintures. C'étoit des sépulcres pour les personnes les plus considérables. Chacun de ces cimetières est comme un grand faubourg sous terre, et quelques-uns ont deux ou trois étages en profondeur. Aussi les Chrétiens y trouvoient des retraites assez sûres, dans les temps de persécution, pour garder les reliques des martyrs, pour s'assembler et célébrer les saints offices. Ces anciens cimetières étoient demeurés la plupart inconnus depuis longtemps, les entrées en ayant été comblées, et n'ont été découverts que depuis la fin du seizième siècle. Ces lieux sont nommés quelquefois *conciles des martyrs*, parce que leurs corps y étoient assemblés, ou *arénes*, à cause du terrain sabloneux: en Afri-

que, on nommoit aussi le cimetière des *Aires* (1).

On a toujours eu grande dévotion à se faire enterrer auprès des martyrs; et c'est ce qui a enfin attiré tant de sépultures dans les églises, quoique l'on ait long-temps gardé la coutume de n'enterrer que hors les villes. La vénération des reliques et la créance distincte de la résurrection ont effacé, parmi les Chrétiens, l'horreur que les anciens, même les Israélites, avoient des corps morts et des sépultures (2).

§. XXIX.

Évêque. — Clergé.

Pour achever le tableau de ce premier temps, il faut encore dire un mot des pasteurs et des ministres de l'église. Origène faisant la compa-

(1) Baron ad Martyr. 8. januar. et 3. sep. *Arenaria Areæ.*

(2) Thomass dis. p. 1. lib. 1. c. 55. n. 11. etc. Conc. Apost. 6. c. ult.

raison des assemblées des villes avec les églises chrétiennes dit, comme une chose évidente, que ceux qui président aux églises ont en effet la vertu et le merite, dont les magistrats des villes n'ont que le nom; et il le dit dans l'ouvrage contre Celse disputant avec les Payens, à qui il se seroit rendu ridicule, si cette vérité n'eût été évidente (1). Le grand nombre d'évêques que nous voyons pendant les trois premiers siècles à Rome et à Jérusalem, donne sujet de croire que la plupart ont été martyrs, et jusqu'à l'an neuf cents, il n'y a guères que trois ou quatre papes qui ne soient pas reconnus pour saints. La plupart des évêques dont l'histoire fait mention pendant les premiers siècles, sont remarquables par leur vertu. Aussi l'empereur Alexandre Sévère proposoit l'exemple des Chrétiens, pour montrer avec quel soin les officiers publics devoient être examinés. On choisissoit donc entre

(1) Cont. Cels. 3. p. 130.

les Chrétiens, tels que j'ai tâché de les décrire, ceux dont la sainteté étoit la plus éclatante, et la vertu la plus éprouvée. C'étoit la récompense ordinaire des confesseurs qui avoient montré le plus de constance dans les tourmens : tels étoient Aurelius et Celerinus, que Saint Cyprien fit lecteurs. Le dernier avoit plusieurs cicatrices sur son corps, outre que son ayeul et ses deux oncles étoient d'illustres martyrs. Tel étoit le prêtre Numidicus, qui, après avoir fait plusieurs martyrs par ses exhortations, et sa femme entr'autres, avoit été lui-même laissé pour mort (1).

L'évêque choisissoit les clercs souvent sur la prière du peuple, du moins avec sa participation, et toujours avec le conseil de son clergé, et après les avoir examinés avec les prêtres les plus habiles, pour voir s'ils avoient les qualités requises. Mais on voit peu

(1) Lamprid. in Alex. Tertull. Apol. c. 39. V. Orig. cont. Cels. lib. 8. in fin. Cyp. ep. 33. 34. 35.

Digitized by Google

d'égard à la volonté des ordinans (1). Non-seulement on n'attendoit pas qu'ils demandassent l'ordre; souvent on les ordonnoit contre leur gré, par force ou par artifice; jusques-là qu'il s'en est trouvé qui n'ont jamais pu se résoudre à exercer leurs fonctions. L'évêque étoit choisi en présence du peuple, par les évêques de la province assemblés dans l'église vacante, du moins au nombre de deux ou trois, car il étoit difficile en ces temps-là de tenir de grands conciles, sinon dans les intervalles des persécutions; et quelquefois les siéges des églises demeuroient long-temps vacans (2). La présence du peuple étoit jugée nécessaire, afin que tous étant persuadés du mérite de l'élu, lui obéissent plus volontiers: car on ne choisissoit ordinairement que ceux qui avoient été baptisés dans la même église, et y

(1) V. Cyp. ep. 33. *Ibid.* ep. 29. ad Cler.

(2) *Ibid.* ep. 68. can. Apost. VIII. c. 4. etc. Orig. in Levit. hom. 6. can. Nic. Greg. Tur. x. hist. c. 3.

avoient exercé pendant plusieurs années toutes les fonctions ecclésiastiques. Les ordinations étoient toujours précédées d'un jeûne, et accompagnées de prières : elles se faisoient d'ordinaire la nuit du samedi au dimanche : on veilloit cette nuit ; on faisoit ensuite l'ordination, dont la principale cérémonie a toujours été l'imposition des mains, et elle étoit suivie du sacrifice (1).

L'évêque n'ordonnoit ni prêtres, ni diacres, ni autres clercs, qu'autant précisément qu'il en avoit besoin pour le service de son église, c'est-à-dire de tout le diocèse. Le nombre n'en étoit pas grand, puisque du temps du pape St. Corneille, l'an 250 de Jesus-Christ, l'église romaine n'avoit que quarante-six prêtres, et en tout cent cinquante-quatre clercs, quoiqu'il y eût un peuple innombrable (2). Il y avoit bien plus d'évêques en proportion ; car on en mettoit en toutes les villes

(1) V. Baron. an. 44. n. 74.
(2) Euseb. VI. hist. c. 43.

où il y avoit un nombre raisonnable de Chrétiens. Il étoit défendu d'ordonner dans une province ceux qui avoient été baptisés dans une autre, parce que leur vie n'étoit pas connue (1); car on ne comptoit point le temps d'avant le baptême. Après l'ordination, on obligeoit les clercs non-seulement à la résidence, mais à la stabilité pour le reste de leur vie; si ce n'étoit que leur évêque les donnât à un autre; car ils étoient entièrement dans sa dépendance, comme des disciples qu'il avoit soin d'instruire, de former et d'élever de degré en degré, pour les appliquer aux différentes fonctions, suivant leurs talens. Les jeunes martyrs qui souffrirent avec Saint Babilas, avec Saint Blaise et avec d'autres saints (2), étoient apparemment de ceux qu'ils élevoient pour la cléricature. Les clercs qu'un évêque avoit ordonnés ne pouvoient

(1) Conc. Elib. c. 24.

(2) Martyr. 24. jan. 3. feb. 30. apr. de S. Laurent. 21. mai de S. Valente.

Digitized by Google

donc le quitter sans sa permission, pour aller servir sous un autre, et celui qui les auroit reçus, en eût été repris, comme d'une espèce de larcin (1).

Cette autorité des évêques sur le clergé n'étoit pourtant rien moins qu'une domination et un pouvoir despotique : c'étoit un gouvernement de charité. Les clercs avoient part à la puissance de l'évêque, puisqu'il ne faisoit rien d'important sans leur conseil. Il consultoit sur-tout les prêtres, qui étoient comme le sénat de l'église. Ils étoient si vénérables et les évêques si humbles, qu'il y avoit à l'extérieur peu de différence entr'eux. Les clercs avoient une espèce d'autorité sur l'évêque même, étant les inspecteurs continuels de sa doctrine et de ses mœurs. Ils l'assistoient dans toutes les fonctions publiques, comme les officiers des magistrats, ou plutôt comme des disciples qui suivent leur maître; car ils étoient attachés à lui

(1) Can. Apost. 14. conc. Nic.

comme les apôtres à Jesus-Christ. Si donc l'évêque eût entrepris d'enseigner ou de faire quelque chose de contraire aux traditions apostoliques, les anciens prêtres et les anciens diacres ne l'eussent pas souffert; ils l'en eussent averti charitablement; et s'il n'eût pas profité de leurs avis, ils s'en fussent plaints aux autres évêques, et l'eussent ainsi accusé dans un concile (1).

La plupart des clercs menoient la vie ascétique, n'usant que de légumes ou de viandes sèches, jeûnant souvent et pratiquant les autres austérités, autant que le grand travail de leurs fonctions le pouvoit permettre. Surtout la continence étoit fort recommandée aux évêques, aux prêtres et aux diacres. Ce n'est pas que l'on n'élevât souvent à ces ordres des gens mariés; car comment auroit-on trouvé, entre les Juifs et les Payens qui se

(1) 1. Pet. v. 3. Orig. in Matth. xx. 25. Const. Apost. VII. cap. 18. Const. Apost. VIII. cap. 12.

Digitized by Google

convertissoient tous les jours, des hommes qui eussent gardé la continence jusqu'à un âge mûr? C'étoit beaucoup d'en trouver qui n'eussent eu qu'une seule femme, dans la liberté où étoient les Juifs et les autres orientaux d'en avoir plusieurs à la fois, et dans l'usage universel du divorce qui donnoit *occasion d'en changer* souvent (1). Mais quand celui que l'on faisoit évêque avoit encore sa femme, il commençoit dès-lors à ne la plus regarder que comme sa sœur, et l'église latine a toujours fait observer la même discipline aux prêtres et aux diacres. Il leur étoit toutefois ordonné d'avoir soin de leurs femmes, et de ne les pas abandonner comme des étrangères, et on les nommoit quelquefois prêtresses, à cause de la dignité de leurs maris (2).

On ne souffroit point que des clercs

(1) 1. Tim. III. 1.

(2) Conc. Elib. can. 33. Epist. decret. Siric. ad Himer. c. 7. Can. Apost. 6. *Presbiteræ episcopæ.*

logeassent des femmes avec eux. Entre les accusations contre Paul de Samosate, il est dit qu'il tenoit chez lui deux femmes jeunes et bien faites (1), et s'en faisoit suivre par-tout; et qu'il souffroit que ses prêtres et ses diacres entretinssent de même de ces sortes de femmes que l'on appeloit *sous-introduites* (2). L'évêque Pompone se plaignit à S. Cyprien de certaines vierges, qui prétendoient garder leur intégrité vivant avec des hommes, et même avec un diacre dans une familiarité scandaleuse, jusqu'à n'avoir qu'un même lit. Cet abus (3) s'étoit introduit sous prétexte de charité; car celles qui vivoient ainsi avec des clercs étoient des vierges consacrées à Dieu, ou d'autres personnes qui faisoient profession de dévotion, à qui les clercs prétendoient tenir lieu de pères ou de frères, prenant soin de leurs af-

(1) Conc. Antioch. 11. an. 377. Eus. 7. hist. cap. 10.

(2) *Sub introductæ Agapetæ.*

(3) Cyp. ep. 62.

Digitized by Google

faires, et faisant pour elles tout ce que la bienséance ne leur permettoit pas de faire par elles-mêmes, surtout dans des pays où les femmes ne se montroient guères en public. Ces dévotes, de leur côté, rendoient à leurs frères tous les services domestiques qui s'accordoient avec l'honnêteté de leur profession : *car pour vivre ensemble*, ils ne prétendoient pas moins garder la continence, et Saint Chrysostôme combattant cet abus, suppose qu'ils la gardoient en effet : il les accuse seulement d'être attachés au plaisir de se voir et de se parler, plus sensible entre personnes de différent sexe; de mener une vie indécente et scandaleuse, et de s'exposer témérairement à tomber dans le crime. Pour retrancher ce désordre, l'on défendit absolument aux clercs qui n'étoient point mariés, toute habitation avec les femmes étrangères; ce que le concile de Nicée réduisit aux sœurs, aux mères et aux tantes (1).

(1) V. Th. p. 1. l. 4. n. 9. Conc. Nic. c. 3.

Digitized by Google

Les usages des églises n'étoient pas entièrement uniformes sur cet article du célibat des clercs. Saint Jérôme dit (1) que les églises d'Orient, d'Égypte et du saint siége apostolique prenoient pour clercs des vierges ou des continens, et que s'ils avoient des femmes, ils cessoient d'être leurs maris. Voilà les trois grands patriarchats, Rome, Alexandrie et Antioche. Saint Epiphane dit (2) que l'église observe exactement de ne point ordonner de bigames, quoiqu'ils n'aient épousé la seconde femme qu'après la mort de la première; que celui même qui n'a été marié qu'une fois n'est point reçu pour être diacre, prêtre, évêque ou sous-diacre du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient principalement dans les lieux où les canons sont gardés exactement : car il avoue qu'en quelques lieux il y avoit des prêtres, des diacres et des sous-diacres qui usoient du mariage. *Cet usage,* ajoute-

(1) Hier. in Vigilant. c. 1.

(2) Epist. hæres. 59. Cathar. n. 4.

t-il, *n'est pas conforme à la règle, mais à la foiblesse des hommes, qui se relâchent selon l'occasion, et à cause de la multitude pour laquelle on manqueroit de ministres.*

On s'est depuis relâché en Grèce et en Orient de ces règles de continence ; mais en quelque lieu que ce soit de l'église catholique, il n'a jamais été permis à un prêtre de se marier après son ordination (1). S'il le faisoit, on le déposoit pour peine de son incontinence, et on le réduisoit à l'état d'un simple laïc. Quant aux clercs inférieurs, comme les lecteurs et les portiers, ils étoient mariés pour l'ordinaire, et habitoient avec leurs femmes. Aussi plusieurs passoient leur vie dans ces ordres, du moins ils y demeuroient plusieurs années, pendant lesquelles il pouvoit arriver, ou qu'ils perdissent leurs femmes, ou qu'ils s'en séparassent de gré à gré, pour mener une vie parfaite.

Tous les clercs, jusqu'aux évêques,

(1) Can. Neo. cap. 1.

Digitized by Google

vivoient pauvrement, ou du moins simplement comme des gens du commun, sans que rien les distinguât à l'extérieur. Le juge interrogeant Saint Sabin, évêque d'Assise, lui demandoit s'il étoit libre ou esclave (1). Comme ils étoient les plus recherchés dans les persécutions, ils n'avoient garde de se faire reconnoître par l'habit ou par quelqu'autre marque de leur profession; ils paroissoient tout au plus comme des philosophes. Plusieurs avoient distribué aux pauvres leur patrimoine avant que d'être élevés aux ordres. Plusieurs après leurs ordinations continuoient de vivre du travail de leurs mains, à l'exemple de Saint Paul. Ce n'est pas qu'ils ne pussent vivre aux dépens de l'église: elle fournissoit de son trésor tout ce qui étoit nécessaire pour la subsistance des clercs (2), et chacun recevoit par mois, ou par semaine, une certaine distribution en espèce ou en argent, selon

(1) Act. S. Sabin.

(2) S. Cyp. ep. 34.

Digitized by Google

ses besoins et selon son ordre : car les portions des clercs les plus élevés en dignité, et chargés par conséquent d'un plus grand travail, étoient plus grandes, suivant le précepte de Saint Paul. Il y en avoit aussi qui gardoient leur patrimoine. Saint Cyprien, au temps de son martyre, avoit encore des jardins accompagnés de quelque logement. On leur permettoit de faire quelque trafic, pourvu qu'il ne les engageât pas à voyager hors de la province (1).

Les pasteurs et les clercs ne se rendoient pas moins aimables par leur charité et leur application au service, que vénérables par leurs autres vertus. L'évêque ne manquoit jamais de présider aux prières publiques, et d'expliquer les saintes écritures, et d'offrir le sacrifice tous les dimanches, ou les jours de station. Lui et ses prêtres étoient continuellement occupés à instruire des catéchumènes, à consoler des malades, exhorter des

(1) 1. Tim. 5. 27. Conc. Elib. c. 18.

pénitens, reconcilier des ennemis. Ils accordoient tous les différends (1) : car on ne souffroit point, suivant la défense de Saint Paul, que les Chrétiens plaidassent devant les tribunaux des infidèles; et ceux qui ne vouloient pas se soumettre à l'arbitrage de l'évêque, étoient excommuniés, comme pécheurs impénitens et incorrigibles : mais les différends étoient rares entre les Chrétiens désintéressés, humbles et patiens comme ils étoient. C'étoit d'ordinaire le lundi que les évêques prenoient pour examiner les procès, afin que si les parties n'acquiesçoient pas d'abord au jugement, ils eussent le loisir de les appaiser, et de leur faire entendre raison, avant le dimanche suivant, où ils devoient tous prier ensemble et communier. L'évêque étoit assis avec ses prêtres, assisté des diacres, et les parties debout au milieu. Après les avoir ouïes, il faisoit

(1) Const. Apost. II. c. 45. 46. et c. 1. Cor. VI. V. Patres ap. Baron. an. 57. n. 37. etc. Tertull. Apol. c. Const. Apost.

Digitized by Google

son possible pour les faire convenir amiablement, et les reconcilier avant que de prononcer le jugement. On y recevoit aussi les plaintes contre ceux qui étoient accusés de ne pas vivre en chrétiens. L'évêque ne jugeoit point seul, mais avec ses prêtres (1).

Il avoit la souveraine disposition de tout le trésor de l'église, et on ne craignoit pas qu'il en abusât. Si l'on eût eu le moindre soupçon contre sa probité, on se fût bien gardé de lui confier le gouvernement des ames, plus précieuses, sans comparaison, que tous les trésors. C'étoit donc à lui que s'adressoient tous ceux qui avoient besoin de secours: il étoit le père de tous les pauvres, et le refuge de tous les misérables (2).

Qui pourra s'étonner après cela de l'affection et du respect que les fidèles portoient aux prélats? On remarque, à l'occasion de S. Polycarpe, que c'étoit

(1) Cyp. ep. 28.

(2) Const. Apost. H. c. 24. 25. *Ibid.* XII. Epist. Eccl. Smyrn.

Digitized by Google

à qui le déchausseroit le premier : il étoit ordinaire de se prosterner devant les prêtres, en les abordant, et de leur baiser les pieds en attendant leur bénédiction. On se tenoit heureux de loger même un diacre, ou de l'avoir à sa table. On n'entreprenoit aucune affaire importante sans le conseil du pasteur, qui étoit l'unique directeur de tout son troupeau : on le regardoit comme l'homme de Dieu, comme celui qui tenoit la place de Jesus-Christ (1) ; en sorte que la vanité ou le mépris des autres étoit la tentation que l'on craignoit le plus pour les évêques et pour les prêtres, comme on la craignoit pour ceux qui avoient le don de prophétie ou de miracles ; car ces graces étoient encore fréquentes. C'étoit ce respect et cet amour filial qui faisoit tout le pouvoir des pasteurs (2) ; car ils n'avoient pour se faire obéir que la voie de la persua-

(1) Ignat. passim. in epist. Const. Apost. VII. c. 1. 1.

(2) Chrysost. sacerd. lib. 22.

sion, et les peines spirituelles : ils ne pouvoient user d'aucune autre contrainte, que d'intimider les consciences; et ceux qui étoient assez impies pour mépriser leurs censures, n'en souffroient aucune peine temporelle.

§. XXX.

Patience des Chrétiens.

Telles furent à peu près les mœurs des Chrétiens, tant que le paganisme règna, et que les persécutions durèrent. Cet état les obligeoit en général à une grande vigilance et à une attention continuelle à Dieu et sur eux-mêmes : car dès que la persécution étoit ouverte, chacun n'attendoit que l'heure d'être dénoncé par sa femme et par ses plus proches parens, avides de ses biens, ou passionnés pour l'idolâtrie. C'étoit un moyen sûr pour leurs débiteurs de se libérer, et pour leurs esclaves de s'affranchir. Sitôt qu'un payen étoit amoureux d'une fille chrétienne, il

Digitized by Google

pouvoit la mettre dans la cruelle nécessité de s'abandonner à lui, ou de s'exposer aux tourmens. Saint Justin rapporte qu'une femme fut dénoncée par son mari, parce qu'elle ne vouloit plus participer à ses crimes, et qu'un homme fut puni de mort, pour avoir osé demander au juge, pourquoi il faisoit mourir sur le seul nom de chrétien, celui qui avoit converti cette femme (1). Quand l'église étoit quelque temps en paix, on avoit sujet de craindre tous les jours que la guerre ne recommençât; et cette paix n'étoit jamais si entière, que plusieurs chrétiens ne souffrissent par des émotions populaires ou autrement; car nous voyons grand nombre de martyrs, sous l'empereur Alexandre et sous d'autres qui n'ont point excité de persécution. Saint Meliton se plaint à l'empereur Antoine, que les Chrétiens sont pillés et volés impunément, et de nuit et

(1) Hier. *vita Pauli* init. Basil. orat. 5. in S. Jul. Pallard hist. Laus. t. 3. Inst. 2. Apol. init.

en plein jour, sous prétexte de quelques ordonnances, dont l'empereur n'avoit point de connoissance (1) : du moins si les supplices et les violences cessoient, la haine et le mépris ne cessoient jamais. Il étoit toujours permis de dire des injures aux Chrétiens, de parler et d'écrire contr'eux, de s'en moquer, de les jouer en plein théâtre. Tout cela étoit non-seulement impuni, mais approuvé et autorisé; et les seuls passages de Celse rapportés par Origène suffissent pour faire voir avec quelle indignité ils étoient traités : ils ne pouvoient éviter de voir tous les jours les cérémonies profanes des Payens, et de rencontrer par tout des statues infâmes et des lieux publics de débauche, d'entendre de toutes parts des discours impies et dissolus. Il falloit de la force et de la fermeté de cœur, pour conserver au milieu de tant d'obstacles, une foi si vive et des mœurs si pures. Aussi traitoit-on de foibles chrétiens ceux dont la foi pou-

(1) Ap. Euseb xv. hist. 26.

voit être ébranlée par les paroles ou par les raisonnemens des philosophes (1).

Ils avoient besoin d'ailleurs d'une grande discrétion, pour retenir dans ses justes bornes cette liberté des enfans de Dieu, et cette hardiesse fondée sur le témoignage d'une bonne conscience (2). Ils dédaignoient les mépris mal fondés et les calomnies les plus injustes, sans se mutiner contre les calomniateurs, sans murmurer, sans les haïr. Ils avoient grand soin de ne rien faire qui pût attirer ou aigrir la persécution, de garder la paix avec tous les hommes, autant qu'il leur étoit possible, et de vivre même si bien qu'ils fermassent la bouche aux indiscrets et aux ignorans. Ils s'abstenoient de tout ce qui n'étoit pas nécessaire pour la piété, de tout ce qui pouvoit irriter les Payens, et s'étudioient à leur gagner le cœur en toutes

(1) Tertull. ad. mart. c. 2. Clem. 6. Str. p. 655. Ap. Orig. in Cels. init.

(2) 1. Pet. III. 16.

Digitized by Google

manières (1). Les Chrétiens avoient assez de pratiques qui les distinguoient éminemment, sans affecter des singularités superflues. Ils vivoient donc à l'extérieur comme les autres Romains, comme les autres Grecs, et habitans des pays où ils se trouvoient, en tout ce qui n'étoit point contraire, soit à la religion, soit aux bonnes mœurs. Ils ne s'empressoient point de disputer et de prêcher ceux qu'ils ne trouvoient pas disposés (2). Ils se contentoient de prier pour eux, et de les édifier par leur patience et par leurs bonnes œuvres, leur rendant continuellement le bien pour le mal (3). Saint Ignace parlant des soldats qui le gardoient: *Je suis*, dit-il (4), *attaché avec dix léopards, qui deviennent pires même quand on leur fait du*

(1) Cyp. epist. 5. 36. Rom. XII. 18. 1. Pet. II. 15.

(2) Tertull. Ap. c. 41. Aug. contra Faust. XX. c. ult.

(3) Epist. ad Rom.

(4) Epist. Eccl. Smyrn.

Digitized by Google

bien : mais leur malice est mon instruction. Saint Polycarpe reçut gaîment ceux qui vinrent le prendre, et leur donna à souper et à coucher avec beaucoup d'honnêteté. Saint Cyprien fit donner vingt-cinq pièces d'or à son bourreau. St. Maximilien fit donner au sien un habit neuf. Un autre ancien martyr ayant été accusé d'être chrétien, et mis en prison, puis livré, vendit tout son bien, en donna le prix, partie aux pauvres, partie à ses accusateurs, les regardant comme ses bienfaiteurs. Un autre, nommé Paul, étant condamné à perdre la tête, demanda un peu de temps pour prier, et pria Dieu pour ses proches, pour les Juifs, pour les Gentils, pour tous les assistans, enfin pour le juge qui l'avoit condamné, et pour le bourreau qui devoit l'exécuter (1).

Leur patience éclatoit principalement à l'égard des princes et des magistrats du siècle. On ne les entendoit

(1) Act. S. Max. mart. 7. sept. de S. Eupsychio. Eus. mart. Palest. c. 8.

jamais se plaindre du gouvernement, ou parler avec mépris des puissances (1). Ils leur rendoient tout l'honneur et toute l'obéissance qui ne les engageoit à aucune idolâtrie; ils payoient les tributs, non-seulement sans résistance, mais sans murmure, et plutôt que de les frauder, ils donnoient le travail de leurs mains pour y subvenir.

Loin d'exciter des séditions et des révoltes, ils n'eurent jamais de part aux conspirations qui se formèrent contre les empereurs pendant ces trois siècles, quelque méchans que fussent les empereurs, quelque cruelles que fussent leurs persécutions (2). Les Chrétiens furent les seuls qui ne cherchèrent point à se défaire de Néron, de Domitien, de Commode, de Caracalla, et de tant d'autres tyrans. Ces gens poussés à bout par tant d'injustices, et par les cruautés les plus inouies, ne songèrent jamais à prendre les armes pour leur défense, quoiqu'ils fussent

(1) Tertull. Apol. c. 42.

(2) *Ibid.* c. 42.

Digitized by Google

en plus grand nombre qu'aucune des nations qui faisoit la guerre aux Romains. Bien plus, tant de soldats chrétiens dont les armées romaines étoient remplies, ne se servirent jamais des armes qu'ils avoient en main, que suivant les ordres de leurs chefs ; et l'on vit des légions entières, comme celle de Saint Maurice, se laisser massacrer sans résistance, plutôt que de manquer à ce qu'ils devoient à Dieu ou à César (1).

A peine purent-ils se résoudre à ouvrir la bouche pour se défendre, et à publier quelques réponses contre les horribles calomnies dont on les chargeoit. Ils se contentèrent pendant près d'un siècle de souffrir, à l'exemple de leur divin maître, qui ne répondoit rien à ses accusateurs, et se livroit sans résistance à celui qui le jugeoit injustement. Leurs bonnes actions étoient toute leur justification. Ce ne fut que du temps de l'empereur Adrien qu'ils commencèrent à écrire

(1) Acta S. Mauric. ex S. Eucher.

Digitized by Google

quelques apologies, mais si respectueuses, et toutefois si fermes et si graves, qu'il étoit aisé de voir qu'elles ne venoient que d'un zèle sincère pour la vérité (1).

Cette patience invincible força à la fin toutes les puissances, de se soumettre à l'évangile. Les persécutions duroient encore, qu'il y avoit déjà un nombre prodigieux de chrétiens. *Nous ne sommes que depuis hier*, disoit Tertullien, *et nous remplissons tout, vos villes, vos maisons, vos bourgades, vos colonies, vos champs mêmes, vos tribus, votre palais, votre sénat, vos places publiques.* En effet, il y avoit des Chrétiens de toutes conditions, et dans les plus grandes dignités. Nous voyons dans le martyrologe, des sénateurs, des préfets, des proconsuls, des tribuns, des questeurs, des consuls mêmes. Nous voyons des Chrétiens entre les domestiques et les principaux officiers des empereurs, de Né-

(1) Orig. contra Cels. init. 2. Pet. II. 23. V. Eus. 4. IV. Phist. et 25.

Digitized by Google

ron, de Trajan, d'Alexandre, de Décius, de Valérien, de Dioclétien (1).

Le peuple, touché des vertus et des fréquens miracles des Chrétiens, commençoit à leur rendre justice, et à publier hautement que leur Dieu étoit grand, et qu'ils étoient innocens. Il arrivoit quelquefois, tandis que l'on tourmentoit des martyrs, que la populace, amassée à ce spectacle, prenoit leur parti malgré eux, et chassoit le magistrat de son tribunal à coups de pierres. Souvent les greffiers, les geoliers, les gardes, les soldats, les bourreaux se convertissoient, s'écrioient tout d'un coup qu'ils étoient chrétiens, et se rendoient compagnons de leurs supplices. On a vu jusqu'à des comédiens se convertir sur le théâtre où ils jouoient les saints mystères, et devenir des martyrs illustres. De-là vint l'extrême cruauté de la dernière

(1) Apol. c. 37. Martyr. 18. april. 10. et 19 mai. 16. aug. octob. 13. sept. 8. octobr. Martyr. 12. martii 29. maii 17. 19. jun. 10. jul. 2. sept. 7. octob. 8. Eus. VI. hist. 28.

persécution. Mais elle ne fit, non plus que les autres, qu'étendre et affermir la religion; en sorte que tout lui étoit déjà favorable, quand Constantin s'en déclara le protecteur (1).

(1) Acta S. Bonif. an. 305. Martyrol. jan. 1. feb. 16. 17. 27. mart. 9. 27. 30. mai 31. jun. 30. jul. 7. aug. 21. sept. 20. 25. oct. 10. nov. 26. déc. 3. Acta S. Genes.

FIN DU SECOND VOLUME.

Digitized by Google

TABLE.

DES TITRES

CONTENUS

DANS CE VOLUME.

Division de ce traité, pag. 1

PREMIÈRE PARTIE.

§. Ier. *Vie de Jesus-Christ*, 3
II. *Église de Jérusalem*, 31

DEUXIÈME PARTIE.

§. Ier. *État des Gentils avant leur conversion*, 44
II. *Instruction. — Baptême*, 53

Digitized by Google

§. III. *Prières*, 63
IV. *Étude de l'Écriture Ste.*, 70
V. *Travail. — Profession*, 78
VI. *Jeûnes*, 88
VII. *Repos*, 90
VIII. *Modestie des Chrétiens*, 96
IX. *Leurs mariages*, 107
X. *Union des Chrétiens*, 113
XI. *Leurs assemblées. — Leur lithurgie*, 117
XII. *Secret des mystères*, 124
XIII. *Calomnie des Chrétiens*, 127
XIV. *Autres reproches*, 137
XV. *Forme des jugemens. — supplices*, 145
XVI. *Persécutions*, 149
XVII. *Actes des Martyrs*, 156
XVIII. *Prisons*, 159
XIX. *Soin des reliques*, 164
XX. *Confesseurs*, 169
XXI. *Excommunication*, 171

Digitized by Google

Table des Titres. 245
XXII. *Pénitences*, 173
XXIII. *Ascètes. — Vierges*, 187
XXIV. *Veuves diaconesses*, 191
XXV. *Soin des pauvres*, 195
XXVI. *Hospitalité*, 201
XXVII. *Malades*, 206
XXVIII. *Sépultures*, 208
XXIX. *Évêque. — Clergé*, 214
XXX. *Patience des Chrétiens*, 232

Fin de la Table des Titres du Tome II.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

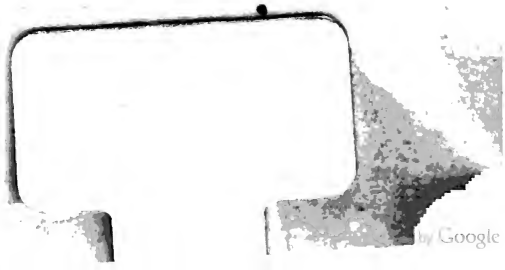
by Google

Digitized by Google